

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 21 JANVIER 2014

VOLUME 159

**ROSA FANIZZI et CLAUDE MORIN**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU,  
Me EMMA RAMOS-PAQUE

INTERVENANTS :

Me GÉRALD SOULIÈRES pour M. Jean Lavallée  
Me MARIE-CLAUDE MICHON pour le Procureur général du Québec  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la construction du Québec  
Me LUCIE JONCAS et Me ANDRÉ DUMAIS pour le Conseil provincial du Québec des métiers de la construction (International)  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour l'Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me JULIE BOYER pour la FTQ Construction  
Me LAURENT THEMENS et Me SÉBASTIEN GHANTOUS pour le Fonds de solidarité  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites criminelles et pénales

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	9
JEAN LAVALLÉE	12
INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU	12

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

---

LISTE DES PIÈCES

PAGE

113P-1250.1 :	Écoute électronique maison de Ken Pereira avec Jean Lavallée du 1 <sup>er</sup> décembre 2009	32
113P-1250.2 :	Transcription de l'écoute électronique de Ken Pereira avec Jean Lavallée du 1 <sup>er</sup> décembre 2009	32
113P-1251 :	Article du journal Le Devoir du 31 octobre 2009 - Commission d'enquête - Le gouvernement Charest a un allié: la FTQ	60
113P-1252.1 :	Écoute électronique 08-0459_4548 du 20 avril 2009	67
113P-1252.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459_4548 du 20 avril 2009	67

113P-1253.1 :	Écoute électronique 08-0459_4790 du 28 avril 2009	69
113P-1253.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459_4790 du 28 avril 2009	69
113P-1254.1 :	Écoute électronique 09-0096_035 du 4 mai 2009	82
113P-1254.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0096_035 du 4 mai 2009	83
113P-1255.1 :	Écoute électronique 08-0459_02413 du 24 février 2009	111
113P-1255.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459_02413 du 24 février 2009	111
113P-1256.1 :	Écoute électronique 09-0094_107 du 4 mai 2009	127

113P-1256.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0094_107 du 4 mai 2009	127
113P-1257.1 :	Écoute électronique 09-0092_067 du 28 mai 2009	137
113P-1257.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0092_067 du 28 mai 2009	137
113P-1258.1 :	Écoute électronique 08-0459_1471 du 29 janvier 2009	146
113P-1258.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0459_1741 du 29 janvier 2009	146
113P-1259.1 :	Écoute électronique 08-0469_2647 du 28 avril 2009	153
113P-1259.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0469_2647 du 28 avril 2009	154

113P-1260.1 :	Écoute électronique 09-0090_052 du 9 mai 2009	161
113P-1260.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0090_052 du 9 mai 2009	161
113P-1261.1 :	Écoute électronique 08-0881_153 du 8 avril 2008	179
113P-1261.2 :	Transcription de l'écoute électronique 08-0881_153 du 8 avril 2008	180
113P-1262.1 :	Écoute électronique 09-0092_0118 du 10 mai 2009	202
113P-1262.2 :	Transcription de l'écoute électronique 09-0092_0118 du 10 mai 2009	202
113P-1263.1 :	Écoute électronique 09-0092_0119 du 10 mai 2009	208

VOLUME 159  
Le 21 janvier 2014

- 8 -

113P-1263.2 : Transcription de l'écoute  
électronique 09-0092\_0119 du 10  
mai 2009

208

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième  
2 (21e) jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Est-ce que les avocats peuvent s'identifier, s'il  
8 vous plaît?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire,  
11 bonjour. Cainnech Lussiaà-Berdou pour la  
12 Commission.

13 Me EMMA RAMOS-PAQUE :

14 Bonjour. Emma Ramos-Paque pour la Commission.

15 Me GÉRALD SOULIÈRES :

16 Gérald Soulières pour monsieur Jean Lavallée.

17 Me MARIE-CLAUDE MICHON :

18 Marie-Claude Michon pour le Procureur général du  
19 Québec. Bonjour.

20 Me MÉLISSA CHARLES :

21 Bonjour. Mélissa Charles pour l'Association de la  
22 construction du Québec.

23 Me LUCIE JONCAS :

24 Bonjour. Lucie Joncas pour le Conseil provincial  
25 (International).

1 Me ANDRÉ DUMAIS :

2 Bonjour, Madame la Présidente, Monsieur le  
3 Commissaire. André Dumais pour le Conseil  
4 provincial (International).

5 Me DENIS HOULE :

6 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
7 l'Association des constructeurs de routes et grands  
8 travaux du Québec.

9 Me SIMON LAPLANTE :

10 Bonjour. Simon Laplante pour l'Association des  
11 constructeurs de routes et grands travaux du  
12 Québec.

13 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

14 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
15 Québec.

16 Me JULIE BOYER :

17 Maître Julie Boyer, FTQ Construction.

18 Me LAURENT THEMENS :

19 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de  
20 solidarité.

21 Me SÉBASTIEN GHANTOUS :

22 Bonjour. Sébastien Ghantous pour le Fonds de  
23 solidarité.

24 Me PIERRE POULIN :

25 Bonjour. Pierre Poulin pour le Directeur des

1 poursuites criminelles et pénales.

2 LA GREFFIÈRE :

3 Alors, Monsieur Lavallée, si voulez vous lever

4 debout pour être assermenté.

5 (09:39:18)

6

---

7

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce vingt et unième  
2 (21e) jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 JEAN LAVALLÉE, électricien retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 Q. **[1]** Merci, Madame la Greffière. Monsieur Lavallée,  
12 bonjour.

13 R. Bonjour.

14 Q. **[2]** On s'est laissé hier après-midi sur une écoute  
15 électronique dans laquelle on vous entendait  
16 discuter avec monsieur Arsenault de la gestion ou  
17 des problèmes, la gestion de crises ou de problèmes  
18 à la FTQ, à la FTQ Construction, un petit peu après  
19 votre départ ou quelques mois après votre départ  
20 normalement de vos fonctions comme président. Vous  
21 nous avez expliqué qu'effectivement, tout en ayant  
22 des... des suggestions que vous gériez en parallèle  
23 à la FTQ en dépit de votre départ, vous avez quand  
24 même admis que vous restiez un incontournable et  
25 que vous étiez consulté par monsieur Arsenault et

1 que, bon, il y avait des échanges avec lui au sujet  
2 de certains problèmes. Est-ce que la représentation  
3 que je fais de ce que vous m'avez dit...

4 R. C'est exact.

5 Q. **[3]** ... est exacte? Je vais maintenant regarder  
6 avec vous, là, la FTQ Centrale, votre rôle comme  
7 vice-président avant que, évidemment, vous  
8 quittiez, là, parce que je voudrais juste peut-être  
9 éclairer un peu la Commission sur la façon dont ça  
10 fonctionne en théorie... pas en théorie, mais en  
11 pratique aussi, là, le poste de vice-président à la  
12 FTQ lié à votre poste de président à la FTQ  
13 Construction. J'ai cru comprendre du témoignage de  
14 jeudi dernier que vous aviez été vice-président de  
15 la FTQ pendant une très longue période, là, je  
16 pense de soixante-dix-neuf (79)... trente-trois  
17 (33) ans environ, là, si je ne me trompe pas. C'est  
18 un poste important vice-président à la FTQ?

19 R. Oui, c'est un poste important étant donné que  
20 chaque section, chaque secteur de la FTQ est  
21 représenté au conseil, donc on fait valoir nos  
22 idées, ce qu'on... ce qu'on peut apporter et... en  
23 fin de compte, c'est la structure complète de la  
24 FTQ qui est là, qui est représentée. Et c'est le  
25 devoir des... des vice-présidents de faire valoir

1 leur point de vue.

2 Q. **[4]** Comment on devient... qu'est-ce... qu'est-ce  
3 qui fait que, vous, vous êtes vice-président à la  
4 FTQ de par votre poste de président à la FTQ  
5 Construction? Comment cette structure de renvoi, si  
6 on peut dire, fonctionne?

7 R. Bien, c'est pas par... bien, nécessairement par mon  
8 poste que je détiens à la FTQ Construction, mais on  
9 devient vice-président lorsqu'il y a un...  
10 lorsqu'il y a un congrès et on est élu. Il y a tant  
11 de vice-présidents qui sont élus des secteurs et la  
12 construction est un secteur.

13 Q. **[5]** Donc, il y a un poste de vice-président ou il y  
14 a des postes, je ne sais pas, là, de vice-  
15 présidents qui sont réservés au secteur de la  
16 construction?

17 R. Il y a un poste de vice-président en construction,  
18 il y en a un des métallos, un des TCA. Il y en a de  
19 différents secteurs de la FTQ.

20 Q. **[6]** Et c'est automatiquement le... bien, jusqu'à  
21 une certaine époque, c'était automatiquement le  
22 président de la FTQ Construction qui était... qui  
23 occupait ce poste de vice-président.

24 R. Oui, mais après avoir été élu.

25 Q. **[7]** Donc, il y a une élection, donc ce n'est pas

1 automatique que...

2 R. Non, il faut...

3 Q. **[8]** ... le représentant...

4 R. C'est ça. Il y a... il y a... on est mis en  
5 nomination et s'il y en a un qui se présente contre  
6 nous, il y a élection, s'il y a personne qui se  
7 présente, t'es élu par acclamation.

8 Q. **[9]** Donc, il y a moins de vice-présidents qu'il n'y  
9 a de représentants de groupes.

10 R. Ah! Oui. Ah! Oui.

11 Q. **[10]** Oui. D'accord. Il y a combien de vice-  
12 présidents à la FTQ?

13 R. Je me rappelle pas exact, mais je pense, c'est...  
14 c'est une dizaine.

15 Q. **[11]** Et ça, ça forme le conseil général?

16 R. Ça forme le bureau de la FTQ, ce qu'on appelle...

17 Q. **[12]** Le bureau de la FTQ.

18 R. ... le « Bureau de la FTQ ».

19 Q. **[13]** Et le conseil général, c'est une autre entité?

20 R. Oui. Le conseil général, c'est une autre entité qui  
21 regroupe à peu près cent... cent quelques personnes  
22 qui sont représentées par les différents secteurs  
23 de... de la FTQ.

24 Q. **[14]** Parfait. Donc, aux élections de deux mille  
25 huit (2008), quand il y a en parallèle des

1 élections comme telles, là, de novembre, il y a une  
2 résolution qui est prise pour changer disons le  
3 représentant envisagé à la FTQ de la FTQ  
4 Construction pour que ce soit désormais le  
5 directeur général plutôt que le président. Ça, vous  
6 vous souvenez de ça?

7 R. Bien, ça, c'est dernièrement, là.

8 Q. **[15]** Non, il y a une résolution à un moment qui est  
9 prise, en deux mille huit (2008), au moment des  
10 élections de novembre...

11 R. Oui.

12 Q. **[16]** ... où le représentant de la FTQ Construction  
13 ou la personne de la FTQ Construction qui va aller  
14 à la FTQ centrale, plutôt que d'être, comme c'était  
15 le cas jusqu'à maintenant, le président, ça devient  
16 le directeur général?

17 R. Le directeur général, c'est exact.

18 Q. **[17]** Oui, c'est ça, c'est relativement  
19 dernièrement.

20 R. Mais c'est... c'est nouveau, c'est au dernier  
21 congrès.

22 Q. **[18]** Mais ce n'est pas en novembre deux mille huit  
23 (2008)?

24 R. Bien, oui.

25 Q. **[19]** O.K. Donc, c'est le dernier congrès, celui-là.

1 R. Le dernier congrès.

2 Q. **[20]** D'accord. Comme ça fait maintenant cinq ans ou  
3 presque, quatre ans, je suis... oui, c'est cinq  
4 ans. Dernièrement, je pensais que peut-être entre-  
5 temps...

6 R. Oui.

7 Q. **[21]** Et auparavant ça avait toujours été le  
8 président?

9 R. Oui.

10 Q. **[22]** Et là, depuis cette date-là, c'est maintenant  
11 le directeur général?

12 R. Oui.

13 Q. **[23]** Mais ce que vous me dites c'est qu'en dépit du  
14 fait que ce... c'est cette personne-là qu'on  
15 propose, il faut quand même qu'il soit élu?

16 R. Il faut qu'il soit élu ou, s'il y a pas  
17 d'opposition, il est élu par acclamation.

18 Q. **[24]** C'est jamais arrivé que vous ne soyez pas  
19 élu... durant les trente-trois (33) ans où vous  
20 étiez présent de la FTQ Construction, vous avez  
21 toujours été élu vice-président à la FTQ?

22 R. Oui.

23 Q. **[25]** C'est relié, en partie, j'imagine, au poids  
24 que la FTQ Construction occupe au sein de la...

25 R. Pardon?

1 Q. **[26]** C'est relié, en partie, à la force de la FTQ  
2 Construction au sein de la FTQ, cette...

3 R. Bien, c'est un secteur, c'est le secteur de la  
4 construction.

5 Q. **[27]** Oui, c'est un gros secteur.

6 R. Oui, c'est cent quelques mille membres. Soixante-  
7 dix mille (70 000) membres, pas cent (100)  
8 quelques.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Si on va à l'onglet 22, Madame Blanchette, dans les  
11 pièces.

12 Q. **[28]** Si on va à la ligne 3, c'est une discussion  
13 entre monsieur Richard Goyette et monsieur Jocelyn  
14 Dupuis, qui date du vingt et un (21) janvier deux  
15 mille neuf (2009), juste après la prise de  
16 fonction... quelques mois après la prise de  
17 fonction de monsieur Goyette. On voit, à la ligne  
18 3, que monsieur Goyette indique que :

19 Je vais attendre d'être nommé lundi au  
20 Fonds de solidarité.

21 Oui, oui, oui, O.K. As-tu parlé à  
22 Arsenault, il te nomme-tu?

23 Oui.

24 Ah! il t'a dit qu'il te nommait. Il  
25 m'a demandé d'amener ça dans le varia

1 à la fin. O.K.

2 Et un peu plus loin :

3 Puis là ils vont me nommer  
4 probablement, à moins qu'ils trouvent  
5 une excuse. M'a y péter une coche  
6 devant le bureau si jamais il veut  
7 remettre ça.

8 Bon, le bureau... à ce stade-là, si je comprends  
9 bien, monsieur Goyette est maintenant vice-  
10 président, donc il a été élu dans l'intervalle.  
11 Puis là il est question d'une autre référence,  
12 c'est une nomination au Fonds de solidarité?

13 R. Exact.

14 Q. **[29]** Donc, là, lui, monsieur Goyette s'attend à ce  
15 que monsieur Arsenault le nomme au Fonds de  
16 solidarité?

17 R. Oui.

18 Q. **[30]** Est-ce que c'est le pouvoir de monsieur  
19 Arsenault de faire cette nomination comme telle?

20 R. C'est son pouvoir, mais il fait accepter ça par...  
21 par le bureau exécutif.

22 Q. **[31]** C'est pas plutôt le conseil général qui  
23 décide?

24 R. C'est... La nomination au bureau de la FTQ est  
25 faite par le bureau et recommandée au conseil

1 général aussi.

2 Q. **[32]** Donc, le bureau prépare une liste de gens  
3 qu'il juge être, disons, dignes d'être nommés sur  
4 le... le conseil d'administration du Fonds et  
5 soumet cette liste-là au conseil général pour  
6 approbation?

7 R. Mais pas nécessairement. Dans ce cas-là c'est...  
8 c'est le cas de Richard Goyette, donc c'est le nom  
9 de Richard Goyette qui est soumis au conseil  
10 général.

11 Q. **[33]** Je comprends, mais il y a une dizaine... je  
12 pense que le conseil général, en théorie, nomme dix  
13 (10) membres du conseil d'administration, là, dans  
14 la première phase de ces... de ces nominations-là?

15 R. Bien, à peu près, là.

16 Q. **[34]** Oui.

17 R. Je me rappelle pas du nombre exact.

18 Q. **[35]** Je pense que d'après la loi c'est...

19 R. C'est une dizaine.

20 Q. **[36]** Mais ce que vous nous dites c'est qu'en fait,  
21 le conseil général ne les choisit pas en tant que  
22 tels, c'est le... bien, enfin, il entérine une  
23 proposition qui est faite par le bureau?

24 R. Oui.

25 Q. **[37]** Parfait. Est-ce que vous êtes d'accord, on a

1 eu une explication ici, là, selon laquelle ces dix  
2 (10) premières personnes qui sont nommées  
3 incluait essentiellement le président, le  
4 secrétaire général et les personnes représentant  
5 les huit plus grands syndicats?

6 R. C'est exact.

7 Q. **[38]** C'est exact. Par ailleurs, dans la deuxième  
8 catégorie, il est prévu normalement, ou c'était la  
9 pratique, que la FTQ, à l'assemblée annuelle des  
10 actionnaires, les votants de la FTQ appuient le  
11 candidat qui représente le plus grand syndicat de  
12 la FTQ, qui est pas déjà représenté, donc le  
13 neuvième...

14 R. Je pense que oui, je suis pas certain.

15 Q. **[39]** Est-ce qu'il est possible, pour un vice-  
16 président de la... pour quelqu'un qui n'est pas  
17 vice-président de la FTQ, de siéger sur le conseil  
18 d'administration du Fonds, tel que nommé par le  
19 bureau et le conseil général?

20 R. Ça... c'est pas impossible, mais c'est jamais  
21 arrivé. C'est toujours les directeurs des grands  
22 syndicats qui sont nommés.

23 Q. **[40]** Donc, quand on parle de représentants, là,  
24 comme dans la pratique, là, les personnes en  
25 question sont systématiquement les vice-présidents?

1 R. Et des vice-présidents.

2 Q. **[41]** Donc, le système, si on résume, fonctionne  
3 comme ci, vous êtes... vous obtenez le poste de  
4 vice-président par une forme d'élection, si vous  
5 êtes un représentant déjà d'un des syndicats ou  
6 d'un des... une des branches, des secteurs de la  
7 FTQ centrale. Et ensuite de ça, partant de là, à  
8 partir du moment où le bureau, sous la... le  
9 leadership du président, vous nomme ou vous choisit  
10 pour aller sur le conseil d'administration du  
11 Fonds...

12 R. Oui.

13 Q. **[42]** ... le conseil général entérine ça?

14 R. Oui.

15 Q. **[43]** Si on retourne rapidement on avait... on a  
16 fait... il y a eu une écoute hier qui a joué en  
17 partie et a pas déposé en pièce, qui se retrouve à  
18 l'onglet 3 des écoutes. Si on peut juste afficher  
19 le mot à mot, Madame Blanchette, à la ligne... aux  
20 lignes 56 à 61.

21 VOIX NON IDENTIFIÉE :

22 Excusez-moi.

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Oui.

25

1 VOIX NON IDENTIFIÉE :

2 Est-ce qu'on pourrait donner la cote de la première  
3 écoute qu'on a vu ce matin et coter celle-ci qui je  
4 comprends est la même qu'hier qui n'a pas été  
5 cotée, juste pour que nos notes puissent refléter  
6 puisqu'on a pas le bénéfice des onglets.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Celle de ce matin.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Celles qui n'ont pas été, celle de ce matin où vous  
11 allez lui donner la cote.

12 VOIX NON IDENTIFIÉE :

13 Celle de ce matin elle est cotée 101, mais j'ai pas  
14 eu le temps de prendre le dernier numéro parce  
15 qu'on a descendu.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Ah, excusez-moi, celle de ce matin, excusez-moi,  
18 101P-981.2.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Et celle qui n'a pas été cotée, bien elle a pas été  
21 cotée, alors, il ne peut pas...

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 C'est ça.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 ... vous donner la cote encore.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[44]** Je retarde la cotation de celle-là pour un  
3 moment ultérieur. Quand elle aura joué au complet.  
4 J'aimerais avoir vos commentaires là-dessus,  
5 Maître, Monsieur Lavallée, pardon. Là, ici,  
6 l'extrait qui m'intéresse c'est qu'on dit que la  
7 presse semble s'intéresser aux problèmes du fait  
8 que la FTQ ne devrait plus contrôler le Fonds  
9 d'administration... le conseil d'administration du  
10 Fonds, et que sur les conseils d'administration ça  
11 devrait être juste des gens qui ont des gros  
12 diplômes. C'est votre... votre commentaire à vous?

13 R. Moi je dis que c'est pas nécessairement les gros  
14 diplômes qui font... qui font la qualité. Tu peux  
15 avoir pas des gros diplômes puis faire en sorte  
16 que... que tu es très fonctionnel pareil.

17 Q. **[45]** Peut-être, mais la question c'est la raison  
18 pour laquelle ce commentaire-là est fait j'imagine  
19 que c'est généralement lié au fait que vous gérez  
20 des sommes colossales où vous proposez et approuvez  
21 des investissements?

22 R. C'est peut-être pas moi qui est visé, c'est peut-  
23 être d'autres. C'est un commentaire.

24 Q. **[46]** Je dis pas que vous êtes visé par ça, moi ma  
25 question c'est, est-ce que vous êtes d'accord que

1           ça... vous trouvez pas ça logique que quand même on  
2           s'assure que les gens qui gèrent ce Fonds-là  
3           soient, disons au moins, ont les outils nécessaires  
4           pour faire cette gestion-là. Puis si vous les avez  
5           pas ou vous les avez je sais pas ce que vous en  
6           pensez de toute façon, diplôme ou pas, on s'entend  
7           que ma question c'est généralement, on utilise  
8           l'expression diplôme parce qu'on s'attend à ce que  
9           l'éducation ou la formation nécessaire en vienne.

10                        Peut-être que vous jugez que vous avez  
11           acquis cette formation-là autrement. Ma question  
12           c'est celle-là justement, est-ce que vous pensez  
13           que l'affirmation que la presse ou les suggestions  
14           qui sont faites dans la presse, vous êtes d'accord  
15           avec ça?

16           R. Non. Je suis pas d'accord avec ça, je le dis, c'est  
17           pas nécessairement les gros diplômes puis ça prend  
18           du monde compétent. C'est pas la presse qui doit  
19           dicter de quelle façon le Fonds de solidarité doit  
20           fonctionner dans ses structures.

21           Q. **[47]** Mais vous êtes pas formé vous au départ en  
22           finances et en...

23           R. Non, mais il y a pas rien que moi qui... qui est  
24           pas formé, il faut pas nécessairement être formé en  
25           finances pour siéger sur un conseil semblable. Il y

1 a des gens qui sont là, qui ont la compétence et  
2 nous bien on a les membres avec nous autres et on  
3 peut... on peut prendre des positions même si c'est  
4 pas toujours les positions concernant la finance.

5 Q. **[48]** Donc, parce qu'au début jeudi dernier vous  
6 avez expliqué que, par exemple, vous preniez  
7 l'exemple de SOLIM, vous aviez amené ça que  
8 monsieur Gionet en fait il vous amenait les  
9 projets, il vous expliquait ça, puis vous vous  
10 approuviez ça. Est-ce que je me trompe ou...

11 R. Oui, mais on se servait de Guy à cause que c'est  
12 lui qui a la compétence, je l'ai dit, c'est lui qui  
13 avait la compétence, il nous recommandait, il nous  
14 conseillait. Et à partir de là, on approuvait les  
15 projets.

16 Q. **[49]** Mais, là, est-ce que vous vous sentiez équipé  
17 pour remettre en cause les décisions ou les  
18 propositions de monsieur Gionet?

19 R. Oui, j'étais assez équipé sans être connaissant à  
20 fond du domaine, mais je pouvais comprendre ce  
21 qu'il nous mentionnait puis ce qu'il nous disait  
22 pour pouvoir prendre une décision.

23 Q. **[50]** Donc, en dépit du fait qu'il est beaucoup  
24 versé dans la chose, donc financière ou en matière  
25 d'investissement vous considérez que quand même

1 vous étiez capable soit de remettre en doute ou en  
2 tout cas d'au moins d'assurer un certain contrôle.  
3 Parce que sinon dans l'autre cas de figure c'est  
4 que monsieur Gionet faisait un peu ce qu'il  
5 voulait?

6 R. Non, il faisait pas ce qu'il voulait, j'étais pas  
7 tout seul sur ce conseil-là. Il y a Yvon Bolduc qui  
8 est là-dessus, il y a d'autres représentants du  
9 Fonds de solidarité qui siègent là-dessus, Gaétan  
10 Morin qui siège là-dessus, René Roy. Je suis pas  
11 seul, là, moi, on a beau m'avoir décrit comme étant  
12 le « king » de ça, là. Il y a plusieurs personnes  
13 qui siègent là-dessus, dont le président du Fonds  
14 siège là-dessus. Donc, j'étais très à l'aise à  
15 siéger, là, puis prendre des positions suite aux  
16 recommandations que Guy Gionet nous faisait.

17 Q. **[51]** Donc, si je comprends bien, vous vous fiez aux  
18 autres pour l'essentiel, mais, là, vous, à ce  
19 moment-là, comment vous effectuez le contrôle que  
20 vous êtes censé effectuer?

21 R. Bien c'est pour ça qu'on a des spécialistes, c'est  
22 pas tout le monde qui sont spécialistes dans un  
23 organisation, chacun a ses qualités.

24 Q. **[52]** O.K. Bien lesquelles, les vôtres c'est quoi?

25 R. Les autres c'est de connaître.

1 Q. **[53]** Les vôtres?

2 R. Connaître le milieu, puis d'être un représentant  
3 des travailleurs qui siègent là. Puis les autres au  
4 conseil c'est pas tous des spécialistes, c'est des  
5 représentants qui représentent des travailleurs et  
6 on a de bons spécialistes qui nous conseillent et  
7 on se fait une idée là-dessus et on se fait donner  
8 les mandats nécessaires.

9 Q. **[54]** Donc, à ce moment-là, vous remettez en cause  
10 si vous sentez que vous devez le faire sur une base  
11 qui est laquelle? Moi c'est ça que j'essaie de  
12 savoir, là, Monsieur Lavallée, vous êtes... vous  
13 siégez sur ce conseil-là, vous avez des  
14 spécialistes qui vous amènent des... de  
15 l'information, vous vous fiez sur certains, vous  
16 vous fiez sur d'autres, mais vous, à ce moment-là,  
17 est-ce que vous prenez des décisions ou est-ce que  
18 vous suivez les autres?

19 R. Bien...

20 Q. **[55]** Puis si vous prenez des décisions, sur quoi  
21 vous vous basez, si de toute façon vous vous fiez  
22 sur les autres?

23 R. On se base sur les explications que les dirigeants  
24 du Fonds de solidarité nous donnent. Puis comme je  
25 vous dis, les représentants qui siègent sur le

1 conseil, c'est... il n'y en a pas... ce n'est pas  
2 tous des spécialistes, là. Michel Arsenault ce  
3 n'est probablement pas un spécialiste de la  
4 finance. Mais il y a du monde compétent alentour de  
5 lui qui lui explique comme président. Il y a des  
6 gens d'autres secteurs qui siègent là, et c'est  
7 pareil, ce n'est pas nécessairement des  
8 spécialistes. Mais on n'est pas complètement nonos  
9 non plus, on est capables de prendre des décisions  
10 suite aux explications qui nous sont données par  
11 les spécialistes.

12 Q. **[56]** D'accord. Monsieur Arsenault, vous venez d'en  
13 parler, vous l'avez connu comment?

14 R. Ah, je l'ai connu sur la Côte-Nord v'là vingt-cinq  
15 (25), trente (30) ans. Vingt-cinq (25) ans certain.  
16 Je l'ai connu comme représentant des travailleurs,  
17 des métallos, puis au fil des années, on s'est vus  
18 sur les différents comités qu'on siégeait ou dans  
19 des conventions à l'extérieur du pays ou au pays.

20 Q. **[57]** Vous qualifieriez, on a eu des conversations  
21 téléphoniques, là, où vous semblez assez proche de  
22 monsieur Arsenault. Vous qualifieriez vos liens  
23 avec monsieur Arsenault comment?

24 R. Ah, un ami très proche. On a... Quand tu as  
25 travaillé ensemble vingt (20), vingt-cinq (25) ans,

1 tu es ami, puis on a toujours travaillé dans le  
2 domaine des relations de travail avec les salariés,  
3 puis je l'ai connu au fil des années, dans toutes  
4 sortes d'occasions.

5 Q. **[58]** Est-ce que vous vous souvenez, là, on a  
6 discuté dans le contexte des fausses factures de  
7 monsieur Dupuis, d'une réunion qui aurait eu lieu  
8 vers le dix-neuf (19) août, à laquelle aurait  
9 participé... vous auriez participé en compagnie de  
10 monsieur Pereira, de monsieur Girard et de monsieur  
11 Arsenault, en lien avec ces factures-là. Je pense  
12 que la date ne vous disait rien, mais vous vous  
13 rappeliez d'avoir...

14 R. Je me rappelle d'avoir eu certains rencontres, mais  
15 les dates, là...

16 Q. **[59]** Est-ce que vous vous souvenez d'une de ces  
17 rencontres-là durant laquelle monsieur Arsenault  
18 aurait expliqué qu'il s'était fait offrir trois  
19 cent mille dollars (300 000 \$) par un Italien qui  
20 était accompagné de monsieur Dupuis?

21 R. Je me rappelle, il y avait eu une discussion. Je ne  
22 me rappelle pas si c'était trois cent mille dollars  
23 (300 000 \$), mais qu'il se serait fait offert de  
24 l'argent pour un dossier, je ne me rappelle pas  
25 trop lequel. Je pense, c'est un dossier pour la

1 décontamination des sols ou quelque chose comme ça.

2 Q. **[60]** Madame Blanchette, si on peut faire jouer  
3 l'écoute qui se trouve à l'onglet 5.

4

5 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

6

7 ME CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

8 Q. **[61]** On va coter ça.

9 LA GREFFIÈRE :

10 113P-1250.1, 1250.2.

11

12 113P-1250.1 : Écoute électronique maison de Ken  
13 Pereira avec Jean Lavallée du 1<sup>er</sup>  
14 décembre 2009

15

16 113P-1250.2 : Transcription de l'écoute  
17 électronique de Ken Pereira avec  
18 Jean Lavallée du 1<sup>er</sup> décembre 2009

19

20 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

21 Q. **[62]** C'est bien vous qui discutez avec monsieur  
22 Pereira sur...

23 R. Oui mais c'est... c'est... j'ai de la misère à  
24 suivre la discussion.

25 Q. **[63]** Entendre... je sais pas si on peut vous

1 remettre une... est-ce que vous avez pu voir sur  
2 l'écran?

3 R. Oui mais... ça passe vite.

4 Q. **[64]** Oui bien si on remonte à la ligne 40 environ,  
5 Madame Blanchette, pour... 40 à 47, là. Juste  
6 confirmer avec vous le... dans cette discussion-là  
7 vous semblez parler... monsieur Pereira vous  
8 rappelle cet événement-là, là, de... le trois cent  
9 mille (300 000) puis l'Italien, et caetera, et  
10 caetera et vous, vous ajoutez... même qu'il disait  
11 que c'était une bonne affaire, là, tout ça en  
12 parlant de... d'Arsenault qui vous avait rapporté  
13 ça, Pereira rajoute qu'effectivement, c'était une  
14 bonne entreprise puis après ça, vous, vous faites  
15 un commentaire, là :

16 C'est comme chose, là, comment il  
17 s'appelle le propriétaire de ça?

18 Monsieur Pereira répond: « Raynald » et vous, vous  
19 dites:

20 Raynald, il a payé sa dette à la  
21 société.

22 À quel Raynald est-ce que vous faites référence?

23 R. J'ai l'impression que c'est Raynald Desjardins.

24 Q. **[65]** C'est mon impression aussi. Par rapport à  
25 cette anecdote que monsieur Arsenault... vous

1 aviez... vous avez racontée à monsieur Girard et à  
2 vous même et à monsieur Pereira, est-ce que vous  
3 vous souvenez qu'on vous ait demandé par ailleurs,  
4 plus tard, monsieur Arsenault vous ait fait signer  
5 un affidavit...

6 R. Non.

7 Q. **[66]** ... vous a demandé de signer un affidavit  
8 comme quoi ça s'était jamais...

9 R. J'ai jamais signé d'affidavit.

10 Q. **[67]** À la demande de monsieur Arsenault, concernant  
11 cet événement-là?

12 R. Je me rappelle pas de ça puis ils m'ont demandé  
13 déjà l'affidavit puis j'en n'ai pas signé  
14 d'affidavit.

15 Q. **[68]** Est-ce que vous savez si monsieur Arsenault a  
16 déjà tenté de... vous a déjà consulté pour tenter  
17 de minimiser ou de faire... de cacher, disons, le  
18 fait que cette rencontre-là avec cet Italien-là  
19 avait eu lieu?

20 R. Non.

21 Q. **[69]** D'aucune façon?

22 R. Non, j'étais pas à la rencontre avec l'Italien.

23 Q. **[70]** Non, non, je sais que vous étiez pas là.

24 R. O.K.

25 Q. **[71]** Non, non, je sais que vous étiez pas là, ma

1           quest... parce que tout ça est basé sur une... le  
2           moment ou monsieur Arsenault vous aurait rapporté  
3           cet événement-là.

4           R. Non à cause que Michel m'avait montré une petite  
5           bouteille de « stuff » qu'il y avait dans ça qui  
6           avait été décontaminé avant puis après, là.

7           Q. [72] Hum hum.

8           R. Et il dit: « Regarde, ça a l'air être bon », c'est  
9           toute la discussion.

10          Q. [73] Mais c'est là qu'il vous a expliqué ou qu'il  
11          vous a aussi rapporté le fait que monsieur Dupuis  
12          était venu avec cet Italien-là...

13          R. Oui.

14          Q. [74] ... avec sa valise d'argent?

15          R. Ah bien là, la valise d'argent...

16          Q. [75] Moi, là, je dis « valise d'argent », là, en  
17          tout cas, le trois cent mille dollars (300 000 \$)  
18          auquel il est fait référence dans le... donc...  
19          (10:09:18)

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Q. [76] La question que vous a posée l'avocat, c'est  
22          n'est-il pas exact monsieur Arsenault serait venu  
23          vous voir pour vous faire signer un affidavit pour  
24          minimiser l'impact de cette rencontre-là et pour  
25          vous dire que cette rencontre-là n'avait jamais eu

1 lieu?

2 R. Non.

3 Q. **[77]** Et il vous a pas parlé non plus que la  
4 réunion, serait mieux de pas dire que la réunion a  
5 eu lieu?

6 R. Non.

7 Q. **[78]** Et qu'il s'est même fait offrir trois cent  
8 mille dollars (300 000 \$)?

9 R. Il me semble qu'il m'avait parlé de ça, mais...

10 Q. **[79]** Parlé que ça serait mieux de pas dire...

11 R. Non, non...

12 Q. **[80]** ... qu'il s'était fait offrir trois cent mille  
13 dollars (300 000 \$)?

14 R. ... non, non, il m'a dit jamais dit de pas en  
15 parler, mais il m'avait parlé qu'il avait...  
16 s'était fait offrir de l'argent.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

18 Q. **[81]** Monsieur Girard, lui, par ailleurs, vous avez  
19 jamais discuté avec lui du fait que monsieur  
20 Girard, lui, aurait reçu une demande de payer...  
21 pas de payer, mais de signer un affidavit comme ça?

22 R. Non.

23 Q. **[82]** Ça vous dit rien du tout non plus?

24 R. Je l'ai sur par... par le bureau de la FTQ, quand  
25 le bureau de Michel a appelé pour l'affidavit, il

1 dit: « Bernard en a signé un, toi tu... en as-tu  
2 signé? » « J'en n'ai pas signé, moi, j'ai jamais  
3 signé d'affidavit. »

4 Q. **[83]** Donc vous êtes au courant que l'affidavit a  
5 été demandé à monsieur Girard notamment et que  
6 monsieur Girard l'a signé?

7 R. Bien je l'ai pas vu, moi, l'affidavit, mais je  
8 pense que Bernard Girard l'avait signé.

9 Q. **[84]** O.K. Donc vous êtes au courant de l'événement  
10 dans son ensemble, vous êtes pas juste... pas  
11 certain... vous savez qu'il a été demandé, vous  
12 semblez savoir que monsieur Girard se l'est fait  
13 demander, mais vous savez pas, vous pouvez pas  
14 affirmer qu'il l'a signé, c'est ce que vous me  
15 dites?

16 R. Bien je l'ai pas vu, je l'ai jamais vu l'affidavit.

17 Q. **[85]** Dans quelles circonstances, là, vous dites?  
18 C'est au bu... c'est au bureau?

19 R. Bien au bureau de Michel.

20 Q. **[86]** Dans quelles circonstances, peut-être nous le  
21 réexpliquer, j'ai mal saisi, là, comment vous avez  
22 appris que cet affidavit de monsieur Girard  
23 pourrait exister?

24 R. Je pense c'est par... c'est par le... le... le  
25 bureau de Michel, là, sa secrétaire ou quelque

1 chose qui a appelé à mon bureau pour avoir  
2 l'affidavit que j'étais supposé avoir signé, c'est  
3 comme ça, là.

4 Q. **[87]** O.K. Parfait.

5 R. Mais moi, j'en n'ai jamais signé.

6 Q. **[88]** Je vous suis. Mais dans... là, là, dans cette  
7 conversation-là, quand vous discutez avec monsieur  
8 Pereira, la réaction, quand monsieur Pereira vous  
9 rappelle l'anecdote dans son ensemble, là,  
10 l'histoire du trois cent mille (300 000) puis et  
11 caetera, et caetera, votre réponse est reliée à la  
12 qualité du projet de l'entreprise de  
13 décontamination puis ensuite vous vous déplacez  
14 vers le fait que le propriétaire de l'entreprise,  
15 qui est monsieur Desjardins, un criminel notoire,  
16 si on peut dire, là vous dites qu'il a payé sa  
17 dette à la société. C'est une façon de voir les  
18 choses mais, moi, ce que je constate c'est que vous  
19 soulevez pas le problème. Vous dites que monsieur  
20 Arsenault, vice-président... président de la FTQ  
21 s'est fait offrir trois cent mille dollars (300 000  
22 \$) pour approuver un dossier.

23 R. Mais, moi, je l'ai pas vu ça.

24 Q. **[89]** Je comprends. Mais vous commentez pas là-  
25 dessus non plus. Ça pas l'air de vous déranger?

1 R. Je commente pas... Bien, ça pas l'air à me  
2 déranger. Si j'avais été présent ça m'aurait  
3 dérangé, mais j'étais pas là.

4 Q. **[90]** Ça vous dérange pas...

5 R. Puis... Bien, j'étais pas là. Je peux pas voir si  
6 c'est-tu vrai? C'est-tu pas vrai? J'étais pas là,  
7 je l'ai pas vu, moi, offrir de l'argent. Donc,  
8 comment que je peux... je peux porter un jugement  
9 là-dessus?

10 (10:13:04)

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[91]** Mais quel était l'affidavit que vous deviez  
13 remplir, dites-nous?

14 R. Je le sais pas, je l'ai jamais vu.

15 Q. **[92]** Non, mais c'est parce que vous dites que la  
16 secrétaire de monsieur Girard est venue vous voir  
17 pour avoir l'affidavit que vous deviez signer.  
18 Alors, c'était quoi... Vous l'avez pas signé. Mais  
19 c'était quoi...

20 R. Je l'ai jamais vu.

21 Q. **[93]** ... l'affidavit que vous deviez signer?

22 R. Je le sais pas. Je le sais pas, j'ai jamais vu  
23 l'affidavit. Je peux pas savoir que... ce qu'il me  
24 demandait de signer, je l'ai jamais vu.

25 Q. **[94]** Puis vous aviez aucune idée de ce que vous

1 deviez faire? Qu'on vous demandait de faire?

2 R. Bien, non, je le savais pas ce qui était dans  
3 l'affidavit. Pourquoi qu'on m'aurait demandé de  
4 signer ça.

5 Q. **[95]** Est-ce que ça arrivait souvent qu'on vous  
6 demandait de signer des affidavits sans que vous  
7 sachiez ce dont il s'agissait?

8 R. Non. On en signait pas souvent non plus.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[96]** Mais là, aujourd'hui, je vous pose la question  
11 puis vous semblez savoir que l'affidavit auquel  
12 cette demande-là faisait référence c'est celui dont  
13 on parle?

14 R. Mais je sais pas ce qu'il y avait dedans, je peux  
15 pas...

16 Q. **[97]** Non, mais dans...

17 R. ... commenter sur un affidavit que j'ai jamais vu.

18 Q. **[98]** Non, mais, au minimum, vous semblez savoir que  
19 c'était relié à cette histoire-là?

20 R. À quoi?

21 Q. **[99]** Que c'est relié à l'histoire du trois cent  
22 mille dollars (300 000 \$).

23 R. Bien, je sais pas ce qu'il y a dedans, donc je peux  
24 pas savoir si c'est relié à l'histoire du trois  
25 cent mille dollars (300 000 \$). C'est quoi

1 l'affidavit?

2 Q. **[100]** Monsieur Lavallée, on est en train de  
3 discuter de cette histoire-là. Je vous demande si  
4 vous avez signé un affidavit à ce sujet-là?

5 R. Non.

6 Q. **[101]** Vous me dites, non. Puis ensuite vous me  
7 dites, sans que je vous pose la question, que vous  
8 êtes au courant de l'existence parce qu'on a appelé  
9 à votre bureau pour vous demander si vous l'aviez  
10 signé alors que vous l'aviez pas encore vu. Bien,  
11 là, clairement, vous savez que cet affidavit dont  
12 on vous demande signer même si vous l'avez pas vu  
13 est relié à ça?

14 R. Bien, je l'ai pas vu, je le sais pas si c'est relié  
15 à ça.

16 Q. **[102]** O.K. Bien, pourquoi vous m'en parlez alors?

17 R. Pardon?

18 Q. **[103]** Pourquoi vous m'amenez ça, cette demande-là  
19 qui vous a été faite, à votre secrétaire?

20 R. À cause que mon bureau qui a appelé puis qu'il a  
21 dit... pas mon bureau, le bureau de Michel  
22 Arsenault qui a appelé puis il a dit : « Je  
23 voudrais avoir une copie de... de l'affidavit que  
24 Jean Lavallée a signé. » J'en ai jamais signé je  
25 peux pas avoir de copie. C'est ça, eux autres

1 cherchaient la copie. Il n'y en a pas de copie, je  
2 l'ai jamais signé. J'en ai jamais enten... vu.

3 Q. **[104]** O.K. Monsieur Arsenault, apparemment, vous  
4 indique qu'il a, dans le cadre de ses fonctions,  
5 rencontré des... un représentant d'un investisseur  
6 ou d'un demandeur de fonds au Fonds de solidarité  
7 et que ce demandeur de fonds là lui a amené trois  
8 cent mille dollars (300 000 \$) pour faire passer le  
9 dossier, et qu'il a refusé. Ça vous pose pas un  
10 problème ça, en soi?

11 R. Mais je le sais pas si... j'étais pas là lorsqu'il  
12 y a eu la rencontre.

13 Q. **[105]** Non, non, Monsieur Arsenault... Monsieur  
14 Arsenault... Monsieur Lavallée. Je comprends que  
15 vous étiez là lorsqu'il y a eu la rencontre...

16 R. Comment vous voulez que je sache qui qui était là  
17 puis qui aurait amené de l'argent ou proposé de  
18 l'argent?

19 Q. **[106]** C'est pas ça la question, Monsieur Lavallée.  
20 La question c'est : Quand vous apprenez que des  
21 gens se permettent de faire ça, de proposer des  
22 sommes d'argent colossales au président de la FTQ  
23 pour faire passer des dossiers. Ça, ça vous fait  
24 pas grimper au plafond?

25 R. Oui, ça me fait grimper mais je l'ai jamais vu.

1 Q. **[107]** Vous êtes d'accord que c'est pas évident à la  
2 teneur de la conversation que c'est ça qui vous...  
3 qui attire le plus votre attention dans cette  
4 discussion-là? C'est pas ça que vous relevez, vous  
5 relevez que c'est une bonne business puis que c'est  
6 une business qui est propriété de quelqu'un qui a  
7 payé sa dette à la société.

8 R. Oui, mais... mais, je... Moi, à ce moment-là, là,  
9 pour moi, Raynald Desjardins, disons que c'était...  
10 vu qu'il avait payé sa dette à la société, je  
11 pensais pas que c'était un criminel comme c'est  
12 mentionné dans les journaux aujourd'hui. Ça, je  
13 vous jure de ça, que je le savais pas. À ce moment-  
14 là, quand qu'on parlait de ça, moi, la business que  
15 lui avait, Michel Arsenault m'avait dit :  
16 « Regarde, ça a l'air bien ça. » Point final, pas  
17 plus que ça.

18 Q. **[108]** D'un autre côté c'est quelqu'un qui a payé sa  
19 dette à la société mais c'est aussi quelqu'un qui  
20 se propose de payer le président de la FTQ?

21 R. Oui, bien, là j'étais... j'étais pas là, je le sais  
22 pas si c'est lui, je sais pas qui lui a proposé ça.

23 Q. **[109]** Dans la mesure où monsieur Dupuis était la  
24 personne qui accompagnait monsieur Desjardins, là,  
25 est-ce que vous avez creusé cette partie-là aussi?

1 Est-ce que vous vous êtes intéressé à...

2 R. Non, à cause j'étais pas à cette rencontre-là.

3 Q. **[110]** Non, non, quand on vous le raconte. On vous  
4 raconte ça au début du mois de septembre, là?

5 R. Quand même qu'on me raconte ça, là, je peux pas  
6 supposer que, j'étais pas là. J'ai jamais vu ce qui  
7 s'est passé dans cette rencontre-là.

8 Q. **[111]** On est au début du mois de septembre deux  
9 mille huit (2008), votre directeur général, Jocelyn  
10 Dupuis, on vous... monsieur Arsenault, alors que  
11 vous discutez déjà de problèmes de factures,  
12 demandes de dépenses qui sont un peu gonflées.  
13 Votre directeur... votre président de la FTQ vous  
14 explique à vous président de la FTQ Construction et  
15 à deux autres personnes qu'en plus du problème des  
16 fausses facturations, il souligne que...  
17 anecdotiquement qu'il y a un représentant d'une  
18 entreprise qui est demandeur de fonds à la FTQ, au  
19 Fonds de solidarité qui est venu tenter d'acheter  
20 son appui en compagnie de votre directeur général.  
21 Ma question c'est, est-ce que vous avez au minimum  
22 discuté de la chose avec monsieur Dupuis?

23 R. Non.

24 Q. **[112]** Je veux dire c'est pas un comportement?

25 R. J'ai pas... j'ai pas discuté de la chose avec...

1 avec Jocelyn, mais avec... avec Michel Arsenault  
2 j'ai dit : « Ça a pas de bon sens une affaire de  
3 même. » À ce moment-là, Michel a pris la décision  
4 aussi puis avec raison d'arrêter ce dossier-là, de  
5 pas investir dans ça.

6 Q. **[113]** Donc, ce que vous me dites c'est qu'avant de  
7 décider de pas investir, il vous a consulté?

8 R. Il m'a pas consulté, il me l'a expliqué ce qui  
9 s'était passé, puis il a dit : « Que c'est clair  
10 que j'embarque pas dans ça. » J'ai dit : « Tu fais  
11 bien. »

12 Q. **[114]** Donc...

13 R. Vous savez c'est toute une histoire ça que, là,  
14 vous me questionnez là-dessus, j'étais pas au  
15 courant, j'ai été mis au courant par personne  
16 interposée, puis Michel m'a dit : « J'y vas pas  
17 puis je suis en maudit de m'être fait offrir de  
18 l'argent. » Mais c'est... j'ai pas été impliqué  
19 dans rien.

20 Q. **[115]** Et il y a pas eu dans le contexte du départ  
21 de monsieur Dupuis, ça ça a pas été l'objet de  
22 discussion avec lui, là, le fait qu'il amenait des  
23 gens à monsieur Arsenault, qui lui offraient de  
24 l'argent?

25 R. Il a pas... il a pas été discuté de ça avec Jocelyn

1 Dupuis.

2 (10:20:16)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Si vous me permettez.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Oui.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Juste pour l'histoire de l'affidavit.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Oui.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Q. **[116]** Tantôt vous nous avez dit, je vous ai demandé  
13 est-ce que ça vous arrivait souvent de signer des  
14 affidavits, vous avez dit non pas souvent, mais que  
15 c'était déjà arrivé. Dans quel autre cas est-ce que  
16 vous aviez signé un affidavit?

17 R. J'ai signé un affidavit pour Jocelyn Dupuis dans  
18 une cause qui est devant les tribunaux, dans son  
19 autre cause.

20 Q. **[117]** À quel effet?

21 R. Ah, je m'en rappelle pas, mais c'est... on parle de  
22 certains dossiers on était au courant de... de la  
23 façon qu'il amenait ses dépenses.

24 Q. **[118]** O.K.

25 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

1 Q. **[119]** Le conseil d'administration du Fonds de  
2 solidarité puisqu'on parle, on vient de parler  
3 d'investissements qui ont ou qui sont demandés à ce  
4 conseil-là. Vous avez siégé dessus jusqu'en deux  
5 mille huit (2008) si je m'abuse. C'était quoi votre  
6 rôle, vous l'avez décrit déjà un peu globalement,  
7 mais dans tout le processus comme membre du conseil  
8 d'administration, vous êtes appelé à approuver  
9 certains dossiers dans certains cas, je pense que  
10 pas tous les dossiers se rendent jusqu'à vous, est-  
11 ce que c'est exact?

12 R. Bien pas tous les dossiers à cause qu'il y en a que  
13 le directeur amène pas à nous, mais tous les  
14 dossiers qui ont été vérifiés par Guy Gionet qui  
15 ont besoin d'autorisation pour être acceptés, ils  
16 sont amenés au conseil.

17 Q. **[120]** Oui, Guy Gionet c'est la SOLIM. Moi je parle  
18 au Fonds de solidarité?

19 R. Ah, au Fonds de solidarité, on est... on est sur le  
20 Fonds, on est une dizaine là-dessus.

21 Q. **[121]** Hum, hum?

22 R. Puis c'est... les dossiers sont expliqués par celui  
23 qui est en charge de ce dossier-là du Fonds puis,  
24 là, chacun des personnes impliquées qui veulent en  
25 discuter ou qui s'appliquent à son secteur,

1 l'amènent, mais c'est pas... c'est pas Jean  
2 Lavallée comme tel, c'est Jean Lavallée comme tel  
3 peut appuyer un dossier qui regarde le secteur  
4 qu'il connaît bien. Puis un autre lui c'est un  
5 autre qui l'applique qui est dans le secteur qu'il  
6 connaît bien.

7 Q. **[122]** Donc, je comprends. Donc, il y a... mais ce  
8 que je veux dire c'est qu'il y a un certain nombre  
9 de dossiers seulement, une proportion des dossiers  
10 qui se rendent jusqu'à vous. Votre autorisation du  
11 conseil d'administration est pas nécessaire pour  
12 l'ensemble des demandes d'approbation?

13 R. Bien ça prend, le conseil vote... quand même qu'il  
14 en a un dossier qui... qui relève de la  
15 construction...

16 Q. **[123]** Non, Monsieur Lavallée...

17 R. ... c'est toute le conseil qui vote.

18 Q. **[124]** Monsieur Lavallée, c'est seulement les  
19 dossiers au-dessus d'un certain montant qui vous  
20 ont soumis au conseil d'administration. Il y a des  
21 dossiers qui peuvent être approuvés en dessous du  
22 conseil d'administration?

23 R. Ceux qui viennent au conseil...

24 Q. **[125]** C'est ça?

25 R. ... d'administration du Fonds, c'est toutes des

1 dossiers qui doivent être approuvés.

2 Q. [126] Forcément, ça on est d'accord là-dessus?

3 R. Bon, c'est par tout le monde, pas par une personne.

4 Q. [127] Oui, on est d'accord là-dessus aussi?

5 R. Bon.

6 Q. [128] Donc, à ce moment-là, moi ce que je vous  
7 demande, c'est vous avez un certain nombre de  
8 dossiers qui vous sont soumis comme au conseil  
9 d'administration?

10 R. Au conseil.

11 Q. [129] D'accord.

12 R. Pas à vous, sont soumis à vous.

13 Q. [130] Oui, mais vous?

14 R. Sont soumis au conseil.

15 Q. [131] Vous peut englober plus que juste vous vous.  
16 Ce que je veux dire c'est que, là, le dossier est  
17 soumis. Là, ce que vous me dites c'est que si c'est  
18 un dossier qui est relié la construction, vous  
19 pouvez être appelé à exprimer de façon plus  
20 importante vos commentaires, c'est ça?

21 R. Oui. Pour donner certaines informations sur le  
22 dossier, puis quelles sont mes connaissances dans  
23 ce dossier-là. Mais c'est approuvé par l'ensemble  
24 du conseil.

25 Q. [132] Est-ce que c'est un vote à la majorité ou

1 c'est un vote...

2 R. Bien, c'est rarement arrivé qu'on a utilisé un vote  
3 à la majorité. Ce qui est arrivé, c'est qu'il y en  
4 a qui enregistrent leur dissidence. C'est arrivé,  
5 je pense, une fois.

6 Q. **[133]** Donc, il n'y a pas de veto, il n'y a pas de  
7 capacité pour un membre du conseil de mettre un  
8 veto sur un dossier, de dire « ça ne passe pas, je  
9 ne suis pas d'accord »?

10 R. Bien, il peut le dire, mais... si les autres  
11 l'approuvent, la majorité l'approuve, bien... Mais  
12 c'est très rare qu'il n'y a pas quasi... qu'il n'y  
13 a pas eu unanimité sur les dossiers. Ça a toujours  
14 été bien expliqué puis le conseil approuve les  
15 dossiers qui sont amenés.

16 Q. **[134]** Donc, les dossiers qui arrivent au Fonds sont  
17 approuvés, c'est ça la norme? Il y a des  
18 exceptions, mais habituellement, c'est approuvé à  
19 l'unanimité?

20 R. Habituellement, c'est ça.

21 Q. **[135]** Est-ce que des gens sont venus ou viennent  
22 vous voir, vous, pour amorcer des dossiers, des  
23 demandes de fonds? Parce que là, vous, vous  
24 retrouvez au niveau ultime, si on peut dire, au  
25 palier ultime pour l'approbation des gros dossiers

1 au conseil d'administration. Mais moi, la question,  
2 c'est : est-ce que vous en initiez aussi? Est-ce  
3 que des gens viennent vous voir pour vous demander?

4 R. Je ne pense pas que ça soit arrivé qu'ils m'ont  
5 demandé de... initier des dossiers ou de l'amener  
6 au Fonds. C'est rarement, rarement arrivé.

7 Q. **[136]** Donc, c'est arrivé?

8 R. Ça se peut que... ils nous ont demandé : « As-tu  
9 quelqu'un qui pourrait nous conseiller ou peux-tu  
10 m'envoyer quelqu'un pour que je puisse le  
11 rencontrer? » Ça, ça pourrait être arrivé.

12 Q. **[137]** Est-ce qu'il vous est arrivé, je parle autant  
13 au Fonds que... je vais réenglober SOLIM là-dedans,  
14 parce que... Mais est-ce qu'il vous est déjà  
15 arrivé, comment dire, de suggérer que ça serait un  
16 bon investissement, qu'une chose serait un bon  
17 investissement pour le Fonds ou pour la SOLIM, dans  
18 le contexte de votre rôle sur ces différents...

19 R. Dans le contexte de SOLIM ou du Fonds?

20 Q. **[138]** Bien, je mets les deux parce que je ne veux  
21 pas refaire l'exercice avec SOLIM plus tard, mais  
22 dans le fond, pendant que je suis avec vous, vous  
23 me direz si c'est l'un ou l'autre, mais...

24 (10:28:24)

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[139]** Écoutez, que ce soit SOLIM ou le Fonds, puis  
2 vous nous ferez les distinctions. Alors, est-ce que  
3 ça vous est arrivé de pousser des dossiers, que ce  
4 soit en rapport avec SOLIM ou en rapport avec le  
5 Fonds?

6 R. Oui, ça m'est arrivé.

7 Q. **[140]** O.K. Alors, dites-nous lesquels.

8 R. Ah, bien là, lesquels... Je ne peux pas avoir  
9 chaque dossier. Imaginez, là. Mais j'ai...

10 Q. **[141]** Parce que vous en avez poussé plusieurs?

11 R. J'en ai poussé quelques-uns.

12 Q. **[142]** Bon.

13 R. Bon. Mais lesquels exactement, là, demandez-moi pas  
14 quels dossiers.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

16 Q. **[143]** Des exemples?

17 R. Ça fait des années que... de ça, là. On parle de...  
18 Puis ça peut être un dossier que j'ai recommandé ou  
19 j'ai poussé, dire : « Essayez, il est bon. » Guy  
20 Gionet vous l'a dit, j'ai toujours dit qu'un  
21 dossier qui n'était pas bon, qu'il le dise. Si un  
22 dossier, il a un doute, qu'il nous le dise. Je n'ai  
23 jamais poussé sur des dossiers pour faire accepter  
24 un dossier qui n'était pas bon. Jamais. J'ai  
25 toujours demandé : « Faites-nous des

1 recommandations dans le sens que le dossier il est  
2 parfait, puis on va faire du rendement avec. »  
3 C'est ça que j'ai fait.

4 Q. **[144]** Donc, ce que vous dites, c'est que vous  
5 expliquez à monsieur Gionet qu'il fallait qu'il  
6 vous fasse une recommandation comme quoi le dossier  
7 était bon?

8 R. Pas ça, je dis. Je dis à Guy, j'ai demandé à Guy :  
9 « Fais-nous l'analyse du dossier, et si le dossier,  
10 tu penses qu'il n'est pas bon, dis-nous-le qu'on le  
11 mette de côté puis qu'on ne l'approuve pas. » C'est  
12 ça que j'ai dit.

13 Q. **[145]** O.K. Donc, il fait...

14 R. Je n'ai pas essayé de lui faire amener des dossiers  
15 pour que, même s'il n'est pas bon ou...

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[146]** Ce n'est jamais arrivé qu'il y avait des  
18 dossiers qui étaient limite, mettons, puis que vous  
19 lui ayez dit : « Bien, arrange-toi pour que ça  
20 marche »?

21 R. Non.

22 Q. **[147]** « Make it happen »? Non?

23 R. Non. Non. Je n'ai pas dit « make it happen », j'ai  
24 dit : « S'il n'est pas bon... »

25 Q. **[148]** Non, mais « arrange-toi pour que ça

1           fonctionne », par exemple?

2           R. Non. Non. Jamais dit ça. S'il n'est pas bon, il  
3           n'est pas bon, on le tasse. Ça, je vous garantis  
4           ça.

5           Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6           Q. **[149]** Mais il y a des dossiers qui peuvent être  
7           bons puis qui peuvent poser des problèmes quand  
8           même.

9           R. Bien, à ce moment-là, il le mettait là. Il le  
10          mettait de côté. S'il faisait des problèmes, c'est  
11          à cause qu'il y avait des parties qui n'étaient pas  
12          correctes.

13          Q. **[150]** Donc, s'il y a des dossiers qui ont été  
14          financés par le Fonds ou par la SOLIM que vous avez  
15          approuvés, dans lesquels il y avait des problèmes,  
16          c'est parce qu'on ne vous a pas mis au courant?

17          R. Il n'y en avait pas de problème à SOLIM, des  
18          dossiers. Les dossiers qui ont été adoptés à SOLIM,  
19          ils ont fonctionné, puis il n'y avait pas de  
20          problème. Nommez-moi-z'en qui ont été amenés qui  
21          avaient des problèmes.

22          Q. **[151]** On regardera ça. C'est un poste important  
23          d'être sur le conseil d'administration du Fonds?

24          R. Bien, certainement.

25          Q. **[152]** C'est un poste convoité?

- 1 R. Bien, j'imagine qu'il y en a plusieurs, j'imagine,  
2 qui doivent convoiter d'aller siéger au Fonds.  
3 Ça...
- 4 Q. **[153]** Vous imaginez?
- 5 R. J'imagine.
- 6 Q. **[154]** Pourquoi vous dites, vous imaginez?
- 7 R. Pardon?
- 8 Q. **[155]** Pourquoi vous dites que vous imaginez,  
9 qu'est-ce que vous voulez dire par là?
- 10 R. Bien à cause je peux pas savoir tous ceux qui  
11 aimeraient aller siéger au Fonds.
- 12 Q. **[156]** Donc vous, vous avez des raisons de penser  
13 que ça pourrait être l'objet de convoitise?
- 14 R. Bien oui.
- 15 Q. **[157]** Pourquoi?
- 16 R. Bien pourquoi, à cause c'est important de siéger au  
17 Fonds de solidarité puis ça donne une prestance  
18 puis j'imagine qu'il y en a qui... qui aimeraient  
19 siéger là. Mais je peux pas deviner.
- 20 Q. **[158]** Est-ce que c'est pas le cas que cette chaise  
21 au Fonds de solidarité, c'est ça qui était au coeur  
22 de toute la bataille qui a eu lieu entre les deux  
23 clans au niveau des élections en deux mille huit  
24 (2008)?
- 25 R. Ah... je pense pas que ça soit uniquement ça, il

1 doit certainement y avoir d'autre chose. Ils  
2 disaient j'étais... ils m'appelaient le vieux,  
3 j'étais trop vieux. Ça, ça devait être une des  
4 raisons.

5 Q. **[159]** Que vous étiez trop âgé?

6 R. Oui.

7 Q. **[160]** Mais fondamentalement, est-ce que vous vous  
8 dites que quand même, ça devait être une des  
9 raisons aussi, qu'il y avait une convoitise pour ce  
10 poste-là?

11 R. Bien ça... ça doit être une raison aussi.

12 Q. **[161]** Et pour la même raison, vous étiez pas  
13 intéressé nécessairement à le laisser aller?

14 R. J'étais pas intéressé à le laisser aller, je m'en  
15 allais, je prenais ma retraite, j'avais soixante-  
16 neuf (69) ans.

17 Q. **[162]** Mais ça, c'était pas encore fait, là?

18 R. Bien je l'avais annoncé que je m'en allais lorsque  
19 mon mandat se terminait au mois de juin deux mille  
20 dix (2010).

21 Q. **[163]** Vous l'aviez déjà annoncé?

22 R. Bien oui.

23 Q. **[164]** À quel endroit?

24 R. Bien à jaser avec tout le monde.

25 Q. **[165]** Il y avait rien de coulé dans le béton, là,

1 c'est ça que je veux dire?

2 R. Non mais...

3 Q. **[166]** Vous aviez pas envoyé de lettre à la FTQ  
4 Construction en disant...

5 R. Bien non, bien non...

6 Q. **[167]** ... je me représenterai pas, là?

7 R. ... j'avais pas envoyé de lettre mais ils savaient  
8 que je m'en allais.

9 Q. **[168]** Monsieur Pereira nous a dit qu'à son avis,  
10 votre pouvoir, il venait de votre chaise au Fonds.

11 R. Ken peut avoir dit n'importe quoi, il m'en a bien  
12 raconté des affaires. Ken, c'est un gars qu'on a  
13 travaillé ensemble puis j'ai aidé beaucoup puis je  
14 le prenais même en pitié de voir qu'il était pas  
15 capable de placer du monde au Québec. J'ai tout  
16 fait.

17 Q. **[169]** C'est possible, mais vous pensez quoi de  
18 cette affirmation-là?

19 R. De quoi?

20 Q. **[170]** Que votre pouvoir venait de votre... que vous  
21 aviez un pouvoir qui dérivait de votre chaise au  
22 Fonds. Vous êtes d'accord avec ça, là, vous nous  
23 dites que c'est un poste important, qui donne de la  
24 prestation, là, donc c'est pas faux ce que monsieur  
25 Pereira dit, là?

1 R. Bien c'est pas faux, mais il y a bien des choses  
2 qu'il en a mis. Moi, c'est pas vrai que je  
3 « runnais » tout puis que c'était dont bien  
4 effrayant. Le monde, il fallait qu'il m'appuie, il  
5 fallait qu'il m'approuve, s'il avait pas voulu  
6 m'appuyer, bien j'aurais pas pu être là, c'est à  
7 cause que le monde m'appuyait.

8 Q. [171] Quand vous avez appris qu'il y avait une  
9 commission d'enquête qui se dessinait sur la  
10 construction, vous avez pensé quoi de ça?

11 R. Que vous avez...

12 Q. [172] Quand il a commencé à se discuter qu'il y  
13 aurait peut-être une commission d'enquête comme  
14 celle-ci ici, là...

15 R. Oui.

16 Q. [173] ... qui se pencherait sur l'industrie de la  
17 construction, ça a été quoi votre réaction?

18 R. Ah j'étais pas d'accord comme bien plusieurs.  
19 J'étais... on avait vécu la commission Cliche puis  
20 on avait vu comment ça s'était passé puis il y  
21 avait... il y avait, au début, vous avez vu la  
22 position de la FTQ Construction puis la FTQ était  
23 contre. Après ça, ça... ça... ça a changé puis sont  
24 devenus pour.

25 Q. [174] Si on va, Madame Blanchette, à l'onglet 80,

1 qui est un article du Devoir, là, si je ne m'abuse,  
2 si je me trompe pas, qui date du mois d'octobre  
3 deux mille neuf (2009) où on évoque... Madame  
4 Blanchette, si on peut descendre un petit peu,  
5 donc, la position qui est... bon les commentaires  
6 soulevés par monsieur Arsenault qu'on voit au  
7 deuxième paragraphe sur l'inutilité d'une  
8 commission d'enquête, c'est quelque chose que vous  
9 partagez, ça, ça représente l'opinion de la FTQ et  
10 de la FTQ Construction, (inaudible) la FTQ comme  
11 telle, là, je vous dis pas... mais c'est l'opinion  
12 que vous aviez à l'époque aussi?

13 R. C'est ce que je vous disais au début, on était  
14 contre, puis après, là, la FTQ puis la FTQ  
15 Construction ont appuyé la position.

16 Q. **[175]** D'accord donc ça, c'est l'appui que vous avez  
17 fourni au gouvernement dans son opposition à l'idée  
18 d'une commission, c'est ça?

19 R. Que la FTQ a fourni.

20 Q. **[176]** Parfait. Madame la Greffière?

21 LA GREFFIÈRE :

22 1251.

23

24 113P-1251 : Article du journal Le Devoir du 31

25 octobre 2009 - Commission d'enquête -

1                                   Le gouvernement Charest a un allié: la  
2                                   FTQ

3  
4       Q. [177] Est-ce que vous avez pris des démarches? À  
5           l'époque, le gouvernement Charest est au pouvoir,  
6           c'est donc lui qui a la possibilité de la mettre en  
7           place, ce qu'il a éventuellement fait, là, en deux  
8           mille onze (2011); mais en deux mille neuf (2009),  
9           là, quand ça commence à se discuter, est-ce que  
10          vous avez fait des démarches ou vous avez envisagé  
11          des démarches pour approcher le Parti québécois,  
12          par exemple, pour...

13       R. Non. Pour une commission d'enquête?

14       Q. [178] Non. Pour justement obtenir qu'eux non plus  
15          n'appuient pas une telle commission.

16       R. Non. J'ai pas rencontré le gouvernement pour ça.

17       Q. [179] Est-ce que vous avez essayé?

18       R. Non.

19       Q. [180] Madame Blanchette, si on joue l'écoute numéro  
20          14, à l'onglet 14 des écoutes électroniques.

21

22                               ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23

24                               Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25       Q. [181] Donc, Monsieur Lavallée, vous avez dit que

1 vous avez pas fait de démarche. Vous en avez  
2 envisagé, de ce que je comprends?

3 R. Non, je n'ai pas fait de démarche. C'est pas à  
4 cause qu'on discutait de ça, j'ai pas fait de  
5 démarche auprès du PQ.

6 Q. **[182]** D'accord. Mais est-ce que je me trompe ou, si  
7 on va aux lignes 58 et suivantes, là, il y a une  
8 suggestion comme quoi vous êtes en mesure de  
9 négocier avec eux? Monsieur Arsenault, à la ligne  
10 60, là, il semble suggérer que vous avez une  
11 entente avec monsieur Blanchette, je comprends pas  
12 le lien, là.

13 R. Ni moi. Je peux pas voir...

14 Q. **[183]** Il vous répond...

15 R. Je peux pas voir quel « deal » j'ai avec  
16 Blanchette. J'en ai pas de « deal » avec  
17 Blanchette, je l'ai pas rencontré. J'ai pas  
18 rencontré personne au PQ.

19 Q. **[184]** Jamais?

20 R. Pas dans cette période-là, certain.

21 Q. **[185]** Puis pas à ce sujet-là?

22 R. Pas à ce sujet-là. Ah! non.

23 Q. **[186]** Vous êtes sûr? Vous l'avez envisagé en tout  
24 cas?

25 R. Bien, on voulait en parler avec le PQ mais ça s'est

1 pas concrétisé.

2 Q. **[187]** Ça s'est pas concrétisé. En parallèle, avant  
3 qu'on passe à une autre écoute, on voit que  
4 monsieur Arsenault vous parle de la CSST.

5 R. Oui.

6 Q. **[188]** Il vous demande : « Vous y allez plus. » Il  
7 vous demande si vous voulez démissionner. Vous avez  
8 expliqué, là, depuis le début de votre témoignage  
9 que vous vous retirez, vous êtes fatigué, vous avez  
10 de l'âge, il est temps de laisser la place aux  
11 jeunes et tout ça. Mais vous partez pas sans faire  
12 de bruit, là. Là on vous demande : « Vous y allez  
13 plus. » Vous voulez plus y aller parce que vous  
14 vous sentez pas bienvenu, on vous demande de  
15 démissionner, vous dites : « Il en est pas  
16 question, je démissionnerai pas. »

17 R. La date de ça, là, je me rappelle pas c'est quand.

18 Q. **[189]** Je vais vous le dire, c'est le vingt (20)  
19 avril deux mille neuf (2009).

20 R. Bon, bien, peut-être pas longtemps après j'ai  
21 démissionné. On m'a fêté, à la CSST, à cause que  
22 j'ai été là durant... de sa fondation aller à deux  
23 mille neuf (2009). Ça fait que j'étais le plus  
24 ancien v.-p. qui siégeait là, c'est... Au début,  
25 j'étais là avec Louis Laberge. Ça fait que pas

1 longtemps après j'ai parti. Sur le coup j'étais en  
2 « christophe » à cause que le monde poussait : « Il  
3 faut que tu t'en ailles. - M'a m'en aller mais  
4 " mème " je décide de m'en aller. »

5 Q. [190] D'accord.

6 R. Et pas longtemps après j'ai parti.

7 Q. [191] Pas longtemps après vous avez fini par  
8 décider de vous en aller. Mais, en attendant...

9 R. Pardon?

10 Q. [192] En attendant vous partiez pas, là?

11 R. Bien oui, mais ça s'est fait dans un court laps de  
12 temps. J'y allais plus.

13 (10:45:58)

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Avant de passer à une autre écoute.

16 Q. [193] Si on revient à la ligne 61, Monsieur  
17 Lavallée, quand monsieur Arsenault vous dit :

18 Bien, ils sont mal pris parce qu'on a  
19 un deal avec Blanchette, là.

20 Vous, vous répondez :

21 Bien, plus... bien, il y a pas rien  
22 que ça, moi. Eille, je te conterai ça,  
23 toi, là.

24 Qu'est-ce que vous vouliez lui raconter?

25 R. Je me rappelle pas, Madame. Écoutez, c'est des

1 dossiers ça fait longtemps, ça. Puis dans une  
2 discussion de même, des fois on dit des choses puis  
3 on se revoit pas tout de suite puis là tu  
4 l'oublies. Pensez-vous que je peux me rappeler ces  
5 discussions-là? Je peux pas voir ce que j'aurais  
6 eu...

7 Q. **[194]** C'est tout de même des in... des  
8 conversations qui ne sont pas banales, Monsieur  
9 Lavallée.

10 R. Je dis pas qu'ils (sic) sont banales mais je dis  
11 que c'est... je me rappelle pas avoir rencontré  
12 Claude Blanchette.

13 Q. **[195]** Mais qu'est-ce que vous voulez dire quand  
14 vous lui dites : « Il y a pas rien que ça, je peux  
15 te conter d'autre chose »?

16 R. Je m'en rappelle pas. Je m'en rappelle pas de ça.  
17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[196]** Parce que vous vous rappelez quand même de  
19 beaucoup de choses. Jusqu'à maintenant, votre  
20 mémoire est pas vraiment en cause dans votre  
21 témoignage.

22 R. Mais ma mémoire dans... des fois est en cause à  
23 cause je me rappelle pas de ça. Si je m'en  
24 rappelais, je le dirais. Mais je me rappelle pas  
25 d'avoir eu des rencontres avec Claude Blanchette.

1 Q. [197] Vous n'avez pas eu de rencontre avec le PQ,  
2 c'est ce que vous dites?

3 R. Hum hum.

4 Q. [198] Vous avez insisté auprès de Michel Arsenault  
5 pour qu'il en ait. C'est pas la seule fois, là,  
6 cette fois-là, où vous avez insisté pour que des  
7 discussions aient lieu avec le PQ?

8 R. Bien, peut-être, là, mais, moi, je... on voulait  
9 pas qu'il y ait une commission d'enquête puis on a  
10 dit : « On va aller voir tout le monde. » Mais j'ai  
11 pas été voir le PQ. Peut-être Michel, vous lui  
12 demanderez. Mais, moi, j'ai pas été voir le PQ.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. [199] Pourquoi vous vouliez pas avoir de commission  
15 d'enquête?

16 R. À cause qu'on sait comment ça se finit une  
17 commission d'enquête. Moi je suis ici aujourd'hui  
18 puis je suis déjà condamné d'avance, puis je passe  
19 pour un pas bon, puis un ci, puis dans les médias,  
20 puis partout. C'est ça une commission d'enquête. Ça  
21 aide pas personne. Moi j'étais d'accord qu'on fasse  
22 une commission mais avec des barèmes précis. Mais  
23 je vous le dis, je me sens frustré de passer devant  
24 cette commission-là par rapport je suis condamné  
25 d'avance. C'est ça qui est ma crainte.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[200]** Mais vous avez l'occasion en même temps de  
3 faire valoir votre point de vue?

4 R. Ah oui, l'occasion, mais j'ai bien plus de chances  
5 de me faire accuser puis que le monde pense que je  
6 suis pas bon. J'ai été quarante (40) ans de ma vie  
7 à travailler dans le mouvement syndical. J'en ai  
8 fait des choses. Puis passer ici, ça m'aide pas du  
9 tout.

10 Q. **[201]** Si on va à l'écoute, à l'onglet 15, Madame  
11 Blanchette.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Est-ce que vous déposez l'autre?

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Q. **[202]** Oui, excusez-moi, si je l'ai pas fait,  
16 pardon.

17 LA GREFFIÈRE :

18 1252.1 et .2.

19

20 113P-1252.1 : Écoute électronique 08-0459\_4548  
21 du 20 avril 2009

22

23 113P-1252.2 : Transcription de l'écoute  
24 électronique 08-0459\_4548 du 20  
25 avril 2009

1

2 Me GÉRALD SOULIÈRES :

3 Me permettez-vous, Madame la Présidente, juste une  
4 remarque. C'est pas une objection. Mon collègue  
5 vient de dire, vous avez eu l'occasion de faire  
6 valoir. Je voudrais quand même qu'il soit clair  
7 qu'en vertu de votre règle 24, l'avocat du témoin  
8 ne peut pas lui poser de questions. Alors, ça  
9 limite sa capacité de faire valoir son point de  
10 vue. Il répond aux questions qui lui sont posées.

11 (10:49:59)

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Il a la possibilité de répondre exactement ce qu'il  
14 veut et de dire la vérité et d'exprimer son point  
15 de vue, c'est ce qu'il fait depuis le début.

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[203]** Est-ce que quand vous nous dites, parce que  
18 là on attend que ça se mette en route, que vous  
19 avez, vous êtes pas content de la commission  
20 d'enquête parce que là vous allez avoir l'air de ce  
21 que vous n'êtes pas ou je ne sais pas, quelque  
22 chose de cet ordre, ça veut dire que là, ce qui  
23 vous inquiète c'est pas tant le sort des  
24 travailleurs, mais c'est votre sort à vous?

25 R. Non, c'est perdre ma réputation quand j'ai été

1 quarante (40) ans à travailler comme un... un  
2 forcené dans le mouvement syndical pour défendre  
3 les travailleurs. Puis c'est ça que je suis en  
4 train de perdre, ma réputation.

5 Q. **[204]** D'accord. Et vous pensez que ça ça arrive  
6 même si vous avez rien à vous reprocher?

7 R. J'ai rien à me reprocher. J'ai rien à me reprocher,  
8 puis j'ai toujours travaillé pour les travailleurs.

9 Q. **[205]** Puis pourquoi ça, à ce moment-là, ça  
10 perdrait, vous perdriez votre réputation?

11 R. Vous savez pourquoi, tout le monde qui parle de la  
12 Commission le disent (sic), dès que tu te présentes  
13 « icitte », tu es condamné d'avance.

14 Q. **[206]** Votre perspective là-dessus c'est parce  
15 que... Monsieur Lavallée, pourquoi dès qu'on se  
16 présente ici on est condamné d'avance?

17 R. À cause que c'est ça que le monde ont, c'est ça que  
18 le monde voit, toutes sortes de... de questions qui  
19 sont posées qui... pareil comme si on était  
20 coupable. C'est ça que je vois, puis parlez-en à  
21 d'autres, là, puis ils vont vous dire la même  
22 chose. Ma réputation après avoir travaillé toute ma  
23 vie dans le mouvement syndical puis à défendre le  
24 monde est ternie en venant ici.

25

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

4 Madame la greffière.

5 LA GREFFIÈRE :

6 1253.1, 1253.2.

7 (10:59:00)

8

9 113P-1253.1 : Écoute électronique 08-0459\_4790  
10 du 28 avril 2009

11

12 113P-1253.2 : Transcription de l'écoute  
13 électronique 08-0459\_4790 du 28  
14 avril 2009

15

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

17 Juste pour information, Madame la Présidente, au  
18 début on dit que ça a été coupé, mais en réalité il  
19 y avait juste eu les présentations, puis il y a eu  
20 une rupture, puis là ils se sont rappelés.

21 Q. **[207]** Ça c'est une semaine après la discussion  
22 d'avant. Donc, encore une fois, vous revenez à la  
23 charge, il faut qu'il y ait des démarches qui  
24 soient faites pour empêcher l'enquête?

25 R. On n'y a pas été. Il n'y a pas eu d'enquête avec le

1 Parti... de rencontre avec le Parti québécois.

2 Q. **[208]** Ligne 88, vous nous avez expliqué hier que  
3 vous étiez quelqu'un qui ne mettait pas de  
4 pression, ne faisait pas de menaces. Mais il vous  
5 arrive parfois de tenir des propos qui suggèrent le  
6 contraire, là. Quand on lit :

7 Je le sais, il y a bien de ces gars-là  
8 que je peux couler demain matin si je  
9 veux, toute la gang.

10 R. Ce n'est pas des menaces, ce n'est pas des  
11 pressions. Ça se peut, des fois, que je puisse  
12 m'emporter mais ça veut pas dire que je leur fais  
13 des pressions.

14 Q. **[209]** Ça veut dire que vous envisagez de le faire?

15 R. Non.

16 Q. **[210]** Non? Vous voyez pas ça comme ça, vous?

17 R. Non.

18 Q. **[211]** Je suis obligé d'être en désaccord.

19 R. C'est votre droit.

20 (11:04:23)

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. **[212]** Mais comment auriez-vous pu l'écouler si vous  
23 l'aviez voulu?

24 R. Des fois, on parle puis on dit des choses.

25 Q. **[213]** Non mais c'est parce que vous saviez des

1 choses, là, sur ces gens-là.

2 R. Bien les choses que je pouvais savoir, là,  
3 demandez-moi les pas aujourd'hui, je m'en rappelle  
4 pas. Puis c'est pas à cause que je veux pas le  
5 dire, je m'en rappelle pas. Si je m'en rappelais,  
6 je vous le dirais.

7 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

8 Q. **[214]** C'était un peu la norme, vous saviez  
9 tellement de choses sur tellement de gens que  
10 maintenant, vous vous en souvenez plus?

11 R. Je peux vous dire une chose, si vous auriez eu les  
12 opérations que j'ai eues, vous verriez puis vous  
13 comprendriez peut-être mieux ce que je veux dire.  
14 C'est la vérité que je vous dis. Si je m'en  
15 rappelais, je vous le dirais. Mais je m'en rappelle  
16 pas.

17 Q. **[215]** Monsieur Lavallée, en dépit de ces  
18 opérations-là, jusqu'à maintenant vous semblez pas  
19 avoir, généralement, de problèmes de mémoire...

20 R. Ah non, ça a pas...

21 Q. **[216]** ... c'est seulement sur certains... certaines  
22 choses, tout d'un coup.

23 R. Vous pouvez lire dans ma tête, vous?

24 Q. **[217]** J'ai dit: « Vous semblez pas ».

25 R. Je semble pas, oui. Moi je le sais que j'ai de la

1 misère.

2 Q. **[218]** En tout cas, clairement vous en avez sur ce  
3 point-là. Un petit peu avant, 56, on a dévié de  
4 certains dossiers, là, je pense qu'on fait des  
5 références au dossier de monsieur Beaulieu, là, le  
6 10-35, quand on parle des Hells Angels un petit peu  
7 plus tôt dans la conversation, là, on dit: « Le  
8 gars, c'est un sympathisant des Hells, le  
9 sympathisant est avec la Banque de Montréal aussi »  
10 corrigez-moi si je me trompe mais je pense que la  
11 personne à qui vous faites référence à ce moment-là  
12 c'est monsieur Beaulieu et son dossier du 10-35?

13 R. Ça ici?

14 Q. **[219]** Non, non, pas ça ici, Madame Blanchette, on  
15 peut remonter à la ligne 14. On reviendra après.  
16 Ligne 14, ici, là, on parle de... vous parlez de  
17 dossiers deux mille sept-deux mille huit (2007-  
18 2008) ensuite on vous dit... vous dites: « On est  
19 clean de A à Z dans ça, il y a beau y avoir un  
20 gars, c'est un sympathisant des Hells Angels, bien  
21 le sympathisant est avec la Banque de Montréal  
22 aussi. » « Ouin, à cause là, le gars de la banque  
23 de Montréal, lui, investit dans ça puis il dit moi,  
24 je suis en premier rang, je perdrai rien » bon, là,  
25 il est question de savoir si vous avez perdu ou pas

1 deux point cinq millions de dollars (2,5 M\$) dans  
2 cette opération-là. Il semble que Radio-Canada ait  
3 prétendu ça et que vous étiez pas d'accord, mais  
4 moi, ce que je veux dire c'est que ça, ces données-  
5 là, est-ce que vous vous souvenez, si je vous  
6 suggère c'est lié au dossier de monsieur Beaulieu  
7 au 10-35, avec le bar de danseuses et tout ça, là?

8 R. Non. Le... ce dossier-là, là, j'ai pas trempé  
9 dedans.

10 Q. **[220]** C'est pas ça... c'est pas ça ma question, là,  
11 je veux savoir si quand vous parlez de ça, est-ce  
12 que ça va... est-ce que je me trompe quand je dis  
13 que vous faites référence à ce dossier-là? Là, dans  
14 la conversation.

15 R. Oui mais c'est... c'est un dossier qui a été  
16 discuté, ça, avec le Fonds puis on n'a... on n'a  
17 jamais embarqué dans le dossier des... des  
18 danseuses, là. C'était dans un terrain.

19 R. J'ai mentionné ça pour présenter.

20 R. Ah.

21 Q. **[221]** On en discutera en détail plus tard, mais ce  
22 que je veux dire, c'est quand vous avez ici, vous,  
23 qui disez... qui dites, pardon: « Il a beau avoir  
24 un gars, c'est un sympathisant des Hells Angels, le  
25 sympathisant est avec la Banque de Montréal lui

1 aussi, là », vous faites référence... je peux me  
2 tromper, là, dites-le moi si je me trompe...

3 R. Bien...

4 Q. **[222]** ... ou si vous vous en souvenez pas, là.

5 R. Je comprends pas, là, si sympathisant est avec  
6 la... la Banque de Montréal dans ce dossier-là, là.

7 Q. **[223]** Le sympathisant des Hells Angels auquel vous  
8 faites référence, là...

9 R. Oui mais...

10 Q. **[224]** ... est-ce que vous vous souvenez c'est qui?

11 R. Bien non.

12 Q. **[225]** Pas du tout?

13 R. Je les connais pas les sympathisants dans le  
14 dossier de... de la marina, il y a du monde qui ont  
15 des bateaux puis ils vont là.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Q. **[226]** Ronnie Beaulieu, ça vous dit rien?

18 R. Oui, Ronnie Beaulieu ça me dit de quoi. À cause  
19 qu'on a été dans un dossier à Sept-Îles avec au  
20 début, v'là longtemps, là, ça doit faire dix (10),  
21 douze (12) ans.

22 Q. **[227]** O.K. Mais vous saviez que c'était un...

23 R. Non, je savais pas que Ronnie...

24 Q. **[228]** Alors pourquoi vous parlez de sympathisant  
25 des Hells, d'abord, au paragraphe 14?

1 R. Bien à cause ça s'est dit, ça, qu'il y avait des  
2 sympathisants des Hells qui allaient dans... qui  
3 étaient dans ça. Les sympathisants des Hells, moi,  
4 je le sais pas, je les connais pas. J'en connais  
5 pas un sympathisant des Hells.

6 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

7 Q. **[229]** Dans les lignes 14 à 19, quand vous dites,  
8 là, quand vous parlez du dossier, le dossier dont  
9 vous parlez à ce moment-là, est-ce que vous êtes  
10 capable de me dire de quoi il s'agit? Quand on  
11 parle d'un dossier où Radio-Canada aurait dit que  
12 vous perdiez deux point cinq millions (2,5 M)?

13 R. Je m'en rappelle pas quel dossier qu'ils voulaient  
14 parler.

15 Q. **[230]** Bon. Cela étant dit, si on retourne à la  
16 ligne 56, vous dérivez d'une discussion sur la  
17 possibilité que les Hells aient investi ou que vous  
18 ayez eu un sympathisant des Hells dans un dossier,  
19 que les Hells ont peut-être des bateaux à la Marina  
20 Brousseau, puis là vous déviez puis vous nous  
21 expliquez que Loto-Québec, eux, ont des joueurs qui  
22 sont des Hells Angels qui blanchissent de l'argent.  
23 Pour vous, ça, ça justifie que vous fassiez affaire  
24 avec...

25 R. Non.

- 1 Q. **[231]** ... (inaudible)?
- 2 R. Moi, ce que j'essaie de dire dans... quand on parle  
3 de Hells, nous, on a investi. Il y a des places  
4 qu'ils vont investir, les Hells, puis personne le  
5 sait. Ils vont dans les banques, ils vont partout,  
6 ils vont à Loto Québec, puis ils savent... personne  
7 en parle. Nous autres, là, apparemment, selon bien  
8 des discussions, on sait tout ce qui se passe. Les  
9 Hells qui vont dans... dans les marinas. Qu'est-ce  
10 que vous voulez qu'on fasse? Mais, je sympathise  
11 pas avec les Hells, j'en connais pas de Hells. Mais  
12 ils vont investir ailleurs et dès qu'il y a de quoi  
13 qui se passe au Fonds « ah! Bien, là, eille, ils  
14 connaissent ça, là, eux autres, les Hells, c'est  
15 leurs chums. » C'est pas nos chums.
- 16 Q. **[232]** Ma suggestion est pas celle-là. Ma suggestion  
17 c'est que, par ce commentaire-là, moi, ce que je  
18 comprends, c'est que vous êtes conscient de deux  
19 choses. D'une part, vous êtes conscient que quand  
20 les Hells Angels font affaire avec Loto Québec dans  
21 le contexte que vous décrivez, c'est relié au  
22 blanchiment d'argent.
- 23 R. Bien, on le sait pas, on pense.
- 24 Q. **[233]** Oui, c'est ça.
- 25 R. On pense qu'une place qu'ils peuvent aller blanchir

1 de l'argent, c'est au Casino, puis ils doivent  
2 aller au Casino.

3 Q. **[234]** Moi, ce que je vous suggère, c'est que vous  
4 savez que c'est une possibilité quand vous faites  
5 affaire avec les Hells.

6 R. On fait pas affaire avec les Hells.

7 Q. **[235]** Vous le savez pas nécessairement, je le sais  
8 pas, moi. Moi, ce que je vous dis, c'est que c'est  
9 arrivé, de toute évidence.

10 R. On fait pas affaire avec les Hells, puis si on a  
11 fait affaire, on le savait pas.

12 Q. **[236]** Mais, c'est arrivé.

13 R. Je le sais pas, c'est pas arrivé que j'ai fait  
14 affaire...

15 Q. **[237]** Bon. O.K.

16 R. ... avec des Hells.

17 Q. **[238]** Si c'est arrivé.

18 R. C'est pas arrivé, je peux pas... je peux pas  
19 présumer que ça va arriver.

20 Q. **[239]** Vous me dites « si c'est arrivé, je le savais  
21 pas ».

22 R. Oui.

23 Q. **[240]** Bon.

24 R. Si c'est arrivé, je le savais pas. C'est pas marqué  
25 dans le front « Hells ».

1 Q. **[241]** Je suis d'accord. Moi, ce que je vous dis,  
2 c'est que si c'est arrivé, O.K., prenons... partons  
3 de cette prémisse-là. Si c'est arrivé, vous êtes  
4 d'accord avec moi que c'est possiblement parce que  
5 ces Hells-là cherchaient à blanchir de l'argent. Je  
6 dis « possiblement ».

7 R. Je le sais pas.

8 Q. **[242]** Vous le savez pas. Mais, moi, ce que je  
9 trouve intéressant dans votre commentaire ici -  
10 puis dites-moi ce que vous en pensez - c'est que ça  
11 donne l'impression que vous savez bien que faire  
12 affaire avec les Hells comporte un risque de  
13 blanchiment d'argent puis quand vous dites « Loto  
14 Québec le fait, pourquoi pas nous? »

15 R. Bien non. Je dis pas « pourquoi nous... pourquoi  
16 pas nous? » Je vous dis qu'on n'a jamais fait de...  
17 de discussion, qu'on n'a jamais embarqué avec des  
18 Hells. Si c'est arrivé, on le sait pas que c'était  
19 des Hells. Ça, c'est clair. C'est pas marqué ça  
20 dans leur front « je suis un Hells ». Donc, pour  
21 nous, on a toujours fait attention pour pas  
22 s'embarquer avec du monde qui était pas correct.

23 Q. **[243]** Vous avez pas l'impression - puis c'est pas  
24 ça que vous voulez dire, là - vous avez pas  
25 l'impression que c'est un peu injuste que vous ayez

1 tous ces problèmes quand ça vous arrive, même sans  
2 que vous vous rendiez compte de ça, alors que Loto  
3 Québec le fait de façon régulière puis que, eux,  
4 personne dire... trouve rien à dire.

5 R. Mais, comment vous pouvez... C'est ça que je dis.  
6 Comment que Loto Québec peut savoir que c'est des  
7 Hells? Comment nous autres on peut savoir que c'est  
8 des Hells? C'est ça que je veux vous dire. Les  
9 Hells, il faut qu'ils aient des entrées à des  
10 places, mais ils... ça se sait pas. Je suis à peu  
11 près sûr que Loto Québec ne sait pas qu'il y a des  
12 Hells qui sont à telle table puis telle table pour  
13 blanchir de l'argent.

14 Q. **[244]** Donc, ce que vous dites, c'est que, le  
15 problème, c'est que vous le savez pas.

16 R. Non.

17 Q. **[245]** Mais, si vous le saviez, vous le feriez pas.

18 R. Bien non.

19 Q. **[246]** D'accord. On peut suspendre.

20 (11:09:45)

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Q. **[247]** Puis je comprends qu'il y a quand même une  
23 différence parce que, chez vous, c'est de l'argent  
24 public. Et la façon dont vous pouviez vous  
25 prémunir, est-ce que c'était de faire affaire avec

1 des gens dont la réputation pouvait comporter un  
2 risque quant à vous? Est-ce que c'étaient vos  
3 bilans sociaux? C'est ça votre façon de vous  
4 prémunir?

5 R. Bien, c'en était une.

6 Q. **[248]** Puis l'autre, c'était quoi?

7 R. Bien, il peut y en avoir d'autres aussi.

8 Q. **[249]** Lesquelles?

9 R. Bien, on pourrait avoir des commentaires de... de  
10 personnes qui... qui nous mettraient au courant,  
11 mais, je veux dire, c'est... c'est...

12 Q. **[250]** Puis si vous aviez eu des commentaires de  
13 personnes vous mettant au courant que, lui, c'est  
14 un associé aux Hells...

15 R. Bien, on...

16 Q. **[251]** ... vous l'auriez tassé?

17 R. ... on n'aurait pas investi.

18 Q. **[252]** Ah! O.K. Ça fait que, donc ce que vous dites,  
19 c'est que vous le saviez pas.

20 R. Non.

21 Q. **[253]** Très bien. On peut prendre une pause.

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 O.K.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 LA GREFFIÈRE :

2 Monsieur Lavallée, vous êtes toujours sous le même  
3 serment.

4 R. Oui.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[254]** Donc, Monsieur Lavallée, avant la pause, on  
7 était dans... on finissait de discuter des  
8 questions reliées à votre perspective sur la  
9 clientèle de Loto Québec. Maintenant, je voulais  
10 juste vous signaler que, quand même, si je  
11 comprends bien, il y a eu... une semaine après la  
12 première discussion qu'on avait mise avec monsieur  
13 Arsenault concernant des démarches auprès du Parti  
14 québécois, une deuxième discussion avec monsieur  
15 Arsenault au même sujet. Et on insiste qu'il doit  
16 pas y avoir de commission d'enquête et on insiste  
17 qu'il faut parler au PQ. Là ce que vous me dites,  
18 c'est qu'il y a pas eu de démarche de faite.

19 R. Non.

20 Q. **[255]** Vous, est-ce que vous avez commencé à parler  
21 à tout le monde autour pour créer un mouvement pour  
22 que le PQ soit approché?

23 R. Absolument pas.

24 Q. **[256]** Si on met l'écoute suivante qui est à  
25 l'onglet 16 qui est quelques jours plus tard. On

1           était le vingt-huit (28) avril, là, on est  
2           maintenant le quatre (4) mai. Puis, là, vous  
3           discutez avec monsieur Normand Trudel qui est un  
4           entrepreneur de la région de Mascouche.  
5           (11:41:25)

6

7           ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

8

9           Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10          Madame la Greffière.

11          LA GREFFIÈRE :

12          1254.1, 1254.2.

13

14          113P-1254.1 :       Écoute électronique 09-0096\_035  
15                                   du 4 mai 2009

16

17          113P-1254.2 :       Transcription de l'écoute  
18                                   électronique 09-0096\_035 du 4 mai  
19                                   2009

20

21

22          Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23          Q. **[257]** Monsieur Lavallée, monsieur Trudel, c'est un  
24                   entrepreneur?

25          R. Oui.

- 1 Q. **[258]** C'est pas donc, quelqu'un du monde syndical  
2 comme tel?
- 3 R. Non, c'est un ami.
- 4 Q. **[259]** C'est un ami personnel?
- 5 R. Oui.
- 6 Q. **[260]** De toute évidence, vous en discutez aussi  
7 avec lui, là, vous prévoyez de le rencontrer pour  
8 vous organiser. Est-ce que ces rencontres-là ont  
9 lieu?
- 10 R. Non, Monsieur, je vous l'ai dit, j'ai eu aucune  
11 rencontre avec le PQ.
- 12 Q. **[261]** Non, non, avec monsieur Trudel?
- 13 R. Avec Trudel oui, mais j'ai... Trudel, il dit : « On  
14 va se rencontrer avec le PQ », mais il y a pas eu  
15 de rencontre.
- 16 Q. **[262]** Non, non, vous, vous dites : « On va se  
17 rencontrer avec monsieur Trudel pour s'organiser. »
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[263]** Est-ce que vous vous vous êtes organisés?
- 20 R. Non.
- 21 Q. **[264]** Puis vous vous êtes pas rencontrés à ce  
22 sujet-là non plus?
- 23 R. Non plus.
- 24 Q. **[265]** Mais vous avez quand même, de toute évidence,  
25 travaillé, si on peut dire, des... à des

1           représentants des membres de l'entreprenariat en  
2           construction...

3           R. Mais on a...

4           Q. **[266]** ... pour qu'ils s'alignent...

5           R. On a pas été plus loin, on s'est juste dit ça.

6           Point à la ligne.

7           Q. **[267]** Est-ce que vous pensez que monsieur Trudel a  
8           un accès à madame Marois?

9           R. Je le sais pas, vous lui demanderez.

10          Q. **[268]** Je vous pose la question, si vous le savez ou  
11          vous le savez pas?

12          R. Je vous dis, je le sais pas.

13          Q. **[269]** Parce que là lui vous dit qu'il a eu une  
14          discussion avec elle, on ignore complètement dans  
15          quel cadre, là, mais, en même temps, quand il vous  
16          dit ça, vous, vous revenez en disant : « Oui, il  
17          faudrait leur parler »?

18          R. Je vous dis, je le sais pas.

19          Q. **[270]** Ça s'est pas fait?

20          R. Non.

21          Q. **[271]** À la première page, ligne 16 :

22                                    J'ai été bruncher avec Tony.

23          Je comprends que c'est Tony Accurso?

24          R. Oui.

25          Q. **[272]** Puis là on dit :

1                                   Ils sont venus me rejoindre en  
2                                   hélicoptère puis Denis aussi, on a été  
3                                   au Lac Blanc.

4       R. Oui.

5       Q. **[273]** C'est monsieur Vincent, ça?

6       R. Oui.

7       Q. **[274]** D'accord.

8                                   (11:45:18)

9       LA PRÉSIDENTE :

10      Q. **[275]** Puis vous saviez pas que monsieur Vincent  
11                                   était relié au Hells Angels?

12      R. Non, Madame.

13      Q. **[276]** Puis quand vous dites que vous voulez parler  
14                                   au PQ, est-ce que je me trompe si c'est parce que  
15                                   vous sembliez dire que le Parti libéral demanderait  
16                                   pas d'enquête et vous vouliez vous assurer que le  
17                                   parti de l'opposition en demanderait pas non plus?

18      R. Oui, mais il y a jamais eu de discussion.

19      Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20      Q. **[277]** Il y a eu discussion... Mais tout à l'heure  
21                                   vous avez dit que vous disiez ça juste comme ça,  
22                                   mais là ça fait trois fois que vous dites ça juste  
23                                   comme ça à trois...

24      R. Oui, mais on a pas eu de discussion puis j'ai pas  
25                                   rencontré le PQ.

- 1 Q. **[278]** Aucune démarche, adressé aucune lettre?  
2 R. Aucune démarche.  
3 LA PRÉSIDENTE :  
4 Q. **[279]** Lui avez-vous parlé au téléphone? Avez-vous  
5 parlé à quelqu'un au téléphone?  
6 R. Au PQ? Non.  
7 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :  
8 Q. **[280]** Monsieur Trudel, lui, est-ce que vous savez  
9 si, suite à votre discussion, il a fait des  
10 démarches ou il a...  
11 R. Je le sais pas.  
12 Q. **[281]** Monsieur Arsenault, est-ce que vous le savez?  
13 R. Non.  
14 Q. **[282]** Donc, en fait, vous, vous avez... comment  
15 dire, poussé la pierre en bas de la côte puis là  
16 vous avez aucune idée ce qui se passe après?  
17 R. Moi, j'ai... j'ai pas eu aucune discussion à ce  
18 sujet-là puis, à ce que je sache, il y a pas  
19 personne qui a poussé.  
20 Q. **[283]** Puis est-ce que vous avez discuté de ça avec  
21 d'autres que ces deux personnes là?  
22 R. Je pense pas.  
23 Q. **[284]** Vous avez pas fait d'autres démarches, là,  
24 vous avez l'air quand même assez...  
25 R. Non.

- 1 Q. **[285]** ... motivé, là? Mais donc, c'est possible  
2 qu'il y ait eu un suivi de fait par les gens à qui  
3 vous avez parlé de ça?
- 4 R. Je le sais pas.
- 5 Q. **[286]** Est-ce que c'était votre souhait?
- 6 R. Mon quoi?
- 7 Q. **[287]** Vous souhait, est-ce que c'est ce que vous  
8 désiriez, que quelqu'un prenne la balle au bond  
9 peut-être puis...
- 10 R. Ah!
- 11 Q. **[288]** ... aille faire les démarches?
- 12 R. J'aurais aimé ça mais j'ai pas fait rien pour que  
13 ça se produise.
- 14 Q. **[289]** Par curiosité, là, vous semblez... comment  
15 dire, considérer que... vous semblez proche,  
16 disons, vous parlez de madame Marois, comme  
17 Pauline, et caetera, et caetera, est-ce que vous  
18 êtes un péquiste de longue haleine?
- 19 R. Ma femme a travaillé dix (10) ans au PQ comme... au  
20 bureau du premier ministre puis, moi, j'ai été  
21 actif à un moment donné, mais là je suis moins  
22 actif.
- 23 Q. **[290]** D'accord. Vous avez fait des donations aussi  
24 de façon régulière?
- 25 R. Pardon?

1 Q. **[291]** Vous avez fait des dons au Parti québécois de  
2 façon régulière?

3 R. Oui, depuis un certain temps j'en fait plus.

4 Q. **[292]** Depuis un certain temps vous n'en faites  
5 plus?

6 R. Non.

7 Q. **[293]** Si je vous suggère que c'était régulier et  
8 assez élevé jusqu'en deux mille huit (2008), est-ce  
9 que deux mille huit (2008), ça serait le moment  
10 où...

11 R. (Inaudible)...

12 Q. **[294]** ... le certain temps auquel vous dites...

13 R. ... je sais que ça fait un certain temps que j'en  
14 fais plus.

15 Q. **[295]** Pareil pour votre conjointe?

16 R. J'imagine que oui, à cause que ça fait déjà sept,  
17 huit ans qu'elle a quitté le... le... sa job,  
18 qu'elle avait au Parti québécois. Mais je pense pas  
19 qu'elle... qu'elle fasse des... des avances, des  
20 dons au Parti québécois.

21 Q. **[296]** Deux mille huit (2008) c'est aussi l'année où  
22 vous quittez la FTQ Construction, est-ce que c'est  
23 une coïncidence?

24 R. Non. Ça a pas rien à voir avec la FTQ Construction.

25 Q. **[297]** C'est pas lié à votre retrait de la vie

1 active non plus?

2 R. Non.

3 Q. **[298]** Est-ce qu'à une certaine époque vous avez pas  
4 aussi fourni, FIPOE a pas fourni aussi des gens  
5 pour la sécurité pour le PQ?

6 R. Oui.

7 Q. **[299]** Ça vous dit quelque chose ça?

8 R. Oui. On était actif un temps.

9 Q. **[300]** Donc au sein de la... vous personnellement  
10 d'un côté, mais la FIPOE aussi d'une façon plus...

11 R. Oui, oui, la Fraternité, lors d'élection, dans  
12 certaines circonstances lorsqu'il y avait des  
13 grosses manif, le PQ nous demandait de la sécurité.

14 Q. **[301]** On va se déplacer tranquillement vers le  
15 comité consultatif de la SOLIM, on en a déjà parlé  
16 à quelques reprises, vous avez amené certaines  
17 observations sur votre travail là-bas. Je vous ai  
18 questionné dans le contexte aussi du conseil  
19 d'administration du Fonds de solidarité sur le  
20 conseil de la SOLIM. Juste pour récapituler, vous  
21 avez été président du conseil consultatif de SOLIM  
22 I et de SOLIM II?

23 R. Oui.

24 Q. **[302]** À partir de quatre-vingt-seize (96) ou un  
25 petit peu plus tard?

- 1 R. Je me rappelle pas des dates, mais...
- 2 Q. **[303]** Si je vous suggère que c'est à partir de  
3 quatre-vingt-seize (96) pour SOLIM I et SOLIM II?
- 4 R. C'est possible.
- 5 Q. **[304]** Que vous seriez devenu président, à un moment  
6 donné, vous avez dit qu'après quelques années vous  
7 étiez devenu président, est-ce que vous vous  
8 souvenez quand environ après avoir commencé?
- 9 R. Quelle date vous avez dit avant?
- 10 Q. **[305]** Quatre-vingt-seize (96) la date de la  
11 création de SOLIM I?
- 12 R. Puis je suis devenu le président après.
- 13 Q. **[306]** Bien c'est ce que vous avez dit, quelques  
14 années après?
- 15 R. Oui.
- 16 Q. **[307]** Mais je me demandais si... si je vous donne  
17 quatre-vingt-seize (96) est-ce que vous pouvez me  
18 dire quand exactement?
- 19 R. Bien ça pouvait être quatre-vingt-dix-huit (98),  
20 quelque chose comme ça.
- 21 Q. **[308]** O.K. Un an ou deux. Puis en deux mille deux  
22 (2002), vous avez aussi à la création du Fonds  
23 immobilier de solidarité FTQ rejoint le conseil  
24 d'administration de cette entité qui correspond au  
25 comité consultatif, c'est exact?

1 R. C'est à peu près ça.

2 Q. **[309]** Et est-ce que, là, vous êtes devenu président  
3 immédiatement dans la mesure où vous étiez déjà  
4 président depuis quatre-vingt-dix-huit (98) de  
5 l'autre, probablement?

6 R. Probablement.

7 Q. **[310]** Là, pour me rafraîchir la mémoire, vous nous  
8 avez expliqué que vous aviez un peu rejoint SOLIM à  
9 votre... pas à votre corps défendant, mais c'est  
10 pas aussi clair qu'en ce qui concerne votre...  
11 votre entrée au conseil d'administration du Fonds  
12 où, là, vous nous avez anecdotiquement indiqué que  
13 monsieur Laberge vous avait dit de mettre vos  
14 grandes culottes, puis etc., etc. Là, à la SOLIM  
15 comment ça se passe votre entrée à la SOLIM?

16 R. Bien la même chose, Laberge siégeait, là, aussi. Il  
17 était à la SOLIM il m'a, il a dit : « Tu devrais  
18 t'en venir, là. » C'est comme ça que j'ai rentré à  
19 la SOLIM.

20 Q. **[311]** Quand il dit : « Vous devriez », pourquoi  
21 vous devriez?

22 R. Bien à cause que c'était... c'était la construction  
23 puis moi je représentais la construction. Donc, il  
24 a dit c'est un... c'est un comité que c'est  
25 intéressant à cause c'est pour la construction puis

1 aider le monde de la construction.

2 Q. **[312]** C'est spécialisé construction?

3 R. Oui.

4 Q. **[313]** Est-ce qu'il y a des jetons, il n'y a pas de  
5 jetons de présence?

6 R. Non.

7 Q. **[314]** Je sais que vous m'avez dit qu'il y avait pas  
8 de... je voulais juste être sûr d'avoir couvert  
9 tous les modes possibles de rémunération?

10 R. Non, il y en a pas.

11 Q. **[315]** Vous c'est ça qui vous y attirait aussi,  
12 parce que, là, vous me dites que Laberge vous a un  
13 peu poussé, mais donc vous étiez pas vraiment  
14 intéressé ou dans la mesure où...

15 R. Non, non, j'étais intéressé, mais j'attendais que  
16 l'ouverture se fasse, puis, là, ça s'est fait. Ça  
17 fait que...

18 Q. **[316]** À SOLIM, est-ce que c'est comme au Fonds les  
19 votes sont pris à la majorité?

20 R. Oui.

21 Q. **[317]** Est-ce que vous...

22 R. Comme je le disais, la plupart du temps c'est une  
23 année.

24 Q. **[318]** Si je me trompe pas vous êtes huit sur le  
25 comité?

- 1 R. Cinq.
- 2 Q. **[319]** Cinq? Donc, ça varie?
- 3 R. Non, c'est cinq habituellement.
- 4 Q. **[320]** À siéger, parce que j'ai des années, moi, je  
5 ne sais pas si madame Blanchette est capable de me  
6 trouver...
- 7 R. Peut-être qu'il y a des années, mais moi, le temps  
8 que je me rappelle, c'est... il y a René Roy, il y  
9 a Louis Bolduc, il y a moi, il y a un de la FTQ...  
10 du Fonds.
- 11 Q. **[321]** Hum hum?
- 12 R. Deux du Fonds, je pense. Ça fait cinq. Huit, c'est  
13 rare.
- 14 Q. **[322]** Je ne sais pas si Madame Blanchette, vous  
15 êtes capable de m'afficher 96P. Je pense que  
16 c'est... ça doit être 800... J'ai l'impression, il  
17 manque un morceau de mon impression. Je ne pense  
18 pas que ce soit 85, à mon avis c'est 850 quelques.  
19 C'est l'organigramme du fonds immobilier. Écoutez,  
20 ce n'est pas très grave. Moi ce que je compte c'est  
21 que certaines années, il y a un, deux, trois... Par  
22 exemple, vous voyez en deux mille quatre (2004),  
23 pour le fonds immobilier du Fonds de solidarité,  
24 j'ai Pierre Genest...
- 25 R. Oui.

1 Q. **[323]** ... vous-même, René Roy, Louis Bolduc,  
2 Richard Marion, Yvon Bolduc et monsieur Normand  
3 Bélanger.

4 R. Oui, bien...

5 Q. **[324]** Donc, déjà, il y a sept membres.

6 R. Oui, mais c'est rarement arrivé, ça. Les autres  
7 années, « checkez », vous allez voir, c'est...  
8 habituellement, c'est cinq.

9 Q. **[325]** Écoutez, moi, généralement, en deux mille  
10 douze (2012), là vous n'êtes plus là, mais on a  
11 monsieur Roy, monsieur Bolduc, monsieur Boyer,  
12 monsieur Monette, monsieur Lessard, monsieur  
13 Tessier, monsieur Normandeu.

14 R. Ah bien là, ça a changé après.

15 Q. **[326]** Ça, effectivement, mais il n'y a qu'en deux  
16 mille neuf (2009) ou avant le mois d'avril et en  
17 deux mille huit (2008). Deux mille neuf (2009) et  
18 deux mille huit (2008) sont les deux années, puis  
19 on pense que c'est... bien, c'est seulement une  
20 partie de deux mille neuf (2009) où il y a cinq  
21 membres. Et effectivement, monsieur... vous-même,  
22 monsieur Roy, monsieur Bolduc, monsieur Yvon Bolduc  
23 aussi, et monsieur Michel Coulombe. Et ça, c'était  
24 effectivement le même groupe qui a siégé en deux  
25 mille huit (2008).

- 1 R. Oui.
- 2 Q. **[327]** En deux mille sept (2007) se rajoutait à ce  
3 groupe-là monsieur Gaétan Morin. Même chose en deux  
4 mille six (2006).
- 5 R. Mais Gaétan, quand il siégeait, monsieur Bolduc ne  
6 venait pas.
- 7 Q. **[328]** Donc, ils venaient en alternance?
- 8 R. Oui.
- 9 Q. **[329]** O.K.
- 10 R. La plupart du temps, on était cinq.
- 11 Q. **[330]** Parfait. Et vous avez donc, le président n'a  
12 pas de vote prépondérant pour diviser une égalité  
13 éventuelle, dans la mesure où...
- 14 R. Ah, ça n'arrive pas.
- 15 Q. **[331]** Dans la mesure où vous êtes impairs. Vous  
16 avez, vous siégez toujours à cinq?
- 17 R. Oui.
- 18 Q. **[332]** Tout le monde ensemble. À quelle fréquence?
- 19 R. Une fois par mois.
- 20 Q. **[333]** Une fois par mois. Et vous approuvez, vous  
21 entérinez les... vous approuvez les projets qui  
22 vous sont soumis par...
- 23 R. Oui.
- 24 Q. **[334]** ... bon, le président de SOLIM qui présente  
25 les dossiers?

1 R. Guy Gionet.

2 Q. **[335]** Il y a eu deux époques principalement où on  
3 s'intéresse, c'est monsieur Marion, l'époque de  
4 monsieur Marion, et l'époque de monsieur Gionet.

5 R. Oui.

6 Q. **[336]** Est-ce que c'est toujours le président qui  
7 vient vous présenter les dossiers?

8 R. Oui.

9 Q. **[337]** Lui seul? Les gens qui montent les dossiers à  
10 l'interne?

11 R. C'est rare qu'ils viennent. Au Fonds de solidarité,  
12 oui, mais à SOLIM j'ai rarement vu des membres  
13 de... des gens de SOLIM qui montaient le dossier.  
14 C'est le directeur général, le PDG qui venait les  
15 soumettre et les expliquer.

16 Q. **[338]** À SOLIM, madame la présidente ce matin vous a  
17 demandé si vous poussiez des dossiers au Fonds et à  
18 SOLIM. Vous avez expliqué que oui, ça arrivait.

19 R. Oui.

20 Q. **[339]** Vous diriez que ça arrivait plus à SOLIM  
21 qu'au Fonds?

22 R. Oui. Bien oui.

23 Q. **[340]** Parce que c'est des dossiers dans un domaine  
24 où vous connaissez...

25 R. Bien, c'est un domaine qu'on connaît beaucoup, la

1 construction.

2 Q. **[341]** Vous connaissez les joueurs aussi, j'imagine?  
3 Vous êtes en mesure d'évaluer la qualité d'un  
4 proposant plus facilement?

5 R. Bien, chaque dossier est évalué à son mérite, puis  
6 comme je le disais, la plupart du temps c'est  
7 toujours accepté sans...

8 Q. **[342]** Je vous donne un exemple. Dans le secteur de  
9 la construction, vous connaissez un peu tous les  
10 joueurs, autant les entrepreneurs en construction  
11 que les promoteurs immobiliers, j'imagine?

12 R. J'en connais plusieurs mais je les connais pas  
13 tous...

14 R. Non, non, pas personnellement nécessairement, mais  
15 vous en connai... vous avez une idée du portrait de  
16 l'industrie, là?

17 R. On en connaît mais il y en a... il y a vingt mille  
18 (20 000) employeurs ça fait qu'on les connaît pas  
19 tous.

20 Q. **[343]** Oui, oui, O.K. Mais il y en a pas vingt mille  
21 (20 000) qui font affaire avec la SOLIM?

22 R. Bien non.

23 Q. **[344]** Quand une proposition est soumise, vous êtes  
24 en mesure, vous, peut-être, d'apporter une  
25 connaissance de cet entrepreneur-là pour dire...

- 1 R. Pas tous.
- 2 Q. **[345]** ... à monsieur Gionet...
- 3 R. Pas tous.
- 4 Q. **[346]** ... « Le projet à l'air bon mais moi je sais  
5 des choses ou le projet »...
- 6 R. Il y en a plusieurs que je connais pas. Je me fie  
7 par la discussion qu'on a à l'exécutif puis on  
8 prend la... la recommandation que Guy Gionet amène.
- 9 Q. **[347]** Est-ce qu'il vous arrive d'avoir des  
10 discussions avec monsieur Gionet en disant, comme  
11 j'étais en train d'essayer de dire, là, que: « Oui,  
12 le dossier sur papier a l'air bon mais moi j'ai  
13 telle information sur cet entrepreneur-là, il a une  
14 mauvaise réputation avec les électriciens », je le  
15 sais pas?
- 16 R. C'est pas arrivé souvent à cause que Guy filtrait  
17 lui-même puis il faisait les rencontres avec eux  
18 autres.
- 19 Q. **[348]** Filtrait lui-même quoi? Dans quelle...  
20 qu'est-ce que vous voulez dire par là?
- 21 R. Bien si c'est un bon entrepreneur, il avait le  
22 bilan social qui était envoyé au CI puis...
- 23 Q. **[349]** Le bilan social, madame la Présidente en a  
24 parlé un peu ce matin, ça consiste en quoi  
25 exactement?

- 1 R. À vérifier si l'employeur est... est un bon  
2 employeur, si c'est un employeur qui paye bien ses  
3 travailleurs et qui fait pas de travail au noir,  
4 qui... qui respecte la convention collective, en  
5 fin de compte, c'est tout ça qui est vérifié et  
6 le... le représentant de la FTQ et non de SOLIM, de  
7 la FTQ remet du Fonds de solidarité pour la FTQ,  
8 remet son rapport et c'est lui qui signe.
- 9 Q. **[350]** Autrement dit, ce que vous dites, c'est que  
10 SOLIM, quand il y a un projet, ils ont besoin d'un  
11 bilan social, ils le font faire...
- 12 R. Par leurs employés.
- 13 Q. **[351]** Par leurs employés à SOLIM?
- 14 R. Non.
- 15 Q. **[352]** Non? Au Fonds?
- 16 R. Au Fonds.
- 17 Q. **[353]** Donc, ils passent une commande: « Vérifie  
18 telle personne »?
- 19 R. C'est ça.
- 20 Q. **[354]** Là, cette personne-là est rencontrée? C'est  
21 ça la plupart du temps?
- 22 R. Ah oui, j'imagine, là, c'est pas moi qui... mais  
23 ils rencontrent l'employeur puis ils rencontrent  
24 les travailleurs puis ils vérifient comme il faut  
25 pour être certain que c'est... c'est un

1 entrepreneur qui respecte les conditions de travail  
2 puis qui travaille pas au noir.

3 (12:01:28)

4 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

5 Q. **[355]** À deux occasions, monsieur Gionet nous a dit  
6 qu'auprès de vous, il est allé, il voulait faire  
7 des enquêtes supplémentaires à celle du bilan  
8 social et vous lui avez dit non, que c'était le  
9 bilan social qui devait s'occuper de ça et là, dans  
10 l'énumération de ce qu'est un bilan social, vous  
11 avez pas mis l'élément « Mauvaises fréquentations »  
12 ou « Milieu du crime organisé ». Vous avez  
13 seulement dit, bon, est-ce qu'il paye ses  
14 cotisations, est-ce qu'il est correct à la CCQ, il  
15 est correct à la CSST, est-ce que... tout était  
16 beau sous l'angle des relations syndicales, mais  
17 vous avez pas énuméré le fait que le bilan social  
18 devait également les assurer de la réputation du  
19 partenaire avec lequel on faisait affaire.

20 R. Ah bien ça, c'est le Fonds qui avait préparé ça.

21 Q. **[356]** Je sais, c'est le Fonds qui s'occupe du bilan  
22 social, mais ce que vous venez de décrire, ça  
23 n'incluait pas l'élément « réputation ».

24 R. Ah non, non. Ça je ne le savais pas.

25 Q. **[357]** Donc, le bilan social ne faisait pas la

1 vérification de la probité des gens avec qui on  
2 faisait affaire, là? Il vérifiait seulement si les  
3 cotisations étaient bien payées à la CCQ puis ces  
4 choses-là, là?

5 R. Puis s'il travaillait « legit »...

6 Q. **[358]** Oui.

7 R. ... s'il travaillait pas au noir...

8 Q. **[359]** Au noir. Mais si c'était quelqu'un qui avait  
9 mauvaise réputation, là, c'était pas couvert par le  
10 bilan social puis vous le savez très bien que  
11 c'était pas couvert par le bilan social?

12 R. Bien là je le sais, mais je le savais pas à ce  
13 moment-là.

14 Q. **[360]** Vous saviez pas ça à ce moment-là, là?

15 R. Non.

16 Q. **[361]** Mais là, en tout cas, là, vous le savez  
17 certainement, vous l'avez très bien énuméré...

18 R. Oui (inaudible)

19 Q. **[362]** ... et vous avez dit à monsieur Gionet à deux  
20 occasions que c'était pas nécessaire, que c'était  
21 le Fonds qui s'occupait de ça, de regarder la  
22 probité.

23 R. J'avais pas le choix, c'était le Fonds qui faisait  
24 ces... qui faisait les bilans sociaux.

25 Q. **[363]** Oui, mais monsieur Gionet s'il s'est inquiété

1 parfois de la probité, vous, vous avez dit:

2 « Inquiète-toi pas de ça, c'est le Fonds qui le  
3 fait. »

4 R. Ah bien ça, je m'en rappelle pas d'avoir dit ça.

5 Q. **[364]** Non, mais vous vous rappe... vous vous  
6 rappelez pas que dans ce temps-là, le bilan social  
7 ne couvrait pas probité? Ça vous a jamais inquiété  
8 de savoir si ça le couvrait ou ça le couvrait pas  
9 non plus?

10 R. Bien si... si j'avais pensé que c'était... ça  
11 couvrait pas, je l'aurais apporté à cause que notre  
12 but, c'était que l'employeur qui... qui s'en venait  
13 là il montrait patte blanche. Mais...

14 Q. **[365]** Patte blanche autant en paiement des  
15 cotisations syndicales, des cotisations à la CCQ?

16 R. Non, je veux dire tout, là, moi.

17 Q. **[366]** Oui, mais vous, comme administrateur du  
18 Fonds, parce qu'il y a pas juste la SOLIM, vous  
19 êtes administrateur du Fonds, vous avez jamais posé  
20 la question, comme administrateur, qu'est-ce que ça  
21 couvrait exactement le bilan social que le Fonds  
22 avait la responsabilité de livrer?

23 R. Non.

24 Q. **[367]** Puis ça a jamais venu non plus au conseil à  
25 savoir qu'est-ce qu'on veut avoir dans le bilan

1 social, quand vous étiez là, là, vous avez pas  
2 souvenir d'une réunion où on s'est demandé qu'est-  
3 ce qu'on doit trouver dans le bilan social?

4 R. Mais le bilan social a été fait, là, avant que  
5 j'arrive là, moi. Puis j'ai pas... j'ai pas fouillé  
6 ça.

7 Q. **[368]** Puis jamais, au conseil d'administration du  
8 Fonds, il y a quelqu'un qui s'est inquiété de ça, à  
9 savoir, le bilan social...

10 R. Pas...

11 Q. **[369]** ... (inaudible) est-ce que...

12 R. Pas à ce que je sache.

13 Q. **[370]** ... quelqu'un (inaudible) ça, là? Pas à ce  
14 que vous sachez?

15 R. Non.

16 Q. **[371]** Mais on s'est informés beaucoup, que les  
17 cotisations syndicales, est-ce qu'elles étaient  
18 payées puis, à la CCQ, est-ce que c'est clean, ça,  
19 on savait ça?

20 R. Surtout... surtout qu'ils travaillaient pas au  
21 noir.

22 (12:04:23)

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Q. **[372]** Moi, si je vous suis bien, vous connaissez  
25 pas les réponses parce que ça n'a pas été demandé,

1           mais vous êtes conscient, à l'époque, que c'est pas  
2           demandé? C'est-à-dire...

3           R. Bien oui...

4           Q. **[373]** ... que le bilan social vérifie pas ça, vous  
5           le savez?

6           R. Bien, je le savais pas à cause qu'on en avait  
7           jamais discuté, il était déjà...

8           Q. **[374]** Oui, mais monsieur Gionet vient vous voir  
9           puis il vous demande d'enquêter de façon  
10          additionnelle sur certains demandeurs de fonds puis  
11          vous lui dites : « C'est pas nécessaire, on en a  
12          assez »?

13          R. Non, non, ça... ça, j'ai mes réserves là-dessus. Je  
14          pense pas qu'il m'ait posé cette question-là. S'il  
15          m'avait dit de pas... on vérifie pas si  
16          l'entrepreneur est « legit », est pas correct, si  
17          c'était quelqu'un qui est relié avec le crime  
18          organisé ou quoi que ce soit, j'aurais réagi. Mais  
19          jamais qu'on nous a soumis ça.

20          Q. **[375]** Donc, on est d'accord que vous nous avez  
21          expliqué, en long et en large, que vous savez pas  
22          que monsieur Beaulieu est un proche ou un Hells  
23          mais le fait est que, de toute façon...

24          R. Moi, quand je l'ai connu, Beaulieu, c'est « v'là »  
25          dix (10) ans.

1 Q. **[376]** On est d'accord. Mais on est d'accord que  
2 vous avez jamais vérifié?

3 R. Puis... Bien, pas vérifié, c'était pas à vérifier,  
4 il... c'est pas à moi à faire la police puis à  
5 vérifier chaque (inaudible)...

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[377]** Non, mais quand on vous a mis au courant, par  
8 exemple, puis que monsieur Gionet vous a dit que  
9 Marina Brousseau, là... et monsieur Marion, que  
10 Marina Brousseau, il y avait des risques  
11 réputationnels en raison de monsieur Beaulieu, vous  
12 lui avez dit, n'est-ce pas : « Mêle-toi de tes  
13 affaires, c'est pas toi qui fais ça, c'est le  
14 Fonds »?

15 R. Madame, c'est pas vrai ça. J'ai pas dit ça. S'il  
16 m'avait dit : « Il a des problèmes puis il a été  
17 condamné puis il a déjà eu des troubles », on  
18 n'aurait pas été là. Mais il m'a dit que c'était un  
19 dossier qui était « clean ». C'est ça qu'il m'a  
20 dit. Puis que le dossier était bon. Moi, ça... Je  
21 faisais ça pour améliorer les rendements au Fonds.  
22 Puis c'était un bon dossier. Il a été... il a été  
23 fait puis correctement. Puis, un matin, bien, ils  
24 nous ont dit : « On retire nos billes. » Bien, ils  
25 ont retiré les billes. Puis, en plus, ce qui me

1           faisait aider dans le dossier c'est qu'on était  
2           avec la Caisse populaire de Saint-Sulpice. Ça fait  
3           que je me disais, si la Caisse populaire est là  
4           puis que, nous autres, on est là, si la caisse est  
5           là, ils doivent avoir fait des enquêtes eux autres  
6           aussi. Puis, nous autres, il y avait eu un bilan  
7           social de fait aussi puis c'est pas... il donnait  
8           pas rien de problème. C'est pour ça qu'on est  
9           allés.

10          Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11          Q. **[378]** Vous dites : « Si la Caisse s'en est pas  
12           rendu compte, ça sera pas trop " tough " de  
13           prétendre qu'on le sait pas non plus », c'est ça?

14          R. Bien, je le sais pas. La Caisse le sait pas, le  
15           bilan social nous dit... nous dit que c'est  
16           correct, ça fait qu'on n'avait pas à...

17          Q. **[379]** Oui, mais monsieur Gionet vous en... Gionet  
18           vous en parle?

19          R. Non, il me l'a pas dit ça. Ça c'est... c'est faux.

20          Q. **[380]** En même temps vous nous dites aussi que, si  
21           vous aviez su, vous auriez refusé le dossier. Mais  
22           vous avez expliqué, un peu plus tôt ce matin, que,  
23           la réhabilitation, vous croyez là-dedans. Une  
24           condamnation purgée, ça peut être quelqu'un de  
25           réhabilité?

1 R. J'ai pas dit que la réhabilitation, je croyais dans  
2 ça, là. Ça c'est pas moi qui a dit ça. Je  
3 croyais...

4 Q. **[381]** Sur l'écoute de monsieur... vous avez dit que  
5 monsieur Desjardins, il est réhabilité.

6 R. Bien oui, mais ça... il peut être réhabilité mais  
7 là on parlait de Beaulieu. Beaulieu, moi, j'ai  
8 jamais entendu dire que ce gars-là avait eu un  
9 dossier. Donc, c'est clair pour moi qu'il était  
10 correct.

11 Q. **[382]** Vous avez dit : « Si j'avais su qu'il avait  
12 une condamnation, j'aurais dit non. »

13 R. Ah! si j'avais su. Je l'ai pas su.

14 Q. **[383]** Mais, une condamnation, ça pourrait impliquer  
15 une réhabilitation. Donc là, tout d'un coup, vous  
16 dites que lui, Beaulieu, si vous aviez su, mais en  
17 même temps, Desjardins, lui, il est réhabilité. Il  
18 y en a un qui est réhabilité, pas l'autre, c'est un  
19 peu discrétionnaire, là?

20 R. Non, non, mais je le savais pas, moi. Dans le cas  
21 de Beaulieu, là, ça fait dix (10), douze (12) ans  
22 de ça. Il venait de la Côte-Nord puis il avait un  
23 centre d'achats puis c'était dans une période de  
24 temps où c'était tranquille puis il voulait faire  
25 des travaux de réparation à son centre d'achats.

1 Puis c'était tranquille sur la Côte-Nord, ça fait  
2 qu'on a... on a dit : « Oui, on y va », après  
3 vérification des dossiers. Mais il m'a... jamais  
4 personne m'avait dit que, lui, il avait des  
5 problèmes. Jamais.

6 Q. **[384]** « Problèmes », vous voulez dire qu'il était  
7 affilié...

8 R. Bien, qu'il était supposé, moi... qu'il avait des  
9 problèmes, qu'il avait déjà été condamné pour prêts  
10 usuraires, je le savais pas.

11 Q. **[385]** Est-ce que, là vous dites les bilans sociaux  
12 sont faits au Fonds de solidarité, ils ont jamais  
13 été faits à l'interne à la SOLIM?

14 R. Les quoi?

15 Q. **[386]** Les bilans sociaux ont jamais été, vous avez  
16 jamais fait faire ça (inaudible)?

17 R. Non, c'était de la responsabilité de la...

18 Q. **[387]** Du Fonds?

19 R. ... du Fonds de, de... lui faisait faire les  
20 bilans.

21 Q. **[388]** Il y a personne d'autre qui a fait les bilans  
22 sociaux?

23 R. Non, pas SOLIM. Il y avait le Fonds qui le faisait.

24 Q. **[389]** Pour tout le monde, enfin pour... pour...

25 R. Pour ceux que ça...

1 Q. [390] ... pour les entités?

2 R. ... ça s'appliquait.

3 Q. [391] Quand un bilan social pose problème, qu'est-  
4 ce qui se passe?

5 R. Ah, ils font pas l'investissement.

6 Q. [392] Parfait.

7 R. Dès que le bilan social est pas corrigé, s'il y a  
8 des problèmes, ils vont vérifier, la fois qu'il a  
9 corrigé, là, ils peuvent refaire l'investissement.

10 Q. [393] Madame Blanchette, on vous a remis une écoute  
11 qui est à l'onglet 24, je pense que certains  
12 d'entre vous l'ont peut-être pas. Je sais pas si,  
13 Madame la Présidente, ça vous a été remis. Je pense  
14 que ça s'en vient. C'est une discussion entre  
15 monsieur Michel Arsenault, monsieur Louis Bolduc  
16 qui date de février deux mille neuf (2009).

17

18 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

19

20 LA GREFFIÈRE :

21 1255.1, 1255.2

22

23 113P-1255.1 : Écoute électronique 08-0459\_02413

24 du 24 février 2009

25

1 113P-1255.2 : Transcription de l'écoute  
2 électronique 08-0459\_02413 du 24  
3 février 2009  
4

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :

6 Q. **[394]** Monsieur Lavallée?

7 R. Oui.

8 Q. **[395]** Alors madame Kinkead, c'est votre secrétaire  
9 à la FIPOE? Si on se fie à ces propos-là, madame  
10 Kinkead fait des bilans sociaux?

11 R. Bon, m'a vous expliquer. Quand tu le vois de même,  
12 tu penses c'est ça. C'est que soit Yves Paré ou  
13 soit Aubin D'Amours m'appelait, il disait: « Essaye  
14 donc de checker tel employeur ou tel employeur s'il  
15 respecte les normes » à cause c'est... il nous  
16 avait demandé de faire ça, la construction.  
17 C'était... c'était ma secrétaire qui checkait ça  
18 avec Robert Paul de la FTQ Construction. Et par la  
19 suite, il appelait Aubin D'Amours ou Yves Paré pour  
20 y donner le résultat de l'enquête et c'est le  
21 Fonds, Aubin D'Amours ou Yves Paré qui faisait les  
22 écrits du bilan social. Mais lui, il les  
23 connaissait pas, ça fait qu'il demandait à nous  
24 autres, il sauvait du temps, mais c'est pas nous  
25 autres qui le faisait. C'était nous autres qui le

1 préparait puis qui y donnait à lui, puis c'est lui  
2 qui l'envoyait.

3 Q. **[396]** C'est une différence subtile, là, « c'est pas  
4 nous qui le faisait, mais c'est nous qui le  
5 préparait ».

6 R. Bien oui, à cause ça y sauvait du temps puis on...  
7 il les connaissait pas les employeurs; nous autres,  
8 on les connaissait.

9 Q. **[397]** Ça y sauvait du temps puis là vous contrôliez  
10 l'information.

11 R. Quoi! Dans le bilan social, il y avait pas de  
12 contrôle d'information là.

13 Q. **[398]** Mais là, la suggestion qui est quand même  
14 faite, c'est que ça vous permettait, vous... Vous  
15 l'avez dit, là, si le bilan social est pas  
16 satisfaisant...

17 R. Bien, on le disait...

18 Q. **[399]** ... le dossier passe pas.

19 R. Bien, c'est sûr. On le disait à Aubin D'Amours puis  
20 Aubin D'Amours ou Yves Paré l'écrivait dans son  
21 dossier, puis il passait pas, c'est sûr.

22 Q. **[400]** Ça vous permettait quand même, vous, de  
23 choisir l'information que vous mettiez, parce que  
24 là vous la cherchez, là.

25 R. Il nous demandait un service, puis on lui rendait,

1 c'est ça le... C'était pas le but de contrôler, tu  
2 contrôles rien avec ça, un bilan social.

3 Q. **[401]** Bien là, clairement, tu contrôles au moins...  
4 si le bilan social est négatif, le dossier passe  
5 pas.

6 R. Bien, c'est sûr, c'est à la demande de la FTQ... du  
7 Fonds de solidarité, excuse.

8 Q. **[402]** Oui, mais...

9 R. Si... si le bilan social passe pas, c'est sûr qu'on  
10 n'investit pas.

11 Q. **[403]** Donc, vous... mais madame Kinkead, si vous  
12 lui dites « débrouille-toi pour que ça passe pas »,  
13 elle met l'information qu'elle veut.

14 R. Bien non, il faut pas avoir des mauvais... On avait  
15 des bonnes intentions, on faisait ça pour faire  
16 avancer le dossier. On faisait pas ça dans le but  
17 de bloquer.

18 Q. **[404]** Non?

19 R. Non. Bien, oui, pourquoi? Pourquoi on aurait  
20 bloqué?

21 (12:25:45)

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Q. **[405]** Ce serait plutôt le contraire, dans le but de  
24 faire avancer les choses.

25 R. Bien oui.

1 Q. **[406]** Donc, vous pouviez dire à madame Kinkead de  
2 s'arranger pour que le bilan soit positif.

3 R. Bien non, il fallait avoir la vérité, Madame. Si on  
4 disait pas la vérité, on se tirait dans le pied. Ça  
5 fait qu'on faisait... puis on faisait ça dans  
6 plusieurs occasions. Souvent, c'était pas Lise  
7 Kinkead qui le faisait, c'était Robert Paul, puis  
8 il faisait la vérification. Là, à ce moment-là, il  
9 la donnait à Aubin D'Amours ou à Robert Paul. Puis  
10 si le bilan était bon, on avait au dossier, mais on  
11 n'avait pas intérêt à faire passer un bilan social  
12 qui était pas bon.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[407]** Aucun intérêt?

15 R. Non. Quel intérêt tu veux qu'on ait? On veut que ça  
16 marche.

17 Q. **[408]** Je vais vous en suggérer un intérêt. Si  
18 l'entrepreneur en question vous donne trois cent  
19 mille dollars (300 000 \$) pour que vous oubliiez...

20 R. Aye! Arrête-moi ça, toi. Personne m'a donné une  
21 cent, on n'a pas pris d'argent.

22 Q. **[409]** Non, mais c'est un incitatif.

23 R. Bien oui, tu donnes un exemple qui tient pas  
24 debout. Pareil comme si on était tous des corrompus  
25 dans... dans le milieu.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. **[410]** Monsieur Lavallée, je vais vous suggérer de  
3 vouvoyer l'avocat.

4 R. Oui, je vais le vouvoyer.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Q. **[411]** Vous me dites « quel intérêt j'aurais pu  
7 avoir? ».

8 R. Bien oui.

9 Q. **[412]** Vous ou un autre aurait certainement pu avoir  
10 cet intérêt-là.

11 R. Qui?

12 Q. **[413]** Bien, si un entrepreneur décide, désire, en  
13 dépit du fait qu'il sait qu'il a un bilan social  
14 négatif, voir son dossier approuvé puis que le  
15 problème, c'est son bilan social, à ce moment-là il  
16 peut avoir un incitatif pour lui de vous approcher,  
17 vous, pour s'assurer que le bilan social qui  
18 passe...

19 R. Bien oui, puis me donner trois cent mille  
20 (300 000 \$).

21 Q. **[414]** ... soit positif.

22 R. Voyons donc!

23 Q. **[415]** Deux cent mille (200 000 \$), cent mille  
24 (100 000 \$), peu importe.

25 R. Non. On n'est pas de même. Il faut pas penser qu'on

1 est...

2 Q. **[416]** J'ai pas affirmé, Monsieur Lavallée, que vous  
3 l'avez accepté encore.

4 R. ... une bande de corrompus, c'est faux.

5 Q. **[417]** Mais, je vous demande la question.

6 R. On n'est pas des corrompus puis on est du monde qui  
7 travaille honnêtement. C'est pas à cause qu'il y a  
8 une pomme pourrite (sic) dans... dans le panier que  
9 tout le monde sont... sont pourris.

10 Q. **[418]** Il y a une pomme pourrie dans le panier?

11 R. Bien, tu comprends ce que je veux dire.

12 Q. **[419]** Bien oui, c'est exactement...

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Q. **[420]** Bon. Qui c'est la pomme pourrie?

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 Q. **[421]** C'est qui la pomme pourrite (sic)?

17 R. Bien, vous le savez.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Q. **[422]** Dites-nous-le.

20 R. Vous le savez.

21 Q. **[423]** Dites-nous-le.

22 R. Non, mais ce que je veux dire...

23 Q. **[424]** Qui serait la pomme pourrie, Monsieur  
24 Lavallée?

25 R. Bien, s'il y en avait une pomme pourrite (sic) dans

1 le panier, c'est pas à cause qu'il y en a une  
2 que... que tout le panier... qu'on va l'ôter pour  
3 être sûr...

4 Q. **[425]** Oui, mais... O.K. Mais, qui est la pomme  
5 pourrie?

6 R. Je le sais pas qui l'est. Je peux... je peux  
7 présumer que s'il y avait une pomme pourrite (sic)  
8 dans le panier, on n'approuverait pas le dossier,  
9 puis on ôterait la pomme pourrite (sic). C'est ça  
10 que je veux dire.

11 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

12 Q. **[426]** Mais là vous présumez qu'il y en a une quand  
13 même.

14 R. Je présume pas qu'il y en a, je le sais pas s'il y  
15 en a, mais je dis que quand on fait un bilan  
16 social, on n'a pas intérêt à faire passer un bilan  
17 social qui brime le... le Fonds puis qui est... que  
18 SOLIM.

19 Q. **[427]** Moi, ce que je vous suggère, Monsieur  
20 Lavallée, c'est que c'est clairement effectivement  
21 pas nécessairement dans l'intérêt de l'ensemble des  
22 travailleurs, mais ça peut être dans l'intérêt de  
23 certains individus qui sont dans la chaîne  
24 d'approbation de dossiers...

25 R. Ah! Bien ça, je le sais pas.

1 Q. **[428]** ... ou d'évaluation des bilans sociaux.

2 R. Ça, je le sais pas.

3 Q. **[429]** Midi et demi (12 h 30), on peut suspendre.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 Alors, bon appétit à tous.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 REPRISE DE L'AUDIENCE

9 LA GREFFIÈRE :

10 Monsieur Lavallée, vous êtes toujours sous le même  
11 serment.

12 R. Oui.

13 (14:09:14)

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Q. **[430]** Bon après-midi, Monsieur Lavallée. On s'est  
16 laissé, on discutait des bilans sociaux qui  
17 auraient été faits ou la participation disons de la  
18 secrétaire de FIPOE à leur élaboration. Sur la même  
19 conversation téléphonique qui a amené ces  
20 questions-là, j'aurais une ou deux questions.  
21 L'idée de devenir membre honoraire du Fonds de  
22 solidarité, c'est votre idée?

23 R. Disons que je me rappelle pas de... de... de ça,  
24 mais c'est probablement une discussion que j'ai  
25 eue.

1 Q. **[431]** Oui, mais ma question, c'est : est-ce que  
2 c'est vous qui avez amené ça à monsieur Arsenault  
3 ou à monsieur Bolduc, là, que vous seriez intéressé  
4 à...? Parce que je comprends, là, qu'à cette  
5 époque-là, là, début deux mille neuf (2009), vous  
6 devez quitter, vous avez quitté, en fait.

7 R. Hum, hum.

8 Q. **[432]** Et là vous seriez intéressé à revenir comme  
9 membre honoraire du...

10 R. Disons que je me rappelle pas si c'est moi ou en  
11 discussion avec d'autres, mais c'est possible.

12 Q. **[433]** Ça, c'était une position qui aurait été  
13 semblable à celle que monsieur Laberge avait occupé  
14 pendant un certain temps.

15 R. Oui. Oui.

16 Q. **[434]** Le président fondateur, à vie.

17 R. C'est ça.

18 Q. **[435]** Il est mentionné aussi dans la conversation  
19 qu'il y a un siège de libre à l'exécutif puis que  
20 si on vous le propose, sûrement que vous le  
21 prendriez.

22 R. Mais, quel exécutif? C'est ça que...

23 Q. **[436]** Mais, j'imagine que si la discussion a eu  
24 lieu entre monsieur Bolduc et monsieur Arsenault,  
25 ça doit être à l'exécutif de la FTQ?

- 1 R. Mais, c'est des postes et lui... Ce bout-là, je le  
2 comprends pas.
- 3 Q. **[437]** Vous le comprenez pas.
- 4 R. Non. À cause que l'exécutif, c'est toujours des  
5 postes élus.
- 6 Q. **[438]** Est-ce qu'il peut y avoir des nominations  
7 pour des intérimis?
- 8 R. Disons que je saisis pas, là, ce qu'ils veulent  
9 dire par ça.
- 10 Q. **[439]** Et quand monsieur Bolduc répond : « Il veut  
11 plus. Qu'est-ce qu'il veut? Le plus qu'il veut, je  
12 le sais pas, il faudrait que je le pogne. »
- 13 R. Bien, oui, je...
- 14 Q. **[440]** Est-ce qu'il vous a pogné?
- 15 R. Non, il m'a pas pogné.
- 16 Q. **[441]** Est-ce que vous avez discuté avec ça... de ça  
17 avec lui...
- 18 R. Non.
- 19 Q. **[442]** ... de ce que vous vouliez?
- 20 R. J'ai... je me rappelle pas d'avoir discuté de ça.
- 21 Q. **[443]** Toutes ces discussions-là sont tout le temps,  
22 évidemment, dans l'idée que vous êtes à la  
23 retraite, là, et que vous devez... vous avez  
24 l'intention de réduire vos responsabilités.
- 25 R. Oui, mais que je vais tomber à la retraite le... à

1 la fin de juin deux mille dix (2010).

2 Q. **[444]** Oui. Finalement, c'est ce qui s'est produit,  
3 mais...

4 R. Oui.

5 Q. **[445]** Est-ce qu'ils ont... est-ce qu'on pourrait  
6 pas penser que si vous aviez eu, par exemple, ce  
7 poste de membre honoraire du conseil  
8 d'administration du Fonds, que si vous aviez  
9 effectivement... on vous avait proposé ce poste sur  
10 l'exécutif, si vous aviez eu ces conversations-là,  
11 si on vous avait offert de revenir un peu, vous  
12 seriez revenu?

13 R. Oui, mais c'est pas un poste plein temps, ça.

14 Q. **[446]** Peut-être pas...

15 R. C'est ça que...

16 Q. **[447]** ... spécifiquement celui du Fonds, mais  
17 généralement, là, si on vous avait offert de  
18 reprendre des responsabilités.

19 R. Probablement, mais j'aurais pas été longtemps à  
20 cause que, quelques mois après, j'ai été opéré à  
21 coeur ouvert.

22 Q. **[448]** Oui. Vous avez même dit que c'est  
23 probablement parce que vous aviez décidé de prendre  
24 votre retraite. Sauf qu'en même temps, pour moi, ça  
25 veut dire que vous êtes pas plus intéressé qu'il

1           faut à vous retirer.

2           R. Bien, si...

3           Q. **[449]** On vous force.

4           R. ... si on me l'avait proposé, j'aurais accepté,  
5           mais, là, avec ce qui s'est passé, j'aurais pas  
6           fait long à cause que j'ai été opéré au mois de  
7           décembre.

8           Q. **[450]** Donc, on se comprend qu'à l'époque, vous vous  
9           enlignez vers la retraite, mais vous travaillez  
10          quand même assez fort pour peut-être voir s'il y  
11          avait... ce serait possible de revenir. Il s'est  
12          avéré que, finalement, en juin deux mille dix  
13          (2010), vous vous êtes retiré complètement puis un  
14          peu plus tard, vous avez eu des problèmes de santé.

15          R. Hum, hum.

16          Q. **[451]** Ça fait que je comprends bien que si ça  
17          s'était produit, ça aurait pas duré beaucoup plus  
18          longtemps puisque on peut penser que ces problèmes  
19          de santé seraient venus quand même.

20          R. Ah! Oui.

21          Q. **[452]** Mais, moi, ce que je cherche à déterminer  
22          avec vous, à voir avec vous, là, c'est que pendant  
23          cette période-là jusqu'à juin deux mille dix  
24          (2010), jusqu'à ce que vous quittiez la FIPOE, vous  
25          êtes encore intéressé à oeuvrer au sein du

1 mouvement syndical.

2 R. Oui.

3 Q. **[453]** Vous voulez retrouver une position, là.

4 R. Oui.

5 Q. **[454]** Parfait. On était dans la SOLIM. Ah! Une  
6 dernière... dernière petite question sur cette...  
7 excusez-moi, sur cette conversation-là. La liste  
8 des entrepreneurs, monsieur Bolduc et monsieur  
9 Arsenault, aux lignes 49 à 54 puis un petit peu  
10 plus tard à la ligne 59... excusez, 49 à 55 et puis  
11 59, ils discutent d'une liste de contracteurs et  
12 d'une liste de promoteurs agréés par la SOLIM.  
13 Monsieur Bolduc dit, au paragraphe 59, il donne  
14 même l'exemple que :

15 Un jour, Olymel, il y avait un dossier  
16 puis on l'a pas fait parce que, eux,  
17 ils voulaient pas nous donner la liste  
18 des contracteurs. Il dit : « Ça va  
19 être ma liste. » On a dit : « Non,  
20 non, ça sera pas ta liste, ça va être  
21 notre liste, sinon on le fait pas. »

22 R. Je sais pas c'est quelle liste qu'il veut parler.

23 Q. **[455]** À la SOLIM, vous aviez une liste de con...  
24 pour les projets immobiliers vous aviez, par  
25 exemple, une liste de contracteurs...

- 1 R. Pas moi.
- 2 Q. **[456]** Pas vous personnellement?
- 3 R. Non, mais...
- 4 Q. **[457]** Quelqu'un d'autre?
- 5 R. Peut-être, mais je l'ai... je l'ai pas vue la
- 6 liste.
- 7 Q. **[458]** C'était pas une liste de la SOLIM, une liste
- 8 officielle?
- 9 R. Non.
- 10 Q. **[459]** Je veux dire, monsieur Arsenault demande à ce
- 11 qu'on lui en transmette copie.
- 12 R. Bien, oui, mais, moi, j'ai pas...
- 13 Q. **[460]** Monsieur Bolduc semble être au courant.
- 14 R. Bien, moi, je suis pas au courant de ça puis
- 15 j'ai... j'ai jamais vu cette liste-là.
- 16 Q. **[461]** Est-ce que vous vous souvenez d'un dossier
- 17 d'Olymel qu'on avait refusé?
- 18 R. Je sais... c'est vague mais je sais que Louis avait
- 19 parlé de ça mais je suis pas au courant.
- 20 Q. **[462]** Vous êtes pas au courant de rien. Mais vous
- 21 êtes sur... quand même, vous avez siégé avec
- 22 monsieur Bolduc sur le conseil de la SOLIM?
- 23 R. Oui, mais, disons que c'est... c'est... le dossier
- 24 d'Olymel c'est un dossier que Louis était familier
- 25 avec, c'est un groupe de chez eux. Mais, moi,

1 j'étais pas familier avec ça.

2 Q. **[463]** Puis la liste d'entrepreneurs en construction  
3 puis la liste de développeurs, ça, ça vous dit rien  
4 non plus?

5 R. Non. Non, je l'ai pas. J'ai jamais vu cette liste-  
6 là.

7 Q. **[464]** Jamais de votre vie. Vous conviendrez comme  
8 moi que c'est une liste, quand même, qui semble  
9 s'appliquer à tous les dossiers, là, si on... ce  
10 qu'on comprend de leur discussion?

11 R. Pas nécessairement. Ça doit être une liste qui...  
12 peut-être elle existe mais, moi, je l'ai... je l'ai  
13 pas vue cette liste-là.

14 Q. **[465]** Non, mais est-ce que vous comprenez, comme  
15 moi, que la discussion qu'ils semblent avoir ça  
16 veut dire que... on parle d'une liste qui  
17 s'appliquerait à tous les dossiers, là? C'est un  
18 peu comme les bilans sociaux, ou vous passez le  
19 bilan social puis on prend le dossier ou on le  
20 prend pas parce que vous le passez pas, de la même  
21 façon, ou vous prenez les entrepreneurs qui sont  
22 sur la liste ou vous les prenez pas mais, auquel  
23 cas, vous aurez pas le financement?

24 R. Mais, c'est... j'ai pas vu cette liste-là mais  
25 j'imagine que cette liste-là doit s'ajouter souvent

1 des entrepreneurs nouveaux, que c'est pas toujours  
2 les mêmes entrepreneurs qui... qui ont des dossiers  
3 avec SOLIM.

4 Q. **[466]** On y reviendra à ce moment-là. Quand, en deux  
5 mille neuf (2009), vous étiez en train de partir,  
6 il y a eu des modifications qui ont été faites,  
7 notamment par monsieur Bolduc, en tout cas, par la  
8 FTQ, par le Fonds, à la façon dont SOLIM  
9 fonctionne. Est-ce que vous vous souvenez de ça?  
10 Vous avez pas souvenir qu'on a modifié les règles  
11 de gouvernance, qu'on a apporté des changements à  
12 la façon dont les dossiers doivent être approuvés?

13 R. Non.

14 Q. **[467]** Ça vous dit rien. Madame Blanchette, peut-  
15 être l'écoute à l'onglet 6.

16

17 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

18

19 LA GREFFIÈRE :

20 1256.1, 1256.2.

21

22

23 113P-1256.1 : Écoute électronique 09-0094\_107

24 du 4 mai 2009

25

1 113P-1256.2 : Transcription de l'écoute  
2 électronique 09-0094\_107 du 4 mai  
3 2009  
4

5 Q. **[468]** Monsieur Lavallée, est-ce que ça vous a  
6 rafraîchi la mémoire sur les modifications qui ont  
7 été apportées en deux mille neuf (2009), quand on  
8 dit aux lignes 124, 128, là, « Le Fonds va pas  
9 siéger, il va être là juste comme observateur,  
10 quatre privés de l'extérieur puis trois du Fonds »?

11 R. Mais ça, c'est au moment où qu'il y a eu les  
12 accrochages que Guy avait été quasiment limogé mais  
13 moi, j'étais pas là à ce moment-là.

14 Q. **[469]** Je suis d'accord. Ma question c'était de  
15 savoir si ces modifications-là, quand elles ont été  
16 faites, qu'est-ce que vous en pensiez. Puis là,  
17 vous m'avez dit que vous vous souveniez pas qu'il y  
18 ait eu des modifications.

19 R. Non, c'est vrai, je m'en souviens pas.

20 Q. **[470]** Bien là, est-ce que ça vous a rafraîchi la  
21 mémoire, là, parce que vous en avez parlé avec  
22 monsieur Gionet là, vous aviez l'air... bien là,  
23 vous aviez l'air de l'apprendre, mais vous avez des  
24 commentaires, là, pour vous, ça a pas de bon sens.

25 R. Bien non.

- 1 Q. **[471]** Ça a pas de bon sens que tout d'un coup...
- 2 R. Qu'on... qu'on change les serrures puis que Guy
- 3 Gionet arrive au bureau le matin pour rentrer puis
- 4 il y a des polices.
- 5 Q. **[472]** Oui, ça je comprends, la façon dont on traite
- 6 monsieur Gionet...
- 7 R. C'était sur ça pour... qu'il m'appelait.
- 8 Q. **[473]** Bien non mais moi je viens juste avant, là,
- 9 peut-être on peut afficher, Madame Blanchette, le
- 10 paragraphe 124 à 128, là... les lignes 124 à 128.
- 11 Une des modifications qui ont été faites à cette
- 12 époque-là, là, la façon dont le conseil ou comité
- 13 consultatif fonctionne...
- 14 R. Mais je le savais pas.
- 15 Q. **[474]** Non mais il vous le dit, là.
- 16 R. Il me le dit mais...
- 17 Q. **[475]** Oui, oui, je comprends que vous le saviez
- 18 pas, là, là je vous le demande, là, là vous le
- 19 savez depuis deux mille neuf (2009), là?
- 20 R. Oui...
- 21 Q. **[476]** Vous aviez une opinion assez claire...
- 22 R. ... mais je suis plus là.
- 23 Q. **[477]** ... là-dessus, là, que ça a pas de bon sens.
- 24 R. Je trouve ça a pas de sens mais je suis plus là, je
- 25 peux pas rien y faire.

1 Q. **[478]** O.K. Là je comprends que vous pouvez rien y  
2 faire mais qu'est-ce que vous en pensez, pourquoi  
3 ça n'a pas de sens? Pourquoi vous dites: « Le Fonds  
4 va pas siéger, il va être juste comme observateur,  
5 quatre privés de l'extérieur, les externes comme on  
6 dit maintenant, puis trois du Fonds ». Là, votre  
7 réponse: « Ça a pas de bon sens ». « Ça fait que  
8 lui va être juste comme observateur ça fait que  
9 comme ça bien regarde, tu prends, tu te fais juste,  
10 tu fais juste que critiquer puis tu prends pas de  
11 risque » puis là, vous rajoutez: « Ça a pas de bon  
12 sens. »

13 R. Bien c'est pour ça que je trouvais que ça avait pas  
14 de bon sens.

15 Q. **[479]** Pourquoi ça a pas de bon sens?

16 R. Le Fonds il serait là, Bolduc serait là puis il est  
17 pas responsable de rien, il pourrait critiquer puis  
18 après ça dire: « C'est pas de ma faute. »

19 Q. **[480]** C'est comme ça que vous le comprenez?

20 R. Oui.

21 Q. **[481]** Que lui, le représentant du Fonds peut pas  
22 voter, mais vous, vous êtes au Fonds aussi?

23 R. Bien non, je suis plus là, là.

24 Q. **[482]** Non, non, non, quand vous êtes à la SOLIM.

25 R. Bien oui, je suis plus là, là.

- 1 Q. **[483]** Monsieur Lavallée, en deux mille neuf (2009)  
2 vous êtes plus là. Juste avant, vous êtes là,  
3 jusqu'en septembre deux mille huit (2008) vous êtes  
4 là, là.
- 5 R. Bien là, c'est pas...
- 6 Q. **[484]** Oui, on change les règles après.
- 7 R. ... ils disent... ils disent dans ça, là, que... je  
8 le dis moi-même que je suis pas là, « Je vais  
9 essayer de t'aider. »
- 10 Q. **[485]** Oui.
- 11 R. Oui.
- 12 Q. **[486]** Non, c'est pas ça ma question. Quand vous  
13 êtes...
- 14 (14:30:35)
- 15 LA PRÉSIDENTE :
- 16 Est-ce que vous avez un point à faire avec ce  
17 sujet-là?
- 18 Me CAINNECH LUSSIAÀ BERDOU :
- 19 Oui.
- 20 Q. **[487]** Quand vous êtes au Fonds, quand vous siégez  
21 au comité consultatif de la SOLIM...
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[488]** ... avant, là, quand vous le faisiez, là,  
24 vous vous souvenez?
- 25 R. Bien c'est quoi votre question?

- 1 Q. **[489]** Ma question c'est la suivante: en deux mille  
2 neuf (2009), après votre départ, je vous l'accorde,  
3 on change les règles.
- 4 R. Oui.
- 5 Q. **[490]** O.K. Désormais...
- 6 R. Bien ça va être...
- 7 Q. **[491]** Ça va être...
- 8 R. ... une nouvelle forme de conseil, là.
- 9 Q. **[492]** Une nouvelle forme de conseil, bon.
- 10 R. C'est ça.
- 11 Q. **[493]** Qu'est-ce qui a changé pour vous par rapport  
12 à la forme de conseil d'avant?
- 13 R. Bien qu'ils arrivent avec quatre externes.
- 14 Q. **[494]** O.K.
- 15 R. Puis trois... trois qui sont internes puis le  
16 président PDG... le PDG du Fonds il siège mais il a  
17 pas le droit de vote puis il va dire: « Bien c'est  
18 pas de ma faute s'il arrive de quoi » c'est ça que  
19 je trouvais que...
- 20 Q. **[495]** Donc c'est le fait qu'il peut pas prendre  
21 responsabilité qui vous dérange?
- 22 R. Oui.
- 23 Q. **[496]** Ou c'est le fait qu'il puisse pas...
- 24 R. Puis c'est comme s'il veut se laver les mains.
- 25 Q. **[497]** C'est pas plutôt le problème qu'il y a des

- 1 externes qui apparaissent?
- 2 R. Bien ça, ça en est un aussi mais j'ai plus un mot à  
3 dire moi. Je suis pas là.
- 4 Q. **[498]** Je comprends.
- 5 R. Quand même qu'il arrive des externes, qu'est-ce que  
6 tu veux que je fasse?
- 7 Q. **[499]** Donc l'arrivée de ces externes-là vous posent  
8 un problème... je veux dire vous pose un  
9 problème... vous trouvez que ça a pas de sens?
- 10 R. Je trouve que ça a pas de sens.
- 11 Q. **[500]** C'est ça, vous trouvez que vous perdez le  
12 contrôle de la SOLIM?
- 13 R. Bien pas moi, je suis plus là.
- 14 Q. **[501]** Non, non mais votre opinion sur la  
15 question...
- 16 R. Oui, c'est ça.
- 17 Q. **[502]** ... c'est quand même quelque chose que vous  
18 avez participé à créer là.
- 19 R. Non...
- 20 Q. **[503]** Vous avez l'air d'en avoir une opinion sur la  
21 chose, là.
- 22 R. Oui, mais je vous le dis.
- 23 Q. **[504]** Je comprends que vous êtes plus là.
- 24 R. Je trouve qu'il y a des externes, qu'il y en a  
25 trop.

1 Q. **[505]** O.K.

2 R. C'est... c'est tout mais je peux pas rien y faire.

3 Q. **[506]** Avant ça, quand vous vous étiez sur le  
4 conseil, vous nous avez expliqué que vous faites ce  
5 que... vous approuvez les projets que Guy Gionet  
6 vous amène.

7 R. C'est exact.

8 Q. **[507]** Bon, puis vous vous fiez sur lui. Là, vous  
9 avez des externes qui viennent parce qu'ils sont  
10 spécialisés. Pourquoi ça vous dérange qu'on les  
11 amène ces externes-là?

12 R. À cause que le... c'est comme au Fonds de  
13 solidarité, ma crainte c'est... puis je suis plus  
14 là, ça fait des années que... que le... le monde  
15 syndical perde sa majorité qu'il y a sur le conseil  
16 par des gens de l'externe.

17 Q. **[508]** Donc, c'est cette perte de contrôle là qui  
18 vous dérange?

19 R. Bien, certainement, c'est un fonds syndical, comme  
20 je l'ai dit souvent.

21 (14:32:58)

22

23 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

24 Q. **[509]** C'est un fonds syndical mais appuyé par  
25 l'État, là. Sans l'aide fiscal, ce fonds-là aurait

1 certainement pas la grosseur qu'il a aujourd'hui.

2 R. Non, mais...

3 Q. **[510]** Donc, dire qu'il ne concerne que des  
4 syndicats...

5 R. Non, non.

6 Q. **[511]** ... c'est un peu fort, là. Sans l'argent des  
7 contribuables ça vaudrait pas autant là...

8 R. Je suis d'accord mais...

9 Q. **[512]** ... vous êtes d'accord avec ça?

10 R. ... c'est un fonds syndical pareil.

11 Q. **[513]** Avec l'aide de l'État.

12 R. Oui. C'est certain.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[514]** Vous venez de me répéter à plusieurs reprises  
15 que vous êtes plus là puis que là, ça... bon, vous  
16 vous informez, là, vous parlez avec monsieur  
17 Gionet, ça pas de bon sens ce qu'on lui fait là  
18 puis on le traite...

19 R. Cavalièrement.

20 Q. **[515]** Cavalièrement. Mais quand on regarde la fin  
21 de la conversation, là... bien, en fait, non, c'est  
22 pas vraiment la fin, c'est aux lignes 137 à 151.  
23 Ligne 150 surtout.

24 R. Je l'ai pas ici.

25 Q. **[516]** On va l'afficher. On dit :

1                    Quand j'ai su ça, moi j'ai dit, ça a  
2                    pas de bon sens. J'ai appelé tout de  
3                    suite Michel Arsenault puis j'ai  
4                    appelé René Roy puis j'ai une  
5                    rencontre à trois heures.

6            R. Hum hum.

7            Q. **[517]** Donc, vous gérez encore ça, là? Là il y a un  
8                    problème, vous embarquez, vous appelez tout le  
9                    monde puis vous organisez des meetings : ça se  
10                    passera pas comme ça, vous allez pas traiter Guy  
11                    Gionet comme ça.

12           R. Bien, oui, j'essaie de... de voir ce qui s'est  
13                    passé.

14           Q. **[518]** Pourquoi, c'est plus votre problème?

15           R. Mais je suis encore un membre de la FTQ.

16           Q. **[519]** D'accord.

17           R. Puis je suis encore un directeur d'un syndicat  
18                    important puis j'essaie de régler ça, que je trouve  
19                    qu'on le traite injustement, c'est rien que ça.

20           Q. **[520]** Oui, mais c'est pas nécessairement votre  
21                    responsabilité de régler ce problème-là. Je  
22                    comprends que vous avez peut-être un intérêt, là,  
23                    mais...

24           R. C'est... c'est une partie de mes responsabilités à  
25                    cause que, comme je vous l'ai dit, Guy Gionet,

1 c'est un gars extrêmement compétent puis je  
2 trouvais qu'on le traitait cavalièrement puis on  
3 pouvait pas m'empêcher de le dire. C'est ça que  
4 j'essayais de régler.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Madame Blanchette, onglet numéro 7.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 (Inaudible) est-ce que vous le déposez?

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 C'est déjà fait, je pense que... Il me semble, en  
11 tout cas, j'ai dit 1256.1, point 2.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 L'onglet 7?

14 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

15 Oui. Les écoutes.

16

17 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

18

19 LA GREFFIÈRE :

20 1257.1, 1257.2

21

22

23 113P-1257.1 : Écoute électronique 09-0092\_067

24 du 28 mai 2009

25

1 113P-1257.2 : Transcription de l'écoute  
2 électronique 09-0092\_067 du 28  
3 mai 2009  
4

5 Q. **[521]** Monsieur Lavallée?

6 R. Oui.

7 Q. **[522]** Là, cette situation-là, avec Yvon Bolduc,  
8 vous jasez de ça avec monsieur Vincent pour quoi?

9 R. Parce que c'est un ami puis qu'il investit, il est  
10 actionnaire avec le Fonds puis on... on est chums  
11 ensemble puis j'en discute avec lui.

12 Q. **[523]** Il y a des dossiers, aussi, financés par le  
13 Fonds, hein?

14 R. Oui.

15 Q. **[524]** Par SOLIM aussi?

16 R. Oui, oui.

17 Q. **[525]** C'est un ami dont les dossiers que vous avez  
18 fait passer ses dossiers?

19 R. Bien, un ami que... si les dossiers étaient pas  
20 bons, ils auraient pas été acceptés, c'est pas des  
21 « rubber stamp », ça, le Fonds. Il a des bons  
22 dossiers sinon il aurait pas accepté, c'est pas  
23 moi, c'est pas Jean Lavallée qui « run » le Fonds,  
24 c'est un groupe puis ils sont... ils sont pas là  
25 des « yes men », ça fait que...

1 Q. **[526]** C'est pas ça que vous m'avez dit que vous  
2 faisiez, grosso modo?

3 R. De quoi?

4 Q. **[527]** Bien, vous m'avez expliqué que vous, à la  
5 SOLIM, on vous présente un projet, on vous  
6 explique, si c'est bon vous dites oui.

7 R. Oui, mais je suis pas tout seul, là, on est cinq  
8 là-dessus, là. Bon.

9 Q. **[528]** Je comprends. Mais il y a-tu une différence,  
10 les autres font pas ça?

11 R. Les autres font ça dans les... au Fonds, au Fonds,  
12 il y en a une dizaine qui sont là, c'est... c'est  
13 pas des « yes men », là. Ils acceptent les dossiers  
14 puis ils les argumentent.

15 Q. **[529]** Le dossier que... à la ligne 85, monsieur  
16 Denis Vincent indique « Le dossier qu'on avait  
17 passé à Québec-Alberta ça avait coûté du « red  
18 tape » comme si on avait fait une compagnie  
19 publique », quand il s'exprime comme ça, là, il  
20 veut dire que vous avez passé ça ensemble, là, il  
21 vous en parle, là?

22 R. Non mais c'était... c'était... à Québec-Alberta,  
23 c'était un dossier pour investissement dans une  
24 compagnie, lui, qu'il avait avec Gilles Champagne,  
25 je pense.

- 1 Q. **[530]** Bionest Kodiak?
- 2 R. Oui, pour les... des « sewers », là.
- 3 Q. **[531]** Oui, traitement de... traitement des eaux.
- 4 R. Traitement des eaux puis c'est un dossier qui... ça
- 5 a pas marché, finalement, ils ont remboursé puis
- 6 ils ont retiré leur affaire.
- 7 Q. **[532]** Je veux dire, c'est quand il s'exprime comme
- 8 ça, là, vous l'avez aidé là-dedans?
- 9 R. Bien, je l'ai aidé! je l'ai présenté puis vu que
- 10 c'est un bon dossier, Québec-Alberta, ils l'ont
- 11 accepté mais il a jamais... ils ont pas réussi en
- 12 Alberta, ça fait qu'ils ont retiré leurs billes
- 13 puis ils ont remboursé.
- 14 Q. **[533]** Vous faites ça souvent, présenter des
- 15 dossiers au Fonds ou à SOLIM, des bons dossiers,
- 16 là, mais pour des... des... pour des amis que vous
- 17 connaissez, des gens qui ont des bons projets à
- 18 vous présenter mais qui sont des amis à vous?
- 19 R. Mais à SOLIM, c'est arrivé, mais c'était pas...
- 20 c'était pas du favoritisme, c'est à cause c'était
- 21 des bons dossiers. Là, SOLIM a parti avec vingt
- 22 millions (20 M) puis il y a pour deux milliards
- 23 (2 G) d'actifs, là, je veux dire, il a fallu qu'il
- 24 y ait des bons dossiers.
- 25 Q. **[534]** Laissez-moi vous poser la question comme ça,

1 là, à bons dossiers égaux (sic), ami pas ami?

2 R. Passe.

3 Q. **[535]** Donc, ça veut dire que... parce que vous  
4 pouvez pas tous les prendre, là?

5 R. Non, je les ai pas tous pris non plus, loin de là.

6 Q. **[536]** C'est ça, donc vous prenez ceux de vos amis?

7 R. Je prends les dossiers qui me sont apportés, je  
8 prends pas rien que ceux de mes amis. Les autres  
9 dossiers au Fonds il y a pas... il y a pas juste  
10 sept, huit dossiers qui passent là à SOLIM.

11 Q. **[537]** À SOLIM... vous avez cent millions (100 M) à  
12 donner, là, hein, il y a deux projets de cent  
13 millions (100 M), les deux sont bons, c'est lequel  
14 qui reçoit l'argent?

15 R. Ah! bien, je sais pas lequel, là, c'est... si les  
16 deux sont bons, j'imagine que le Fonds organiserait  
17 pour que les deux passent.

18 Q. **[538]** C'est lequel qui se rend devant le comité  
19 consultatif? Est-ce que les deux se rendent même  
20 s'ils sont bons?

21 R. Les deux rentrent?

22 Q. **[539]** Les deux dossiers, est-ce qu'ils se rendent  
23 tous les deux devant vous au comité consultatif ou  
24 est-ce qu'il y en a un qui en chemin...

25 R. Non, les dossiers...

- 1 Q. **[540]** ... qui se perd?
- 2 R. ... qui sont bons, ils se rendent au comité puis  
3 ils sont acceptés, ça c'est sûr.
- 4 Q. **[541]** Parce que là vous me dites que vous prenez  
5 juste des bons... les bons dossiers sont pris, là,  
6 mais les bons dossiers sont pas tous présentés, les  
7 bons dossiers sont pas tous traités, les bons  
8 dossiers sont pas tous acheminés, il y en a juste  
9 un certain nombre, parce que vous pouvez pas  
10 financer tout le monde, là, on est d'accord?
- 11 R. Non, mais les bons dossiers à SOLIM, ils sont  
12 acceptés, il y en a pas dix (10) puis vingt (20) à  
13 tous les mois, là.
- 14 Q. **[542]** Mais c'est différent de dire les bons  
15 dossiers sont acceptés puis dire les dossiers  
16 acceptés sont bons.
- 17 R. Oui mais ce que j'essaie de vous dire, il y a pas  
18 de favoritisme qui se fait. Les dossiers qui sont  
19 apportés à SOLIM, ce sont des dossiers qui sont  
20 défendables, qui sont rentables. C'est ça.
- 21 Q. **[543]** Mais ça, ça a... c'est pas exactement ça du  
22 favoritisme, non?
- 23 R. Bien, c'est pas du favoritisme, ça.
- 24 Q. **[544]** C'est ça, moi, le favoritisme, je le vois,  
25 vous me direz si je me trompe mais je le vois dans

1 l'idée que les bons dossiers qui se rendent, ce  
2 sont ceux que vous jugez qu'il est opportun qu'ils  
3 se rendent.

4 R. Non, c'est Guy Gionet qui nous les soumet puis on  
5 les discuter (sic) puis c'est le conseil qui les  
6 approuve. C'est pas une personne. On est cinq, là,  
7 les quatre autres, c'est pas des... des « rubber  
8 stamp », ça.

9 Q. **[545]** Non mais eux, si les dossiers sont bons, ils  
10 les prennent?

11 R. Bien, les dossiers qui sont bons sont amenés par  
12 Guy Gionet qui... qui les recommande.

13 Q. **[546]** Quand vous dites que par rapport à l'affaire  
14 du 10-35, à la ligne 68, vous dites que monsieur  
15 Gionet a respecté ce qu'ils lui ont demandé.

16 R. Ça, c'est pas moi.

17 Q. **[547]** À la ligne 68. C'est pas vous, ça, ceux qui y  
18 ont demandé de faire des choses à monsieur Gionet?

19 R. Non. Pas... pas sur cette affaire-là.

20 Q. **[548]** Le 10-35, vous étiez pas au comité  
21 consultatif de la SOLIM?

22 R. Quand même je suis au comité, ça veut pas dire que  
23 c'est moi qui l'a soumis.

24 Q. **[549]** Non, je dis pas que c'est vous qui l'avez  
25 soumis...

1 R. Non.

2 Q. **[550]** ... vous l'avez approuvé.

3 R. Bien, j'ai... 10-35, je suis pas certain laquelle  
4 partie. Si c'est le terrain, ça c'est possible,  
5 mais si c'est l'affaire de la chicane qu'il y a eu  
6 par rapport au club de danseuses, j'ai jamais fait  
7 partie de ça.

8 Q. **[551]** Au départ, quand le... le financement est  
9 approuvé, c'est un financement qui va donner lieu  
10 au litige par rapport au club de danseuses, vous,  
11 ce que vous me dites, c'est que vous avez jamais  
12 approuvé l'investissement à l'intersection de la 10  
13 puis de la 35?

14 R. J'ai... c'est pas que je l'ai pas approuvé ni  
15 approuvé, je me rappelle pas dans... dans ce  
16 dossier-là si on avait parlé du dossier des  
17 danseuses, mais je suis sûr que le dossier des  
18 danseuses, je le dis à quelque part dans ça, que  
19 c'était clair que c'était uniquement dans le  
20 terrain, mais pas dans le dossier des danseuses.

21 Q. **[552]** De ce que j'en comprends, bien, si on  
22 retourne à la conversation d'avant, il semble assez  
23 clair que le problème qui se pose, c'est qu'à  
24 partir du moment où le financement est fait, par  
25 ailleurs, Ronnie Beaulieu et la compagnie libèrent

1 de l'argent qui leur permet, en dehors du  
2 financement...

3 R. Bien, c'est...

4 Q. **[553]** ... d'acheter ce bar-là, là.

5 R. Il a jamais été acheté, le bar.

6 Q. **[554]** Non, mais ça qui est... je sais pas s'il a  
7 été acheté ou pas, là.

8 R. Non.

9 Q. **[555]** Il l'a peut-être été, il l'a peut-être pas  
10 été, mais vous niez avoir été impliqué, SOLIM, dans  
11 le financement d'un projet qui impliquerait le bar  
12 de danseuses en apparence.

13 R. Ça impliquait pas le bar de danseuses. Ça  
14 impliquait uniquement les terrains puis ces  
15 terrains-là, il y avait une compagnie, je me  
16 rappelle pas du nom, qui était supposée construire  
17 un centre d'achats. Et à ce moment-là, c'est clair  
18 que le bar de danseuses sautait, partait.

19 Q. **[556]** Vous avez aucune... vous aviez aucune idée,  
20 vous, que la personne qui demandait le financement  
21 pour faire ce projet-là, par ailleurs, se  
22 retrouvait, du fait de ce financement-là, avec des  
23 liquidités qui, elles, étaient utilisées pour  
24 acheter le bar de danseuses?

25 R. Moi, j'ai... j'étais pas...

- 1 Q. **[557]** Vous avez jamais été au courant de ça?
- 2 R. Non.
- 3 Q. **[558]** Ligne 114.
- 4 R. D'ailleurs, quand je parle dans ça, je le dis que
- 5 ça a pas de bon sens, il y a... le bar de danseuses
- 6 est pas dans la transaction.
- 7 Q. **[559]** Ligne 114, par curiosité, là, est-ce que vous
- 8 avez fini par réussir à lui rendre le chien de
- 9 votre chienne?
- 10 R. Non.
- 11 Q. **[560]** Vous êtes quelqu'un de revanchard, Monsieur
- 12 Lavallée?
- 13 R. Non, non. Je parais des fois...
- 14 Q. **[561]** C'est juste comme ça vous dites ça?
- 15 R. Je parais dans mes discours des fois, mais je suis
- 16 pas revanchard.
- 17 Q. **[562]** À l'onglet 8 des écoutes, Madame... une
- 18 conversation entre monsieur Michel Arsenault et
- 19 vous-même, Monsieur Lavallée, du vingt-six (26)
- 20 janvier.
- 21 R. À quelle ligne?
- 22 Q. **[563]** Ça s'en vient.
- 23 R. Ah! O.K.
- 24 Q. **[564]** Non, non, non. Ça... on va écouter une autre
- 25 conversation.

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 (14:56:11)

4 Me JULIE BOYER :

5 Excusez. Pardon. C'est parce que... on n'a pas le  
6 document pour suivre. Merci.

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE (suite)

9

10 LA GREFFIÈRE :

11 1258.1, 1258.2.

12

13 113P-1258.1 : Écoute électronique 08-0459\_1471  
14 du 29 janvier 2009

15

16 113P-1258.2 : Transcription de l'écoute  
17 électronique 08-0459\_1741 du 29  
18 janvier 2009

19

20 Q. **[565]** Monsieur Lavallée, quelques petites  
21 questions. D'abord, pour rester dans le sujet, là,  
22 est-ce que monsieur Goyette... c'est bien de  
23 monsieur Goyette qu'on parle, là, au début quand on  
24 dit : « Ton directeur, je viens d'avoir la visite  
25 de ton directeur »?

- 1 R. Pardon?
- 2 Q. **[566]** Au début de la conversation...
- 3 R. Oui.
- 4 Q. **[567]** ... si on remonte, là, quand on dit... quand  
5 monsieur Arsenault vous dit : « Je viens d'avoir la  
6 visite de ton directeur »?
- 7 R. C'était Richard Goyette.
- 8 Q. **[568]** C'est monsieur Goyette, c'est ça.
- 9 R. Oui, oui.
- 10 Q. **[569]** Monsieur Goyette sous-entend à monsieur  
11 Arsenault, c'est ce qu'il vous rapporte, qu'il y a  
12 des affaires à la SOLIM qui sont pas correctes.
- 13 R. Qu'ils disent.
- 14 Q. **[570]** Non, non mais ensuite, le lendemain, il doit  
15 y avoir réunion où il est sensé sortir ses  
16 affaires.
- 17 R. Il a rien sorti.
- 18 Q. **[571]** Il a rien sorti?
- 19 R. Bien non. Je peux pas voir ce qu'il peut sortir,  
20 tout est fait correctement.
- 21 Q. **[572]** Il y a aucun problème à la SOLIM?
- 22 R. Non.
- 23 Q. **[573]** Aux lignes 37 et jusqu'à 41, là, c'est un peu  
24 repris plus loin aussi, c'est dans le coin de 143.  
25 Hier, on avait discuté de ce que vous aviez comme

1 entente avec monsieur Goyette dans... avec monsieur  
2 Dupuis dans le contexte des élections, là, vous  
3 m'avez dit : « Moi je m'en vais si lui s'en va, moi  
4 je m'en vais aussi, il prend sa prime de séparation  
5 puis c'est tout », vous m'avez dit qu'il n'y avait  
6 pas d'autres termes. Vous m'avez dit que la  
7 question de savoir que vous restiez à la SOLIM, ça  
8 c'est monsieur Arsenault qui vous avait promis ça.

9 R. Oui, il le dit dans ça.

10 Q. **[574]** Oui, mais de toute évidence, c'était quand  
11 même conditionnel à ce que vous, vous vous retiriez  
12 vraiment, là? Parce que là, lui, il dit, par  
13 exemple, à 143, monsieur... il dit que monsieur  
14 Goyette dit : « Là, aujourd'hui, si Johnny  
15 continue, on va retirer notre parole puis on va te  
16 demander de l'ôter de là. »

17 R. L'ôter de SOLIM.

18 Q. **[575]** Québec-Alberta aussi.

19 R. Bien Québec-Alberta, il y avait pas de... de...

20 Q. **[576]** Ma question c'est ceci, là, ça veut dire  
21 qu'hier, quand vous m'avez dit qu'il y avait pas  
22 d'autres termes, c'est pas vrai, là, il y en avait  
23 d'autres termes, là, vous échangez le retrait de  
24 Jocelyn Dupuis contre votre retrait, mais vous  
25 restiez à SOLIM?

1 R. Bien c'est Michel Arsenault qui me l'avait promis.

2 Q. **[577]** Je comprends que c'est Michel Arsenault qui  
3 vous l'avait promis parce qu'il a, de toute  
4 évidence, entériné votre transaction mais  
5 clairement, l'entente que vous aviez avec monsieur  
6 Goyette et monsieur Dupuis, ça incluait de vous  
7 retirer complètement et de ne pas faire des  
8 exécutifs parallèles en échange de quoi vous  
9 gardiez SOLIM puis Québec-Alberta?

10 R. Mais c'était pas nécessairement discuté de même,  
11 c'est que je m'en allais de SOLIM puis je restais à  
12 mon syndicat, point à la ligne.

13 Q. **[578]** Donc vous vous en alliez pas de SOLIM, vous  
14 restiez à SOLIM?

15 R. Je restais à SOLIM, oui.

16 Q. **[579]** Vous vous en alliez de la FTQ seulement,  
17 Construction?

18 R. Oui.

19 Q. **[580]** Ça a pas été discuté comme ça, mais c'était  
20 ça l'essence de l'entente quand même?

21 R. L'essence.

22 Q. **[581]** Vingt-deux (22) fois sur le bateau?

23 R. Bien non. Je sais pas pourquoi j'ai dit ça, je vous  
24 l'ai dit hier, j'ai été six fois, cinq, six fois.  
25 Vingt-deux fois (22) fois, j'aurais passé mon temps

1 sur le bateau, voyons.

2 Q. **[582]** Effectivement. Donc, c'était une grossière  
3 exagération.

4 R. Ah! Oui. Ah! Oui.

5 Q. **[583]** Pourquoi vous...

6 R. Je me demande pourquoi j'ai dit ça à cause que...

7 Q. **[584]** Bien, je me le demande aussi, en fait.

8 R. Bien, moi aussi, là.

9 Q. **[585]** Vous trouvez pas de réponse?

10 R. Non, écoute, ça a pas de bon sens. Je vous le dis,  
11 j'y ai été cinq, six fois sur le bateau.

12 Q. **[586]** On va y revenir un peu plus tard, mais  
13 puisqu'on est... on a disons survolé ça aussi, là,  
14 vous avez fait un petit rappel avec monsieur  
15 Arsenault des investissements que vous aviez à la  
16 FIPOE. Là, vous nous dites dans cette conversation-  
17 là :

18 Je me prêtais des compagnies

19 directement

20 Il me semble que ça correspond pas à ce que vous  
21 nous avez dit l'autre fois.

22 R. Bien, je prêtais à des promoteurs, pas à des  
23 compagnies.

24 Q. **[587]** C'est une distinction que j'ai de la  
25 difficulté à saisir.

- 1 R. Bien...
- 2 Q. **[588]** Un promoteur pour vous, c'est pas une  
3 compagnie?
- 4 R. Pardon?
- 5 Q. **[589]** Un promoteur pour vous, c'est pas une  
6 compagnie?
- 7 R. Non.
- 8 Q. **[590]** Non.
- 9 R. Une compagnie, moi, je veux dire une compagnie  
10 électrique, des compagnies comme ça. Mais, le  
11 promoteur, c'est lui qui bâtit, puis il donne ça à  
12 un sous-traitant. C'est... c'est ça que je disais  
13 que j'ai pas prêté à des compagnies comme telles.
- 14 Q. **[591]** « Des compagnies comme telles ». Peut-être  
15 que je vais vous laisser élaborer un petit peu, là.  
16 Ce que vous voulez dire, c'est que vous prêtez pas  
17 au sous-contractant, seulement au...
- 18 R. Oui.
- 19 Q. **[592]** ... promoteur du projet.
- 20 R. Au promoteur.
- 21 Q. **[593]** Mais, c'est une compagnie tout autant que...
- 22 R. Bien, oui, mais c'est ça. Sinon je prêterais pas à  
23 personne. Donc, quand je prête à Prével, comme  
24 exemple, bien, Prével, il construit des... des  
25 condos. Bien, c'est... c'est à Prével que je prête,

1 au promoteur.

2 Q. **[594]** Parfait. C'est votre explication. Pas de  
3 compagnies qui ont des employés non plus. Bien, pas  
4 de compagnies, ça sous-entendrait pas non plus  
5 qu'ils ont des employés, là.

6 R. Bien, oui.

7 Q. **[595]** Évidemment, on va exclure les promoteurs, là,  
8 de ce que je comprends.

9 R. Oui, mais il faut qu'il y ait des employés pour  
10 construire la... le building.

11 Q. **[596]** On est d'accord là-dessus. À moins que vous  
12 ayez des questions sur cette écoute-là, moi, je  
13 vais... je pourrais suspendre. On a pris un petit  
14 peu de...

15 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

16

17 REPRISE DE L'AUDIENCE

18 LA GREFFIÈRE :

19 Monsieur Lavallée, vous êtes toujours sous le même  
20 serment.

21 R. Merci.

22 (15:41:57)

23 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

24 Q. **[597]** Monsieur Lavallée, bonjour. Bon après-midi à  
25 nouveau.

1 R. Bonjour.

2 Q. **[598]** Par rapport à votre insatisfaction de la  
3 transformation que SOLIM subit, O.K. - Madame  
4 Blanchette, si vous voulez bien mettre l'onglet 9  
5 des écoutes.

6 Me GÉRALD SOULIÈRES :

7 On n'aura pas de copie de...

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Maître Ramos-Paque...

10

11 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

12

13 LA GREFFIÈRE :

14 1259.1, 1259.2.

15

16 113P-1259.1 : Écoute électronique 08-0469\_2647  
17 du 28 avril 2009

18

19 113P-1259.2 : Transcription de l'écoute  
20 électronique 08-0469\_2647 du 28  
21 avril 2009

22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

23 Q. **[599]** Monsieur Lavallée, à la fin du bilan, à la  
24 fin, pardon, de la conversation, on vous explique  
25 que, là, on change les procédures, il y a des

1 bilans sociaux qui arrivent. On en a parlé tantôt,  
2 vous sembliez d'accord que c'était pas une mauvaise  
3 idée de faire des vérifications. On vous parle  
4 d'augmenter les vérifications, puis, là, votre  
5 réponse : « C'est qu'on va se faire notre propre  
6 SOLIM. » Vous jugez qu'avant ça marchait bien,  
7 avant tout était correct, puis tout ça c'est des  
8 aménagements qui sont pas nécessaires?

9 R. Mais vous savez qu'on peut pas se faire notre  
10 propre SOLIM. C'est une façon de parler. Il était  
11 pas question qu'on se fasse un SOLIM. On n'a pas  
12 les argents nécessaires pour se faire un SOLIM.

13 Q. **[600]** Quand vous dites « on » vous parlez de qui?

14 R. Bien dans notre discussion, en voulant dire moi et  
15 autre personne.

16 Q. **[601]** C'est un beau rêve?

17 R. Ça serait un rêve, oui.

18 (15:57:54)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. **[602]** Puis pourquoi vous vouliez pas que les bilans  
21 soient bonifiés?

22 R. Non, j'étais pas en désaccord avec ça.

23 Q. **[603]** Bien c'est justement pour ça que vous dites :  
24 « On va se faire notre propre SOLIM. »

25 R. Non, mais c'est une façon de parler.

1 Q. **[604]** Bien c'est peut-être une façon de parler,  
2 mais c'est ce que vous avez dit?

3 R. Oui, mais...

4 Q. **[605]** Vous exprimiez votre désaccord avec le fait  
5 que les bilans soient bonifiés, soient...

6 R. Bien c'est pas ce que je voulais dire.

7 Q. **[606]** ... plus complets?

8 R. C'est pas ce que je voulais dire.

9 Q. **[607]** Alors, quand vous dites une chose c'est pas  
10 ce que vous voulez dire?

11 R. Bien dans ce cas-là, c'était pas ça que je voulais  
12 dire.

13 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

14 Q. **[608]** Ça vous arrive souvent?

15 R. Non.

16 Q. **[609]** Vous êtes plus là, encore une fois, mais on  
17 voit au moins à deux endroits, ligne 150, par  
18 exemple, ligne 122, aussi, vous gérez ça, là, vous  
19 expliquez à monsieur Gionet que c'est... vous  
20 voulez que ce soit lui qui réponde aux questions,  
21 même chose pour... à la ligne 122, là, vous allez  
22 expliquer à Michel de faire passer l'information  
23 par monsieur Gionet. Vous allez lui dire : « Si tu  
24 veux arrêter de parler à Gaétan Morin puis à  
25 Tremblay. » C'est Guy Gionet qui va répondre à ça.

1 C'est lui qui est au courant des dossiers?

2 R. Parce que c'est lui qui est au courant des  
3 dossiers, c'est lui qui peut donner une bonne  
4 réponse.

5 Q. **[610]** Donc, c'est la bonne idée, vous allez vous  
6 occuper de gérer ça?

7 R. Pas gérer, c'est que je veux m'occuper pour donner  
8 des conseils. C'est pas à cause que je suis plus là  
9 que j'ai un cadenas sur la bouche. Si je vois des  
10 choses que j'aime pas, je vais le dire.

11 Q. **[611]** Vous vous exprimez?

12 R. Oui.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Q. **[612]** Puis il y avait pas de problème non plus pour  
15 vous, à ce qu'on vende un terrain, à ce que SOLIM  
16 vende le terrain ou la SHDM vende un terrain une  
17 piastre (1 \$) qui valait sept cent trente-trois  
18 mille dollars (733 000 \$)?

19 R. Il a expliqué le pourquoi...

20 Q. **[613]** Oui?

21 R. ... à cause qu'il devait construire...

22 Q. **[614]** Oui?

23 R. ... un édifice...

24 Q. **[615]** Oui?

25 R. ... pour remplacer l'autre.

1 Q. **[616]** Oui. Qui après ça était pour lui rapporter  
2 des loyers à prix modique?

3 R. Pas à lui, il vendait.

4 Q. **[617]** Oui, c'est ça. Après ça il va vendre la  
5 bâtisse, certainement avec un bon profit?

6 R. Ah, bien, là, je sais pas ce qu'il va faire avec la  
7 bâtisse. La bâtisse elle va être vendue. C'est SHDM  
8 qui donne le contrat, puis ils font ça à prix  
9 modique, puis le terrain c'est pas une piastre  
10 (1 \$) qu'il le paie, c'est une piastre (1 \$) plus  
11 qu'il va fournir une bâtisse pour...

12 Q. **[618]** Mais c'est pas sept cent trente-trois mille  
13 (733 000)?

14 R. Bien on sait pas le prix que la bâtisse qu'il va  
15 construire gratuitement. C'est ça qui remplace la  
16 valeur du... du terrain.

17 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

18 Q. **[619]** Cela dit, vous dites : « Je sais pas s'il va  
19 faire des profits », mais SOLIM est impliquée dans  
20 ce dossier-là? SOLIM a fourni, a financé le projet?

21 R. Oui.

22 Q. **[620]** Donc, peut-être que vous savez si SOLIM a  
23 fait de l'argent avec ça?

24 R. Non, ah, non, ça je le sais pas.

25 Q. **[621]** Vous avez aucune idée?

- 1 R. J'étais pas là.
- 2 Q. **[622]** Ah, vous étiez pas là. Au moment de  
3 l'approbation du projet vous étiez là?
- 4 R. Oui, mais je le sais pas si SOLIM a fait de  
5 l'argent ou pas.
- 6 Q. **[623]** Est-ce que c'était prévu, j'imagine que oui  
7 quand même?
- 8 R. Bien j'imagine qu'ils doivent faire faire des  
9 profits lorsqu'ils investissent à quelque part.
- 10 Q. **[624]** Mais je veux dire c'est pas nécessairement  
11 évident vu qu'il s'agit de loyers... de loyers...  
12 de logements sociaux, là?
- 13 R. Oui.
- 14 Q. **[625]** Peut-être que SOLIM avait décidé de pas en  
15 faire de profit cette fois-là?
- 16 R. Ah, je le sais pas.
- 17 Q. **[626]** Vous vous souvenez pas?
- 18 R. Non.
- 19 Q. **[627]** Parce que c'est une approbation  
20 d'investissement qui a dû passer par vous?
- 21 R. Oui, mais ça veut pas dire que je me rappelle de  
22 toute, là, mais ça veut pas dire que sa prévision  
23 c'était de pas faire d'argent, il devait faire  
24 quelque chose avec ça.
- 25 Q. **[628]** Non, on se comprend, le terrain est vendu

- 1           pour un dollar (1 \$) plutôt que sa vraie valeur,  
2           mais en contrepartie...
- 3           R. C'est pas plutôt...
- 4           Q. **[629]** ... il fait quelques aménagements?
- 5           R. ... c'est pas plutôt que sa vraie valeur, sa vraie  
6           valeur est compensée par un édifice qu'il va  
7           construire pour... qui va être...
- 8           Q. **[630]** Des logements sociaux?
- 9           R. Oui.
- 10          Q. **[631]** Avec une salle communautaire...
- 11          R. C'est ça.
- 12          Q. **[632]** ... puis etc., etc.
- 13          R. C'est ça.
- 14          Q. **[633]** Il lui fournit une salle communautaire à ses  
15          frais si on peut dire?
- 16          R. Oui.
- 17          Q. **[634]** Puis, là, ça compenserait pour la...
- 18          R. Le terrain.
- 19          Q. **[635]** ... le fait qu'il ne paie pas pour le  
20          terrain?
- 21          R. C'est ça.
- 22          Q. **[636]** C'est ça l'idée du projet. Mais vous avez  
23          aucune idée si dans le calcul quand même il arrive  
24          au-dessus...
- 25          R. Non.

- 1 Q. **[637]** ... quand il revend à la SHDM? Ça dépend un  
2 peu de la revente à la SHDM on est d'accord là-  
3 dessus?
- 4 R. Je le sais pas.
- 5 Q. **[638]** Vous le savez pas. Onglet suivant, Madame  
6 Blanchette?
- 7 Q. **[639]** Avant qu'on la démarre, peut-être, Madame  
8 Blanchette, Lise Kinkead, c'est la secrétaire de la  
9 FIPOE?
- 10 R. Oui, c'est bien ça.
- 11 Q. **[640]** On a vu dans la conversation d'avant quand  
12 même, c'est une proche collaboratrice, là, c'est  
13 quelqu'un...
- 14 R. C'est mon a... ma directrice administrative.
- 15 R. C'est votre a... c'est votre directrice  
16 administrative, c'est pas juste la personne qui  
17 prend les téléphones pour vous, là?
- 18 R. Non, non, non.
- 19 Q. **[641]** Elle gère beaucoup de choses à la FIPOE?
- 20 R. Oui, avec moi.
- 21 Q. **[642]** Depuis combien de temps?
- 22 R. Vingt (20)... vingt (20)... vingt (20) quelques  
23 années.
- 24 Q. **[643]** C'est quelqu'un qui vous est très loyal, très  
25 fidèle?

1 R. Oui.

2 Q. **[644]** Depuis plusieurs années. Donc, vous avez  
3 discuté de beaucoup de choses, elle s'occupe de...  
4 d'un certain nombre, d'aspects de la gestion, de  
5 l'organisation?

6 R. C'est exact.

7

8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9

10 LA GREFFIÈRE :

11 1260.1, 1260.2

12

13 113P-1260.1 : Écoute électronique 09-0090\_052  
14 du 9 mai 2009

15

16 113P-1260.2 : Transcription de l'écoute  
17 électronique 09-0090\_052 du 9 mai  
18 2009

19

20 Q. **[645]** La conversation avec Guy, c'était un petit  
21 projet, c'était un petit rêve, mais là, on... on a  
22 un début de plan, là?

23 R. Il y en a jamais eu.

24 Q. **[646]** Je comprends qu'il y en a peut-être jamais eu  
25 mais vous l'avez envisagé?

- 1 R. Bien pas moi, Guy.
- 2 Q. [647] Guy l'a envisagé?
- 3 R. Oui.
- 4 Q. [648] Puis il a discuté ça avec?
- 5 R. Pardon?
- 6 Q. [649] Est-ce qu'il en a discuté, là, il dit que là,  
7 vous faites un petit plan, là, à la ligne 75, là,  
8 « Nous autres on met un dix millions (10 M) » ça,  
9 vous autres, c'est FIPOE ça ou c'est...
- 10 R. On n'avait pas amené un projet complet, c'est Guy  
11 qui nous a amené ça en jasant, en disant: « Je vais  
12 m'en partir un » c'est comme ça que ça a été  
13 discuté et effectivement, il s'en est parti un avec  
14 je sais pas qui, là, mais il avait un plan de...  
15 semblable à SOLIM.
- 16 Q. [650] Quand vous dites à la ligne 75, là, si on  
17 voit ici, là « Bien nous autres on met un dix  
18 millions (10 M), Tony met sept, huit millions  
19 (8 M), Denis met cinq, les Européens, hein, hein »?
- 20 R. Bien c'était une discussion comme ça, là.
- 21 Q. [651] Ça je le vois, oui, je comprends c'est une  
22 discussion comme ça...
- 23 R. C'était pas...
- 24 Q. [652] ... peu importe « Nous autres », quand vous  
25 dites ça, vous parlez de qui? Qui vous avez en

- 1 tête?
- 2 R. Nous autres, la FIPOE.
- 3 Q. **[653]** O.K.
- 4 R. En mettre un peu, un autre...
- 5 Q. **[654]** Un peu?
- 6 R. ... les autres mais un million (1 M) c'était pas
- 7 gros, ça, un projet semblable.
- 8 Q. **[655]** Denis, c'est Denis Vincent?
- 9 R. Oui.
- 10 Q. **[656]** Donc, dans votre tête, c'est tout à fait
- 11 possible pour FIPOE de mettre dix millions (10 M),
- 12 pour Tony de mettre sept, huit millions (8 M) et
- 13 pour Denis Vincent de mettre cinq millions (5 M)?
- 14 R. Pas dix millions (10 M), on parlait d'un million
- 15 (1 M).
- 16 Q. **[657]** Bien là, ici, c'est écrit dix (10), là.
- 17 « Nous autres on met un dix millions (10 M), Tony
- 18 met sept, huit millions (8 M)...
- 19 R. Oui mais...
- 20 Q. **[658]** ... Denis met cinq.
- 21 R. En regardant ça, on commençait avec un million
- 22 (1 M), il y a eu de la discussion, tu peux sortir
- 23 ça de même mais après, il y a eu de la discussion
- 24 puis là, ça a tombé, on a pas reparti rien.
- 25 Q. **[659]** O.K. Mais quand vous envisagez ça à ce

1 moment-là, vous pensez que c'est pas irréaliste?

2 R. Non.

3 Q. **[660]** Vous pensez que vous autres, la FIPOE, serait  
4 capable de mettre dix millions (10 M)?

5 R. Oui.

6 Q. **[661]** Que Tony Accurso puisse mettre sept, huit  
7 millions (8 M), j'ai pas de misère à le croire...

8 R. Bien ça...

9 Q. **[662]** ... Denis Vincent, lui, je comprends bien, il  
10 est capable d'en mettre cinq?

11 R. Oui, selon la discussion qu'il y avait eu.

12 Q. **[663]** Oui, oui.

13 R. Mais il y a rien qui s'est produit.

14 (16:08:00)

15 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

16 Q. **[664]** La ligne 53, là, vous dites: « Pour lui dire  
17 des prêts mezzanines, c'est certain qu'ils vont  
18 plus m'en faire. » Pourquoi vous pensez que le  
19 départ de Guy Gionet fait en sorte que la FIPOE  
20 pourra plus faire des prêts mezzanines à travers la  
21 SOLIM?

22 R. À cause celui qui avait fait ça avec nous autres  
23 c'était Guy Gionet, ça fait qu'on a dit si Guy est  
24 plus là, bien que les autres peut-être qu'ils vont  
25 refuser puis comme je vous l'ai dit, si ils avaient

1 refusé, on aurait pas avancé dans ça.

2 Q. **[665]** Non mais donc, les autres ont pas refusé,  
3 vous m'avez dit hier que les autres ça les  
4 dérangent pas du tout que de se faire tasser  
5 puis de laisser la place à la FIPOE.

6 R. Non mais on le savait pas.

7 Q. **[666]** Donc les autres sont encore là, auraient pu  
8 continué à vous en faire, mais ça semble que...

9 R. Oui mais je le savais pas s'il y aurait pas eu un  
10 impact le fait que Guy était parti.

11 Q. **[667]** Oui mais vous m'avez dit hier que tout le  
12 monde était favorable donc s'il y en a juste un qui  
13 part puis les autres restes...

14 R. Bien...

15 Q. **[668]** ... qui sont favorables pourquoi?

16 R. À cause que les autres, c'était pas eux autres qui  
17 travaillaient les dossiers, c'était Guy qui faisait  
18 les dossiers ça fait que si Guy est plus là,  
19 bien...

20 Q. **[669]** C'est eux autres qui les approuvent, là,  
21 c'est eux autres qui approuvaient le fait que la  
22 FIPOE faisait des placements à la place de la  
23 SOLIM.

24 R. Oui.

25 Q. **[670]** Se tassant un peu pour... se tassant... la

1 SOLIM se tassant pour faire de la place à la FIPOE.  
2 Bon est-ce que c'est possible que les autres  
3 étaient pas aussi convaincus que ça d'en faire des  
4 prêts avec la FIPOE mais votre présence plus celle  
5 de monsieur Gionet qui attachaient ça ensemble  
6 faisait en sorte qu'ils vous laissaient passer  
7 comme ça, là?

8 R. Je pense pas.

9 Q. **[671]** Non, mais pourquoi vous croyez que si  
10 monsieur Gionet s'en va puis les autres sont  
11 toujours très favorables à vos affaires avec la  
12 FIPOE...

13 R. Bien, on sait pas l'autre directeur qui aurait pris  
14 ça si lui aurait été favorable.

15 Q. **[672]** Mais pourquoi vous pensez qu'un autre  
16 directeur pourrait ne pas être favorable si vous  
17 êtes certain...

18 R. Je le sais pas...

19 Q. **[673]** ... si vous avez le droit... un droit naturel  
20 de faire ce genre de (inaudible).

21 R. J'étais pas certain, tandis qu'avec Guy on était  
22 sûr que ça fonctionnait puis qu'il nous amenait les  
23 bons projets.

24 Q. **[674]** Donc, vous avez des doutes. Puis c'est peut-  
25 être pas... comment je dirais, là? idéal ou

1 habituel, là, de voir une instance comme la SOLIM  
2 se tasser pour faire place à des placements qu'elle  
3 donne à la FIPOE. Est-ce que vous avez pas un peu  
4 ce sentiment-là aussi que c'était un peu...

5 R. Bien, j'avais le sentiment qu'avec... c'était  
6 acquis avec Guy puis, avec un autre, j'étais pas  
7 certain.

8 Q. **[675]** Donc, c'était possible que ça soit peut-être  
9 pas correct puis l'autre voudrait pas le faire,  
10 est-ce que c'est ça (inaudible)...

11 R. Ça aurait pu arriver qu'un autre dise, non. Puis,  
12 comme je l'ai dit, c'était pas nous autres...  
13 c'était pas moi le « boss », c'était le pdg qui  
14 était le « boss ».

15 (16:10:18)

16 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

17 Q. **[676]** Vous avez un peu, comment dire, discuté de ça  
18 à l'instant, là, on bouge vers l'influence que vous  
19 avez, cette capacité que vous avez de gérer un peu  
20 les choses à la SOLIM, dont on a un indice après  
21 que vous ayez quitté l'endroit, par la façon dont  
22 vous jasez avec monsieur Gionet puis que vous  
23 donnez des instructions sur comment les crises  
24 doivent être approchées.

25 Pendant que vous êtes là-bas, à la SOLIM

1           comme telle, vous nous avez dit que vous avez  
2           poussé des dossiers, oui. Quand vous poussez un  
3           dossier, est-ce que vous faites le suivi? Vous  
4           l'amenez puis là vous faites le suivi au jour le  
5           jour avec les... le... comment dire? le... le  
6           responsable du dossier, là, quelqu'un comme  
7           monsieur Thériault, par exemple?

8           R. Non. Là quand j'amenais un dossier, s'il était bon,  
9           il était... il était rentable, le dossier était  
10          accepté...

11          Q. **[677]** Avant qu'il soit accepté, là, pendant qu'il  
12          est évalué, là? Mettons...

13          R. Non. Non.

14          Q. **[678]** ... que vous avez quelqu'un qui vous  
15          approche...

16          R. C'était pas... on s'occupait pas de ça, c'était  
17          les... les responsables de SOLIM qui... qui  
18          faisaient le dossier.

19          Q. **[679]** Vous faites pas de suivi en cours de route du  
20          tout?

21          R. Non.

22          Q. **[680]** Ça vous arrive pas de vous informer : « Où  
23          est-ce que c'en est ça »?

24          R. Non.

25          Q. **[681]** Vous mettez pas de pression pour que ça aille

1 un peu plus vite? Si vous avez...

2 R. Non plus.

3 Q. **[682]** ... un dossier qu'il faut qu'il aille plus  
4 vite...

5 R. On mettait pas de pression. On s'assurait que le  
6 dossier, la fois qu'il venait, qu'il était correct  
7 puis que Guy faisait la démonstration que pour  
8 telle et telle raisons le dossier était rentable.

9 Q. **[683]** Même si c'est vous qui avez amené le dossier  
10 au départ à monsieur Gionet?

11 R. Même si c'est moi étais... qui amenais le dossier.

12 Q. **[684]** Vous lui donnez ça...

13 R. Oui, puis je disais : « S'il y a de quoi qui... qui  
14 est risqué dans ça, dis-le puis on le fera pas. »

15 Q. **[685]** C'est clair, monsieur Gionet, que s'il y a un  
16 problème qu'il note avec le dossier, il vous  
17 appelle?

18 R. S'il y avait de quoi...

19 Q. **[686]** Si monsieur Gionet voit qu'il y a un problème  
20 avec le dossier pendant l'évaluation il vous  
21 téléphone?

22 R. Ah! il le présentera pas, il va nous le dire.

23 Q. **[687]** Non, mais est-ce qu'il vous appelle avant,  
24 là?

25 R. Non.

1 Q. **[688]** Non, jamais?

2 R. Non, il... il nous présente le dossier... les  
3 dossiers qui sont pour approbation et s'il y a un  
4 dossier qui passe pas, il va dire : « Celui-là, ça  
5 marche pas. » Il l'amène pas à nous autres.

6 Q. **[689]** Monsieur Sauvé est venu témoigner ici qu'il a  
7 l'impression qu'il fallait connaître du monde, il  
8 fallait être dans un club sélect pour pouvoir avoir  
9 accès au financement à la SOLIM, puis au Fonds de  
10 solidarité en général?

11 R. Que je dis qu'il faut être dans un club sélect?

12 Q. **[690]** Oui, qu'il faut être... il faut être  
13 connecté, il faut connaître quelqu'un?

14 R. Je me rappelle pas avoir dit ça.

15 Q. **[691]** Non, je dis pas que vous avez dit ça. Je dis  
16 que monsieur Sauvé, qui est venu témoigner?

17 R. Bien, non, au Fonds, il y a tellement de dossiers  
18 que... pas besoin d'un club sélect pour être là.  
19 Chaque dossier est présenté; les dirigeants du  
20 Fonds, c'est des gens compétents puis des... les  
21 promoteurs rencontrent les dirigeants puis c'est là  
22 que c'est vérifié.

23 Q. **[692]** Vous, ce que vous me dites c'est que si vous  
24 avez un dossier que vous avez amené, vous y  
25 touchiez plus. Donc, il est pas question, pour

1 vous, de faire accélérer un dossier pour qu'il soit  
2 traité plus vite?

3 R. Non.

4 Q. **[693]** Parce qu'il serait prioritaire ou pour une  
5 raison pour une autre?

6 R. Non, j'ai pas... j'ai pas fait ce genre de pression  
7 là.

8 Q. **[694]** Est-ce que c'est vrai que vous avez mis  
9 dehors monsieur Marion?

10 R. Non.

11 Q. **[695]** C'est faux?

12 R. Je l'ai... il y avait... m'a vous expliquer comment  
13 c'est arrivé. Marion avait... c'est moi,  
14 d'ailleurs, qui avait fait les démarches pour qu'il  
15 rentre là. Il travaillait bien avec nous autres  
16 puis il allait très bien. À un moment donné, je me  
17 fais dire qu'il a dit : « Lavallée, m'a avoir sa  
18 peau. » Bien...

19 Q. **[696]** Monsieur Marion a dit ça?

20 R. Oui. Ça fait que là j'ai dit : « S'il est pour  
21 avoir ma peau, bien, m'a m'en occuper pour pas  
22 qu'il ait ma peau. »

23 Q. **[697]** Pourquoi monsieur Marion, l'homme que vous  
24 venez de dire que vous avez engagé...

25 R. Non, attendez un peu, j'ai pas fini de vous

1 expliquer. Ça fait que c'est... c'est Tony Accurso  
2 qui me dit ça.

3 Q. **[698]** Il vous dit... il vous avise que Marion a dit  
4 qu'il voulait avoir votre peau?

5 R. Oui. Ça fait que j'ai dit : « Fais-le venir. » « On  
6 peut-tu lui dire ça, que ça vient de toi? Il dit,  
7 oui, puis je vais te le dire devant lui. » Ça fait  
8 que j'ai rencontré Marion puis j'ai dit : « Écoute,  
9 c'est toi qui veux avoir ma peau, on verra c'est  
10 quel dans les deux qui va avoir sa peau. J'ai dit,  
11 moi, je suis un élu. Puis j'ai dit, moi, j'ai dit,  
12 j'ai vu Henri Massé, puis je le vois souvent, ça  
13 fait que tu vas voir c'est moi qui va avoir ta  
14 peau. » J'ai été voir Henri, j'ai dit : « Moi, je  
15 travaille plus avec ce gars-là. » Et c'est à cause  
16 de ça qu'il est parti.

17 Q. **[699]** Pourquoi monsieur Marion aurait voulu votre  
18 peau?

19 R. Je le sais pas. Mais il se pensait tellement bon,  
20 monsieur Marion, qu'il se disait prêt à prendre la  
21 place du... du pdg du Fonds de solidarité. Il me  
22 l'avait dit à moi ça.

23 Q. **[700]** O.K.

24 R. Ça fait qu'on voyait qu'il y avait toutes sortes  
25 de pressions qui... qu'il mettait puis qu'il se

1 pensait plus fin qu'un autre.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[701]** La pression qu'il mettait c'était, par  
4 exemple, de ne pas faire les dossiers que vous  
5 vouliez qu'il fasse?

6 R. Non, Madame. Non, Madame, j'ai...

7 Q. **[702]** Par exemple, le dossier de la Marina  
8 Brousseau, comme il nous l'a expliqué?

9 R. La Marina Brousseau, je l'ai écouté quand il dit  
10 ça, il a pas dit... il a jamais refusé de le faire.  
11 Là il avait dit, lorsqu'est arrivé le dossier de la  
12 Marina Brousseau, que j'avais demandé à Guy Gionet  
13 de le faire et que Guy Gionet l'avait fait par  
14 rapport qu'il voulait sa job. C'est ça qu'il a dit.  
15 J'ai jamais procédé de même. Moi, le dossier de  
16 Marion, c'est à cause qu'il a dit : « La tête de  
17 Lavallée, on va l'avoir. M'a l'avoir. » Puis il l'a  
18 confirmé ça : « Ah! il dit, c'est pas tout à fait  
19 ça que j'ai dit. J'ai dit, on va voir si tu as ma  
20 tête. Bien, on verra. » Moi je suis un élu, toi  
21 t'es pas un élu. Puis j'ai été voir Henri Massé.  
22 (16:16:30)

23 M. RENAUD LACHANCE, Commissaire :

24 Q. **[703]** C'est justement c'est totalement illogique,  
25 monsieur Marion sait très bien qu'il peut pas avoir

1 votre tête, affirmer ceci, alors qu'il sait très  
2 bien que vous êtes président de la FTQ  
3 Construction, vous êtes automatiquement au Fonds,  
4 vous êtes en contact avec Henri Massé puis comment  
5 vous pensez que monsieur Marion peut penser avoir  
6 votre tête? Vous, l'indélogeable, en passant.

7 R. Par rapport qu'il disait qu'il connaissait bien  
8 monsieur Massé puis qu'il allait le voir souvent  
9 puis qu'il aurait ma tête.

10 Q. **[704]** Puis vous auriez perdu votre job à la FTQ  
11 Construction, vous auriez perdu votre présidence?

12 R. Pardon?

13 Q. **[705]** Vous auriez perdu votre présidence à la FTQ  
14 Construction, là?

15 R. Non.

16 Q. **[706]** Non. Mais parce que vous savez que dès que  
17 vous êtes automatiquement président de la FTQ  
18 Construction, vous êtes automatiquement au Fonds,  
19 vous savez ça?

20 R. Mais pas à la SOLIM.

21 Q. **[707]** C'est automatique. Non, pas nécessairement à  
22 la SOLIM, mais vous êtes automatiquement au Fonds  
23 en contact avec monsieur Massé?

24 R. Bien oui.

25 Q. **[708]** Monsieur Massé aurait fait sauter votre tête

1 à une place pour...

2 R. Bien non.

3 Q. **[709]** ... pour le plaisir de monsieur Marion?

4 R. C'est ça que je lui disais, que ça tenait pas de

5 « deboutte » ce qu'il disait, j'ai dit :

6 « T'essaieras. »

7 Q. **[710]** Quelqu'un jugé compétent pendant de

8 nombreuses années vient dire quelque chose qui

9 tient pas de « deboutte », là, selon vous, là?

10 R. Oui.

11 Q. **[711]** Il était capable de dire quelque chose qui se

12 tient pas « deboutte », mais vous l'avez trouvé

13 compétent pendant toutes ces années-là?

14 R. Oui, il était compétent, j'ai pas dit qu'il était

15 pas compétent, mais il y avait... il avait... il se

16 pensait plus fort que d'autres, puis il disait,

17 comment qu'on dit ça, le boeuf qui veut manger la

18 grenouille, la grenouille veut manger le boeuf.

19 C'est comme ça qu'il s'est pris. Mais j'ai dit :

20 « Si c'est ça, vas-y, essaie-toi, on verra lequel

21 dans les deux qui va partir. »

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[712]** Puis on comprend que dans l'image c'est

24 monsieur Marion qui est la grenouille?

25 R. Bien oui.

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[713]** Si on sort des fables un peu, on revient à la  
3 réalité. Ce que vous essayez de nous expliquer, là,  
4 ou j'ai même tendance à penser que vous étiez à  
5 nous le faire accroire, c'est que monsieur Marion,  
6 qui avait quand même eu des rendements  
7 intéressants, qui avait pris une SOLIM dans un état  
8 difficile avec des rendements faibles, puis un  
9 actif d'environ cinquante millions (50 M), qu'il  
10 l'avait amenée à un autre niveau, je pense qu'en  
11 deux mille quatre (2004), trois ans plus tard, là,  
12 on parle de vingt-trois pour cent (23 %) de  
13 rendement, trois cent trente millions (330 M)  
14 d'investissement, aurait sur la base peut-être de  
15 cet accomplissement-là décidé d'affirmer à tout le  
16 monde qu'il aurait votre tête?

17 R. Oui. J'ai pas dit qu'il était pas compétent, j'ai  
18 dit qu'il a voulu se penser plus fin qu'un autre,  
19 puis d'avoir ma tête, bien j'ai dit : « C'est ça,  
20 toi ou moi. »

21 Q. **[714]** Pourquoi il voulait votre tête, à supposer  
22 même que ce soit vrai, pourquoi il voulait votre  
23 tête?

24 R. Je le sais pas, moi, pourquoi.

25 Q. **[715]** Ça sortait...

- 1 R. Vous dire, il est devenu la tête enflée.
- 2 Q. **[716]** O.K.
- 3 R. Il voulait la tête aussi, il voulait être à la  
4 place du PDG du Fonds de solidarité.
- 5 Q. **[717]** Il voulait votre place?
- 6 R. Non, le PDG.
- 7 Q. **[718]** Non, non, je comprends.
- 8 R. Le PDG du temps qui était monsieur... PDG du temps  
9 au Fonds de solidarité.
- 10 Q. **[719]** À cette époque-là en deux mille quatre (2004)  
11 j'avoue que, de mémoire, je le sais pas.
- 12 R. Je me rappelle pas moi aussi du nom, mais il  
13 voulait sa tête aussi, il voulait sa tête. Il  
14 disait qu'il était bon pour faire ça, puis c'est  
15 lui qui était le meilleur. Ça fait que...
- 16 Q. **[720]** Puis vous étiez un obstacle à ça? Ça aurait  
17 pas été plus...
- 18 R. Non, je vous dis qu'il avait la tête enflée, puis  
19 qu'il a voulu ma tête, mais j'ai dit : « On verra  
20 lequel dans les deux qui va avoir la tête. »
- 21 Q. **[721]** Mais comme monsieur Marion suggère que c'est  
22 en raison du fait qu'il voulait pas passer les  
23 dossiers pour lesquels vous poussiez?
- 24 R. Absolument pas. Absolument pas.
- 25 Q. **[722]** D'ailleurs, parlons-en de cette expression-là

1 « de pousser les dossiers », que vous avez  
2 mentionnée tantôt. Si vous intervenez pas dans le  
3 processus, vous attendez, vous êtes un... un  
4 participant au processus final qui écoute les  
5 conseils sages fournis par le... le PDG de la  
6 SOLIM, par exemple, et puis que vous entérinez les  
7 décisions quand la recommandation c'est d'y aller,  
8 l'expression « pousser un dossier » ça veut dire  
9 quoi?

10 R. Mais vous avez l'air à penser que moi qui pousse un  
11 dossier, c'est Jean Lavallée qui décide; c'est le  
12 conseil. Puis si le dossier était pas bon, le  
13 conseil approuverait pas. C'est pas des « rubber  
14 stamp » qui siègent là.

15 Q. **[723]** D'accord. Mais, à ce moment-là, ça veut dire  
16 que...

17 R. Bon, c'est ça je vous dis, lui, quand il amenait  
18 des dossiers, on les regardait puis on les  
19 approuvait à cause c'était des bons dossiers. Puis  
20 c'est pas Jean Lavallée seul, c'est le conseil au  
21 complet.

22 Q. **[724]** Est-ce que ça vous est déjà arrivé de devoir  
23 défendre un dossier, comment dire...

24 R. Qui était pas bon?

25 Q. **[725]** Pas nécessairement qui était pas bon, vous

1 vous deviez le trouver bon probablement, mais que  
2 les autres le voulaient pas, puis vous, vous auriez  
3 dit...

4 R. Jamais.

5 Q. **[726]** Tout le monde était toujours d'accord?

6 R. Oui. Les dossiers qui étaient envoyés au Fonds... à  
7 SOLIM, quatre-vingt-dix-neuf point neuf neuf neuf  
8 (99,999) du temps tout le monde les acceptait. On  
9 me donne des pouvoirs que j'avais pas.

10 Q. **[727]** Si on va à l'onglet 11, Madame Blanchette.

11

12 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

13

14 LA GREFFIÈRE :

15 1261.1, 1261.2.

16

17 113P-1261.1 : Écoute électronique 08-0881\_153  
18 du 8 avril 2008

19

20 113P-1261.2 : Transcription de l'écoute  
21 électronique 08-0881\_153 du 8  
22 avril 2008

23

24 Q. **[728]** À partir de la ligne 16 « J'ai passé tes deux  
25 dossiers, j'ai eu de la misère » avec un grand

1 renfort de sacres de toutes sortes, « J'ai mis ma  
2 tête sur la bûche sur un. »

3 R. Je sais pas lequel vous voulez dire.

4 Q. **[729]** Si je vous dis que c'est celui des quais,  
5 c'est une discussion qui a eu lieu le 8 avril deux  
6 mille huit (2008).

7 R. Bien c'est pas les quais, c'est la Marina  
8 Brousseau.

9 Q. **[730]** Exact.

10 R. Bon, c'est pas... c'est pas juste des quais.

11 Q. **[731]** Je comprends, mais c'est comme ça que vous  
12 l'avez identifié. Donc, vous avez mis votre tête  
13 sur la bûche pour passer le dossier de Marina  
14 Brousseau puis l'autre, c'est le dossier de Ronnie.

15 R. Le dossier de Ronnie, lequel?

16 Q. **[732]** Si je vous suggère que c'est celui du 10-35?

17 R. Le 10-35 c'était les terrains, j'étais pas tout  
18 seul dans ça.

19 Q. **[733]** Qu'est-ce que vous voulez dire, vous étiez  
20 pas tout seul dans ça?

21 R. Bien, il devait y avoir les autres VP qui étaient  
22 d'accord. S'ils n'avaient pas été d'accord, il  
23 aurait pas été accepté.

24 Q. **[734]** C'est-à-dire qu'il est possible que vous les  
25 ayez convaincus?

- 1 R. Bon, ils ont voté pour.
- 2 Q. **[735]** Vous venez de me dire il y a pas cinq minutes  
3 que ça arrivait pas, ça, que vous ayez à convaincre  
4 qui que ce soit.
- 5 R. Bien...
- 6 Q. **[736]** Que tout le monde était tout le temps  
7 d'accord.
- 8 R. Ils étaient toujours d'accord, s'ils avaient pas  
9 été d'accord, il aurait pas passé.
- 10 Q. **[737]** O.K. Donc, quand vous dites que tout le monde  
11 est d'accord, c'est parce qu'à la fin du processus,  
12 tout le monde signe?
- 13 R. Bien tout le monde était d'accord, c'est pour ça,  
14 mais c'est très rare que c'est... j'avais à faire  
15 des discussions avec les autres pour les  
16 convaincre. La plupart était tout le temps  
17 d'accord.
- 18 Q. **[738]** Tout le temps très convaincus mais là, ça  
19 avait pas l'air d'être le cas, là?
- 20 R. Bien là, peut-être.
- 21 Q. **[739]** Là je suis tombé pile sur une exception?
- 22 R. Vous avez tombé sur un exemple qui est possible,  
23 mais ils sont devenus d'accord à cause... ils ont  
24 accepté, sinon, il aurait pas passé.
- 25 Q. **[740]** Vous souvenez-vous comment vous avez réussi à

1 obtenir leur accord?

2 R. Non.

3 Q. **[741]** Quelle méthode vous avez employée...

4 R. Non.

5 Q. **[742]** ... quels arguments vous avez sortis?

6 R. Je disais que... je me rappelle un argument qu'on  
7 n'était pas seul dans ça, que la Caisse Saint-  
8 Sulpice y était. Ça fait que ça devait être bon. Il  
9 y avait... j'avais réussi à les convaincre là-  
10 dessus.

11 Q. **[743]** Pourquoi vous dites « vous avez mis ma tête  
12 sur la bûche »?

13 R. Bien, c'est une façon de parler.

14 Q. **[744]** Oui, ça je suis d'accord, je m'en doute, mais  
15 c'est une façon de parler qui veut dire quoi?

16 R. Qui veut dire ça, j'ai été... j'ai été convaincant  
17 puis les convaincre, c'était un bon dossier, c'est  
18 ça.

19 Q. **[745]** Moi je le comprends pas comme ça, là, vous me  
20 corrigerez si je me trompe, moi je le comprends  
21 comme il y a une forme de mise en péril, là. Votre  
22 réputation est en jeu, votre...

23 R. Non, je l'ai pas...

24 Q. **[746]** Hein! Non?

25 R. Non.

- 1 Q. [747] « Je me suis mis la tête sur le billot ou la  
2 bûche », là...
- 3 R. Bien, oui, mais c'est...
- 4 Q. [748] ... il y a un risque que...
- 5 R. ... c'est une façon de parler. On dit ça, on dit ça  
6 souvent.
- 7 Q. [749] Il vient d'où le danger avec ça?
- 8 R. Il y a pas de danger.
- 9 Q. [750] Il vient d'où? Il y a pas de danger.
- 10 R. Non. S'il l'avait pas accepté, il l'acceptait pas.
- 11 Q. [751] Puis pour Ronny, ça a été plus facile, si je  
12 comprends bien.
- 13 R. Ronny, tout le monde était d'accord ça aussi,  
14 c'était le terrain, c'était le terrain qu'on  
15 achetait, qu'on investissait, puis il construisait  
16 un centre d'achats là-dessus.
- 17 Q. [752] Mais, vous saviez par contre que c'est le  
18 terrain du chum Ronny...
- 19 R. Bien, oui.
- 20 Q. [753] ... à Dupuis.
- 21 R. Bien, certain.
- 22 Q. [754] Ça, vous le saviez.
- 23 R. C'est lui qui me l'a présenté, Ronny, quand qui...  
24 quand qu'on investit dans le centre d'achats. Je le  
25 savais que c'était son chum, c'était sur la Côte-

1 Nord, puis il vient de Havre-Saint-Pierre.

2 Q. [755] Vous savez que c'est un dossier, c'est un ami  
3 de Jocelyn Dupuis...

4 R. Oui, oui.

5 Q. [756] ... qui est Ronny Beaulieu...

6 R. Oui.

7 Q. [757] ... que vous connaissez.

8 R. Oui.

9 Q. [758] Puis, là, vous nous dites que vous ignoriez  
10 complètement tout lien qu'il aurait pu y avoir...

11 R. Avec...

12 Q. [759] ... avec les Hells Angels...

13 R. Oui.

14 Q. [760] ... ou une autre forme d'organisation  
15 criminelle...

16 R. Oui. Oui.

17 Q. [761] ... peu importe.

18 R. Oui.

19 Q. [762] Aucune idée de ça.

20 R. Aucune idée. Quand je l'ai connu, ça fait dix (10)  
21 ans, puis il était jamais question de dossier qu'il  
22 pouvait y avoir avec qui que ce soit.

23 Q. [763] Un homme d'affaires tout ce qu'il y a de plus  
24 honnête et transparent.

25 R. Oui, selon moi.

1 Q. [764] Si on revient un petit peu en arrière, pas en  
2 arrière, mais on retourne un petit peu au général,  
3 là, puis on retournera au 10-35 par la suite. Peut-  
4 être avant, avant qu'on sorte, là, on fait des  
5 observations. Joey, à la ligne 14, est-ce que vous  
6 savez qui c'est?

7 R. Joey, ça doit être Joey Bertolo. Il y en a rien un  
8 que je connais qui s'appelle Joey.

9 Q. [765] Donc, c'est ça, c'est Giuseppe.

10 R. Oui, ça doit. C'est ça.

11 Q. [766] Oui, que vous appelez Joey.

12 R. C'est ça.

13 Q. [767] Quel est son lien avec tout ça, lui?

14 R. Ah! Je le sais pas dans ça son lien. C'était donné  
15 comme ça, mais je pense pas qu'il était dans ça. On  
16 n'a jamais... lui, comme... dans le dossier de...  
17 de 10-30... 10-35.

18 Q. [768] À la ligne 28, là, je reviens un peu en  
19 arrière parce que j'avais oublié de vous signaler  
20 un truc. Vous nous dites que vous les avez  
21 convaincus que c'était pas... t'sais, tout le monde  
22 était d'accord pour le 10-35. Ça a pas été... ça va  
23 peut-être être difficile pour le... le mari de  
24 Brousseau, là, mais quand je lis à la ligne 28,  
25 René Roy, là, il dit :

1 C'est quoi, là. Depuis qu'on est

2 rendu, on prête sur PPA...

3 Je sais pas ce que ça veut dire, en fait, pour être  
4 bien franc, là, mais...

5 ... J'ai dit : « Aye! Là, c'est à moi  
6 pis arrête d'écoeurer »

7 Et ça fait bien rire monsieur Dupuis, là, vous  
8 avez... Vous trouvez pas que ça sonne comme « je  
9 l'ai un peu bousculé, là, puis j'y ai dit...

10 R. Je pense pas.

11 Q. [769] ... que c'est comme ça que ça se passerait  
12 puis point final. »

13 R. Disons que je me rappelle pas de ça, mais si c'est  
14 écrit, je dois l'avoir dit.

15 Q. [770] Est-ce que ça vous rafraîchit la mémoire sur  
16 la façon dont vous l'avez géré?

17 (16:31:42)

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Q. [771] C'est écrit, vous l'avez... vous l'avez  
20 entendu.

21 R. Pardon?

22 Q. [772] Vous l'avez entendu. Je comprends que c'est  
23 écrit, là, mais on vous l'a fait jouer tantôt.

24 R. Oui, mais...

25 Q. [773] Vous avez reconnu votre voix?

1 R. Oui, mais je peux... je peux pas m'en rappeler  
2 pareil, Madame.

3 Q. [774] Oui, ça, c'est sûr.

4 R. C'est ça que je dis.

5 Q. [775] O.K. Mais, ce que vous dites « si c'est  
6 écrit, je dois l'avoir dit. »

7 R. Oui.

8 Q. [776] Alors, moi, mon propos, c'est juste de vous  
9 dire que vous l'avez entendu quand vous le dites.

10 R. Oui. Mais, ça se peut que je m'en rappelle pas.

11 Q. [777] Oui.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 Q. [778] C'est vous qui avez engagé monsieur Gionet  
14 comme p.-d.g.?

15 R. C'est pas moi qui engage, c'était le Fonds de  
16 solidarité.

17 Q. [779] Oui, oui, mais quelqu'un fait le processus  
18 d'embauche.

19 R. Hein! On l'avait recommandé.

20 Q. [780] Vous l'aviez recommandé.

21 R. Bon.

22 Q. [781] Est-ce que vous vous souvenez qu'il y a eu  
23 une rencontre... d'avoir eu des rencontres pour le  
24 - là, je veux pas dire de bêtises, là, mais... - ma  
25 référence, avec monsieur Accurso concernant

1 l'embauche de monsieur Gionet?

2 R. Je pense pas que... que Tony ait eu à faire à ça.

3 C'est lui qui m'avait présenté monsieur... qu'on a  
4 parlé tout à l'heure, là, qui a été...

5 Q. [782] Marion?

6 R. ... Marion. C'est lui qui m'avait amené monsieur  
7 Marion quand on l'a engagé.

8 Q. [783] C'est Tony qui vous l'avait amené?

9 R. Oui.

10 Q. [784] O.K.

11 R. Puis quand... quand qu'est arrivé Guy Gionet, je  
12 pense pas, c'est pas Tony qui... si je l'ai  
13 rencontré, c'est certainement pas pour l'affaire  
14 de... de Gionet.

15 Q. [785] Monsieur Gionet, vous aviez une bonne  
16 relation avec lui, une relation...

17 R. Oui.

18 Q. [786] ... de coopération proche.

19 R. Oui.

20 LA PRÉSIDENTE:

21 Q. [787] Êtes-vous en train de dire que si vous avez  
22 rencontré monsieur Accurso, c'est... ça devait pas  
23 être avec Gionet? Ça devait pas être pour Gionet?

24 R. Non, non.

25 Q. [788] C'est ça que vous êtes en train de dire?

- 1 R. Oui, mais ça devait pas être pour ça.
- 2 Q. **[789]** Vous dites... si vous avez rencontré monsieur  
3 Accurso, est-ce que je dois comprendre que...
- 4 R. C'était pas pour... ça a adonné de même, mais  
5 c'était pas Accurso qui...
- 6 Q. **[790]** Qu'est-ce qui a adonné comme ça?
- 7 R. Bien, il dit que j'ai rencontré Gionet avec  
8 Accurso. Moi, je l'ai pas rencontré pour l'embauche  
9 de... d'Accurso... de Gionet à cause, c'est le  
10 conseil que... c'est le Fonds qui embauche. Ça a  
11 adonné de même qu'on était souvent ensemble.
- 12 Q. **[791]** Gionet, monsieur Accurso et vous-même.
- 13 R. Non. Moi et Tony.
- 14 Q. **[792]** Ah! Oui, ça... Oui.
- 15 R. Souvent, on était ensemble.
- 16 Q. **[793]** Oui.
- 17 R. Puis là monsieur Gionet peut-être s'est adonné à  
18 être là, mais c'était pas pour l'embauche.  
19 L'embauche, ça se faisait par le Fonds.
- 20 Q. **[794]** O.K.  
21 (16:35:18)  
22 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :
- 23 Q. **[795]** Par contre, pour ce qui est de monsieur  
24 Marion, si je me souviens bien, vous venez de dire  
25 que c'est monsieur Accurso qui vous l'avait

1           présenté.

2           R. Oui, je le connaissais pas monsieur Marion.

3           Q. **[796]** Est-ce que c'est pas vrai que son entrevue  
4           d'embauche ou, en tout cas, une forme d'entrevue  
5           d'embauche a eu lieu au petit salon à Laval, dans  
6           un établissement de monsieur Accurso?

7           R. Pour...

8           Q. **[797]** Monsieur Marion.

9           R. Je penserais pas à cause que c'était... il y avait  
10          eu des... des chercheurs de tête et il y avait des  
11          recommanda... de faites... recommandations de  
12          faites, on avait un conseil... un comité de  
13          sélection, dont siégeait là-dessus Henri Massé, je  
14          pense, puis c'est par le comité qu'on a embauché.  
15          Peut-être qu'après on est allés chez... chez  
16          l'Onyx, mais je me rappelle pas de ça.

17          Q. **[798]** Si vous avez pas rencontré monsieur Accurso  
18          au moment de l'embauche de monsieur Gionet, est-ce  
19          que vous avez discuté de l'embauche de monsieur  
20          Gionet avec monsieur Accurso?

21          R. Non.

22          Q. **[799]** Comme il le prétend? Vous niez ça aussi?

23          R. Je pense pas d'avoir rencontré Tony pour parler de  
24          l'embauche de Guy Gionet.

25          Q. **[800]** Les prêts que vous faisiez de façon... que

1 FIPOE faisait de façon jointe avec SOLIM, dont vous  
2 nous avez parlé, là, est-ce que c'était des prêts  
3 que SOLIM faisait puis que FIPOE prêtait à la SOLIM  
4 ou c'est des prêts FIPOE prêtait directement...

5 R. Non. FIPOE prêtait à la SOLIM et le fonds était  
6 administré par SOLIM.

7 Q. **[801]** Donc, vous aviez un prêt à SOLIM, SOLIM  
8 reprêtait...

9 R. Nous, on passait l'argent à SOLIM puis SOLIM  
10 faisait la démarche pour le prêt pari passu avec  
11 SOLIM.

12 Q. **[802]** Mais est-ce qu'au final, c'est quand même...  
13 vous vous retrouviez à avoir un lien de... de  
14 prêteur créancier... de créancier débiteur avec  
15 l'entreprise ou seulement avec SOLIM, c'est ça ma  
16 question?

17 R. Seulement avec SOLIM.

18 Q. **[803]** Donc, vous prêtiez jamais directement à  
19 l'entreprise?

20 R. Non. Dans les prêts pari passu. C'est arrivé dans  
21 des prêts personnels... personnels avec les  
22 employeurs qu'on le faisait. Mais...

23 Q. **[804]** De quel...

24 R. Exemple, Courbec.

25 Q. **[805]** O.K.

- 1 R. Exemple... différents prêts qu'on aurait...  
2 certains c'était direct. À la FTQ, j'ai prêté de  
3 l'argent déjà, c'était direct avec FTQ.
- 4 Q. **[806]** Je comprends. Vous voulez dire que FIPOE  
5 avait d'autres prêts?
- 6 R. Oui.
- 7 Q. **[807]** Mais dans les prêts qui étaient, disons... où  
8 vous vous insériez, là, dans le processus de SOLIM,  
9 là, où SOLIM faisait...
- 10 R. Des prêts à SOLIM.
- 11 Q. **[808]** Tout le temps, seulement à SOLIM.
- 12 R. Oui.
- 13 Q. **[809]** Il y a pas eu de fois où vous prêtiez... au  
14 final, vous vous retrouviez à prêter à  
15 l'entreprise?
- 16 R. Des entreprises, oui. La FTQ c'en est une.
- 17 Q. **[810]** Non, non, non. Partant de l'idée qu'il y a  
18 une situation où vous prêtez avec SOLIM, là,  
19 conjointement.
- 20 R. Conjointement, c'était... c'était uniquement avec  
21 SOLIM.
- 22 Q. **[811]** Ça fait que c'est jamais... ça arrivait pas  
23 que vous vous retrouviez à prêter à la même  
24 personne que SOLIM prêtait, disons, au même  
25 moment...

1 R. Non.

2 Q. **[812]** ... vous, FIPOE, directement?

3 R. Non.

4 Q. **[813]** Vous prêtiez toujours à SOLIM?

5 R. Oui.

6 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

7 Q. **[814]** Oui, mais là, un instant. Dans le fond, ce  
8 que je comprends c'est que, l'argent, vous  
9 l'envoyez à SOLIM puis, la SOLIM, elle, elle  
10 faisait le prêt, là, au sens que c'était quatre  
11 millions (4 M) : deux millions (2 M) à FIPOE, deux  
12 millions (2 M) à SOLIM. La SOLIM, elle, après, elle  
13 envoyait un chèque de quatre millions (4 M) auprès  
14 du promoteur.

15 R. C'est ça.

16 Q. **[815]** Mais dans vos états financiers, on voit pas  
17 apparaître « prêt à la SOLIM », c'est prêt  
18 directement au produc... au développeur que vous  
19 avez (inaudible) au prêt mezzanine?

20 R. Oui, mais c'est à travers SOLIM.

21 Q. **[816]** Oui, c'est ça. C'est juste une question que  
22 le chèque passe par la SOLIM, mais dans la réalité,  
23 légalement, votre lien est avec le promoteur où il  
24 y a le prêt mezzanine. Parce que, dans vos états  
25 financiers, on voit pas apparaître de prêt à la

1 SOLIM, on voit apparaître des prêts à des  
2 développeurs précisément. C'est ça qu'on voit dans  
3 vos états financiers.

4 R. Oui.

5 Q. **[817]** Donc, il y a un lien légal entre le  
6 développeur et vous?

7 R. Oui.

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Q. **[818]** Les actes de prêt, comme dit monsieur le  
10 commissaire, sont entre le développeur et vous?

11 R. Mais SOLIM dans ça, on prête, mais l'argent, là,  
12 quand on fait un prêt mezzanine, mettons deux  
13 millions (2 M) chaque. La SOLIM l'a le deux  
14 millions (2 M) elle. Elle, elle peut le prêter  
15 ailleurs puis elle prête pareil à des taux... des  
16 taux importants. Ça veut pas dire qu'elle perd.  
17 Vous comprenez?

18 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

19 Q. **[819]** Je m'excuse, je pense qu'on n'est pas du même  
20 point de vue. La SOLIM fait toute l'analyse et un  
21 dossier, c'est beaucoup d'heures de travail ça,  
22 c'est des investissements à recruter des bonnes  
23 personnes. Vous, vous arrivez à la dernière minute,  
24 au lieu de dire à la SOLIM : « Tu vas faire quatre  
25 millions (4 M) », vous dites : « Je vais en

1 profiter pour aller mettre la FIPOE un petit deux  
2 millions (2 M). »

3 R. Oui.

4 Q. **[820]** Donc, donc, vous profitez de toute l'analyse  
5 gratuite, puis vous vous accaparez du rendement  
6 d'un investissement que la SOLIM s'apprête à faire?

7 R. Mais la... la... la SOLIM le deux millions (2 M),  
8 là, que moi j'ai prêté à SOLIM, elle l'a l'autre  
9 deux millions (2 M) elle peut aller.

10 Q. **[821]** Monsieur Gionet nous a dit qu'il a  
11 toujours... il y a toujours plus d'argent que les  
12 investissements. Donc, elle fait pas rien de plus  
13 que ça avec ça, là?

14 R. Ah, bien, en tout cas.

15 Q. **[822]** C'est ce que monsieur Gionet nous a dit, il a  
16 dit qu'il a jamais manqué d'argent à la SOLIM,  
17 donc, il y a toujours de l'argent dans le compte.  
18 Donc, votre deux millions (2 M) se compense pas  
19 avec un autre prêt de la SOLIM?

20 R. Non, non, mais elle peut le prêter ailleurs.

21 Q. **[823]** Elle a pas besoin, c'est ça que je viens de  
22 vous dire?

23 R. Ah, bien, elle devait en avoir besoin. Elle le  
24 gardait pas, là, qui rapportait pas.

25 (16:40:13)

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Q. **[i.]** Juste pour qu'on confirme, monsieur Gionet  
3 nous a expliqué qu'il vous remettait donc les  
4 dossiers un peu à l'avance pour que vous puissiez  
5 voir si FIPOE était intéressé?

6 R. Une semaine, il envoyait ça.

7 Q. **[824]** Une semaine avant?

8 R. À toutes les... les directeurs de l'exécutif.

9 Q. **[825]** À tous les directeurs de l'exécutif, vous  
10 voulez dire à tous les membres du comité  
11 consultatif?

12 R. Les membres du conseil, oui.

13 Q. **[826]** Pas juste à vous?

14 R. Non. Moi je les regardais avec lui.

15 Q. **[827]** O.K.

16 R. Mais, là, il les prenait puis il les envoyait à  
17 l'exécutif.

18 Q. **[828]** O.K. Donc, vous vous les regardiez avec lui,  
19 vous en preniez connaissance, là, vous indiquiez ça  
20 ça intéresse FIPOE, ça fait qu'on va mettre quelque  
21 chose, là, arrange les papiers, puis ensuite de ça  
22 ça partait?

23 R. Pas juste FIPOE, pour toutes les dossiers qui  
24 étaient recommandés.

25 Q. **[829]** Oui, je comprends, c'est pas ça que je veux

1 dire. Pour les prêts de FIPOE, dont on discutait à  
2 l'instant, c'est comme ça que ça se passait?

3 R. Et les autres aussi.

4 Q. **[830]** À l'avance vous vous installiez avec monsieur  
5 Gionet?

6 R. Et les autres prêts, pas juste FIPOE. Tout le  
7 conseil présentait.

8 Q. **[831]** Oui, oui, vous voulez dire que vous révisiez  
9 pas juste les dossiers?

10 R. C'est ça.

11 Q. **[832]** Non, non, je comprends, mais c'est à cette  
12 occasion-là normalement...

13 R. Oui.

14 Q. **[833]** ... que vous découvriez que peut-être il y en  
15 aurait un que FIPOE mettrait de l'argent dedans? Ou  
16 si vous saviez déjà ça avant?

17 R. Peut-être là, peut-être avant, si je posais la  
18 question : « Il y a-tu de quoi d'intéressant dans  
19 ça? », puis il me disait : « Oui, un tel, un tel,  
20 dossier. »

21 Q. **[834]** Donc, vous...

22 R. On se disait autant que possible, je sais que c'est  
23 risqué un prêt mezzanine, mais je veux prendre le  
24 moins de risques possible, ça fait que je regardais  
25 les projets qu'on pensait qui étaient pas risqués,

1           puis on a... on a jamais perdu un.

2       Q. **[835]** Ça fait que les meilleurs projets mezzanine,  
3           ceux que monsieur Gionet jugeait les plus solides  
4           considérant qu'il y a évidemment le ratio risque  
5           rendement. Bon, il est sur papier une chose, mais  
6           il y a peut-être d'autres facteurs qui jouent? Là,  
7           les meilleurs qu'il discutait avec vous, là, ceux-  
8           là vous vous disiez?

9       R. Pas toutes...

10      Q. **[836]** Ah, peut-être pas tous?

11      R. ... à cause que j'avais pas d'argent pour ça.

12      Q. **[837]** Pour mettre de l'argent dans tout, mais ça  
13           vous vous disiez...

14      R. Exact.

15      Q. **[838]** ... « SOLIM va t'en prendre un tiers ou une  
16           moitié. »

17      R. On va prendre un tel, un tel, autant que ceux que  
18           je pouvais, que je connaissais. Les autres bien  
19           c'était des bons, mais je les connaissais pas, mais  
20           je pouvais pas non plus en mettre partout. J'avais  
21           pas les moyens du Fonds.

22      Q. **[839]** Ça vraiment ça vous trouvez pas ça un peu  
23           injuste disons pour l'ensemble des actionnaires?

24      R. Moi, moi, je vous ai répondu à ça.

25      Q. **[840]** Oui, mais quand même je reviens là-dessus?

1 R. Non.

2 Q. **[841]** Non?

3 R. À cause que moi je pense que les actionnaires sont  
4 bien traités avec le Fonds et que SOLIM quand il  
5 investit bien il a d'autres argents qui peut se  
6 libérer pour investir ailleurs. On n'est pas de la  
7 même idée là-dessus, mais...

8 Q. **[842]** Madame Blanchette, à l'onglet 20, des  
9 écoutes.

10 Me GÉRALD SOULIÈRES :

11 Si vous me permettez, Madame la Présidente, je sais  
12 pas si mon collègue en a encore pour longtemps,  
13 est-ce qu'il espère finir aujourd'hui. Je veux  
14 porter à votre attention que compte tenu des  
15 problèmes de santé de monsieur Lavallée il se  
16 réveille à cinq heures (5 h 00) le matin pour  
17 pouvoir être correct pour faire l'avant-midi. Je  
18 sais pas, si c'est une question de dix minutes, il  
19 a l'air correct, puis sinon il vous le dira, mais  
20 est-ce qu'on a l'intention de...

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Peut-être que ce n'est pas pour...

24 Me GÉRALD SOULIÈRES :

25 ... siéger encore très longtemps.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je suis certaine que c'est pas pour davantage que  
3 dix minutes.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 En fait on m'avise que peut-être celle que je  
6 vous... maintenant, le mot à mot n'est peut-être  
7 pas disponible. Alors, auquel cas...

8 LA PRÉSIDENTE :

9 O.K.

10 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

11 D'accord. Elles sont assez courtes, ça fait qu'on  
12 pourra...

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Parfait.

15 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

16 ... terminer avec ça.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 O.K. Quel onglet avez-vous dit?

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 20.

21

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait.

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Peut-être juste une petite introduction avant de

1 les faire jouer.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Elle est assez courte.

4 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

5 Q. **[i.]** Monsieur, quand monsieur Gionet, on a vu tout  
6 à l'heure dans vos discussions que le départ de  
7 monsieur Gionet vous a déplu, les circonstances  
8 dans lesquelles elles se sont produites?

9 R. La mise à pied?

10 Q. **[843]** La mise à pied, oui...

11 R. Oui, oui.

12 Q. **[844]** ... puis la façon dont on l'a traité.

13 R. Oui, ça m'a déplu.

14 Q. **[845]** Vous avez fait savoir ça un peu à tout le  
15 monde.

16 R. Oui, à cause je trouvais qu'il avait été mis dehors  
17 injustement.

18 Q. **[846]** Est-ce que vous étiez en colère?

19 R. Bien, en colère... j'étais pas content, mais  
20 j'étais pas en colère, là, pour en faire une  
21 guerre. Je trouvais qu'on l'avait traité  
22 injustement puis qu'on l'avait mis dehors comme un  
23 vulgaire bandit.

24 Q. **[847]** Vous pouvez y aller, Madame Blanchette.

25

1 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

2

3 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

4 Q. **[848]** Peut-être rapidement jouer la 21 aussi qui  
5 est un message...

6 LA GREFFIÈRE :

7 Est-ce qu'on peut coter l'autre?

8 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

9 Oui. Pardon. Excusez-moi. Allez-y.

10 LA GREFFIÈRE :

11 1262.1, .2.

12 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

13 62.

14

15 113P-1262.1 : Écoute électronique 09-0092\_0118  
16 du 10 mai 2009

17

18 113P-1262.2 : Transcription de l'écoute  
19 électronique 09-0092\_0118 du 10  
20 mai 2009

21

22 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23

24 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

25 Q. **[849]** Dans ces deux messages-là, vous avez

1 effectivement l'air plutôt mécontent.

2 R. Oui.

3 Q. **[850]** Et vous menacez, monsieur Arsenault et  
4 monsieur Massé, de déclarer des choses. Vous  
5 menacez de quoi exactement?

6 R. De la façon qu'on... qu'on veut se départir de...

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Q. **[851]** Non, mais c'est pas ça la question.

9 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

10 Q. **[852]** Non, non. Ma question, c'est...

11 LA PRÉSIDENTE:

12 Q. **[853]** La question, c'est : quelles sont les  
13 choses...

14 R. Bien, c'est ça, là.

15 Q. **[854]** ... que vous dites que vous allez dire?

16 R. Mais, c'est ça... c'est ça que je veux... je veux  
17 vous expliquer.

18 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

19 Q. **[855]** Oui.

20 R. Que je vais déclarer aux médias de la façon qu'on  
21 traite Guy Gionet puis qu'ils me donnent les  
22 raisons pour lesquelles il est mis dehors. C'est ça  
23 que je veux... je veux rendre public.

24 Q. **[856]** C'est quoi les raisons pour lesquelles il est  
25 mis dehors que vous comptez rendre public?

1 R. Bien, c'est que c'est à cause qu'il fait sa job  
2 correctement, puis on le met dehors supposément par  
3 rapport que... que les terrains qui avaient le bar  
4 de danseuses sur le... le terrain. C'est ça qui est  
5 la principale raison pour laquelle on a enclenché  
6 tout ce système-là puis mettre Guy Gionet dehors.

7 Q. **[857]** O.K.

8 R. C'est ça.

9 Q. **[858]** Donc, vous allez... Là, vous menacez de  
10 déclarer à la presse que, ça, c'est pas vrai?

11 R. J'ai... oui, c'est pas vrai, puis c'est ça que...  
12 que je vais déclarer à la presse puis à ceux que...  
13 qui vont venir à... Je voulais donner une  
14 conférence de presse là-dessus, finalement ça a  
15 arrêté.

16 Q. **[859]** Qu'est-ce que vous voulez dire « ça a  
17 arrêté? »

18 R. Bien, ils l'ont... ils l'ont mis dehors, mais ils  
19 l'ont... ils lui ont donné... Vous avez vu son  
20 contrat.

21 Q. **[860]** Ils ont caché ça.

22 R. Il y a quelque chose qui... qu'ils y ont donné  
23 aussi.

24 Q. **[861]** Oui, oui.

25 R. Un point trois (1,3 M\$).

1 Q. **[862]** On lui a donné un point trois million  
2 (1,3 M\$).

3 R. Un point trois million (1,3 M\$) jusqu'à quatre  
4 années de contrat additionnel, là, qu'il avait pour  
5 finaliser les dossiers qui...

6 Q. **[863]** Pour faire pas grand-chose.

7 R. Pour pas... c'était une façon de... de régler le  
8 dossier puis que lui accepte.

9 Q. **[864]** Puis, ça, ça vous satisfaisait?

10 R. Bien, au moins quand tu reçois un point trois  
11 million (1,3 M\$), ça aide à arrondir les fins de  
12 mois.

13 Q. **[865]** Mais, ça change pas le fait que votre ami ou  
14 proche collaborateur, monsieur Gionet, que... dont  
15 vous considérez qu'il faisait son travail  
16 parfaitement bien, a été mis dehors. Vous avez pas  
17 mis vos menaces à exécution.

18 R. Bien, c'est ça, je les ai pas mis à cause qu'ils  
19 ont réglé son affaire correctement, puis, lui, il a  
20 accepté. C'était pas à moi à accepter, c'était à  
21 lui.

22 Q. **[866]** Donc, c'était... Votre témoignage, c'est que  
23 quand vous faites référence et que vous dites « si  
24 ça se règle pas, je vais te dire une affaire, vous  
25 allez avoir à faire à moi, puis je vais en déclarer

1 des affaires. »

2 R. Bien, oui, c'est ça.

3 Q. **[867]** Les affaires en question...

4 R. C'était ça.

5 Q. **[868]** ... c'est uniquement le fait que monsieur  
6 Gionet a été mis dehors pour le 10-35?

7 R. Pour des raisons qu'ils avaient pas raison de le  
8 mettre dehors. C'est ça que je voulais déclarer.  
9 (16:50:29)

10 LA PRÉSIDENTE:

11 Q. **[869]** Mais, ça, c'est une affaire. Les autres  
12 affaires, c'est quoi?

13 R. Bien, c'était ça la principale raison.

14 Q. **[870]** Mais, les autres affaires que vous vouliez  
15 déclarer que vous saviez?

16 R. Il y en avait pas d'autre. Il y en avait pas  
17 d'autre.

18 Q. **[871]** Il y en avait pas d'autre.

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Q. **[872]** C'est parce que, Monsieur Lavallée, là, le  
21 Fonds se prépare à congédier monsieur Gionet en  
22 affirmant qu'il a mal agi dans un dossier. Le fait  
23 que vous alliez dans les médias pour dire « non,  
24 non, c'est pas vrai, il a bien agi », menacer...,  
25 d'abord, ça, vous auriez pu le dire, là. Puis

1 menacer monsieur Arsenault et monsieur Massé de  
2 déclarer ça, vous pensez que, ça, ça fonctionne?

3 R. Non, mais ça a l'air à avoir fonctionné, ils ont  
4 fait un règlement.

5 Q. **[873]** Ça, j'ai pas de misère à croire que ça a  
6 l'air à avoir fonctionné. C'est ce qui me fait dire  
7 que les affaires en question, c'est pas exactement  
8 ce que vous me décrivez.

9 R. Non?

10 Q. **[874]** Non.

11 R. Moi... moi, je vous dis, c'est ça que...

12 Q. **[875]** C'est ça que vous me dites?

13 R. Oui.

14 Q. **[876]** Rien d'autre?

15 R. Non.

16 Q. **[877]** Ça marche.

17 LA PRÉSIDENTE:

18 Alors, ça va pour aujourd'hui?

19 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

20 Ça va pour aujourd'hui.

21

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Parfait. Alors...

24 LA GREFFIÈRE :

25 On peut coter la dernière écoute?

1 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

2 Oui, oui.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Oui.

5 Me CAINNECH LUSSIAÀ-BERDOU :

6 Si c'est pas fait, oui.

7 LA GREFFIÈRE :

8 1263.1, .2.

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Parfait. À demain. À

11

12 113P-1263.1 : Écoute électronique 09-0092\_0119  
13 du 10 mai 2009

14

15 113P-1263.2 : Transcription de l'écoute  
16 électronique 09-0092\_0119 du 10  
17 mai 2009

18

19 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

20

21 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

22

23

24

25

1 SERMENT

2 Nous, soussignés, ROSA FANIZZI et CLAUDE MORIN,  
3 sténographes officiels, certifions que les feuilles  
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription  
5 d'un enregistrement numérique, hors de notre  
6 contrôle et est au meilleur de la qualité dudit  
7 enregistrement, le tout conformément à la loi.

8 Et nous signé,

9

10

---

11 Rosa Fanizzi (Tableau #296889-1)

12 Sténographe officielle

13

14

---

15 Claude Morin (Tableau #200569-7)

16 Sténographe officiel